

Congrès statutaire  
Palais des Congrès de Liège  
19 mai 2026

# Orientations

**FGTB**  
Wallonne

# Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. LE GRAND BOND EN ARRIÈRE</b>  | <b>4</b>  |
| <b>2. UN SYNDICAT DE TERRAIN POUR RÉSISTER...<br/>ET REPARTIR À L'OFFENSIVE !</b>                 | <b>6</b>  |
| <b>3. COMBATS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN</b>  | <b>9</b>  |
| <b>3.1. Se battre pour l'emploi durable et de qualité</b>   | <b>9</b>  |
| 3.1.1. Tir croisé sur l'emploi de qualité   | 9         |
| 3.1.2. Champs des besoins et positions à renforcer  | 10        |
| 3.1.3. Positions  | 10        |
| a) Faire face aux exclusions  | 10        |
| b) Fonctions critiques et métiers en pénurie  | 11        |
| c) L'accompagnement FOREM   | 13        |
| d) Coup de Boost  | 14        |
| e) Cellules de reconversion   | 14        |
| f) Aides à la promotion de l'Emploi   | 15        |
| g) Incitants à l'embauche   | 16        |
| h) Réduction collective du temps de travail avec maintien du salaire<br>et embauche compensatoire | 17        |
| <b>3.2. Se battre pour une meilleure qualité de vie en Wallonie</b>                               | <b>18</b> |
| 3.2.1. Austérité, marchandisation, inégalités : les voies sans issue du gouvernement wallon       | 18        |
| 3.2.2. Champs des besoins et positions à renforcer  | 19        |
| 3.2.3. Positions  | 20        |
| a) Personnes âgées et personnes en situation de handicap :<br>anticiper et repenser le modèle     | 20        |
| b) Mobilité : à la croisée des enjeux   | 22        |
| c) Environnement  | 24        |
| d) Un enseignement émancipateur et inclusif   | 25        |
| e) Non-marchand   | 27        |
| f) Lutter contre les inégalités sociales et la pauvreté   | 28        |
| g) Politiques de l'enfance  | 29        |
| h) Politique énergétique  | 31        |
| i) Logement   | 35        |

|  |           |
|--|-----------|
| <b>3.3. Se battre pour une meilleure répartition des richesses</b>                     | <b>38</b> |
| 3.3.1. Ils n'en ont jamais assez !   | 38        |
| 3.3.2. Champs des besoins et positions à renforcer                                     | 38        |
| 3.3.3. Positions   | 39        |
| a) Une fiscalité plus juste  | 39        |
| b) Salaires et pouvoir de vivre  | 40        |
| c) Services publics  | 42        |
| d) Sécurité sociale  | 44        |
| e) Dette publique  | 47        |
| f) La relance économique au service du progrès social, environnemental et démocratique | 49        |
| <b>3.4. Se battre pour renforcer la démocratie</b>                                     | <b>56</b> |
| 3.4.1. La démocratie n'est jamais acquise  | 56        |
| 3.4.2. Champs des besoins et positions à renforcer                                     | 57        |
| 3.4.3. Positions   | 57        |
| a) Libertés syndicales   | 57        |
| b) Migrations  | 61        |
| c) Lutte contre les discriminations  | 63        |
| a) Féminisme et égalité de genre   | 64        |
| d) Éducation populaire et formation syndicale  | 65        |
| e) Contre l'extrême droite et son monde : Résistance syndicale                         | 67        |
| f) Solidarité internationale   | 69        |

# 1. LE GRAND BOND EN ARRIÈRE

Les *Orientations* du Congrès statutaire 2022 de la FGTB wallonne s'étaient attelées à dresser un large état des lieux des inégalités et crises en Belgique et en Wallonie. Social, économie, démocratie, environnement et climat... Au sortir de la crise sanitaire covid, il était important de dresser le bilan des inégalités à l'œuvre pour mieux mettre en évidence les alternatives à développer pour inverser la tendance en répartissant mieux les richesses, en améliorant la qualité de l'emploi, en développant des services publics de qualité pour la population et en réduisant les inégalités sociales et de genre.

Durant deux ans, ces orientations ont guidé le travail et les actions de la FGTB wallonne, permettant de déboucher sur certaines avancées concrètes, en travaillant, comme toujours, sur un double front : celui de la négociation, quand elle est possible, et celui de la mobilisation, quand elle est nécessaire.

Les avancées n'étaient évidemment pas conformes à 100% à nos positions : il a fallu négocier, débattre (en interne comme à l'externe), parvenir à des compromis... sans jamais se compromettre. Des avancées — souvent insuffisantes mais allant néanmoins dans le sens de nos revendications — ont ainsi pu être obtenues, au bénéfice des travailleurs et travailleuses, et de la population dans son ensemble.

Depuis, le contexte a profondément changé, voire a basculé. La Belgique et la Wallonie n'ont pas échappé au vent de droite qui souffle sur le monde.

En 2024, la quasi-totalité des niveaux de pouvoir de Belgique se sont retrouvés aux mains d'une droite décomplexée. 40 ans après la révolution néo-conservatrice — initiée dans les années 80 par Reagan & Thatcher — une droite cynique et sans tabous s'est lancée dans une nouvelle bataille pour l'accaparement des profits. Une véritable révolution néo-réactionnaire, tant sur le plan des valeurs que des orientations économiques.

Dans son viseur, les contre-pouvoirs et la démocratie elle-même, dernier obstacle à la logique capitaliste la plus dure : la loi du plus fort. S'affranchissant de toutes les règles démocratiques, cette droite a fait siennes de nombreuses méthodes de l'extrême droite : intoxications et mensonges, généralisation et stigmatisations des minorités et des plus faibles, mépris de la concertation, volonté de saper tous les contre-pouvoirs, instrumentalisation d'une presse aux ordres, division de la classe travailleuse... La stratégie est connue et bien rodée : saturer l'espace médiatique et les réseaux, flatter les plus bas instincts, diffuser la stigmatisation et la peur pour dissimuler les vrais enjeux derrière un écran de fumée de fausses polémiques, de buzz sans intérêts et d'annonces sans lendemain. Et, dans le même temps, mettre en place les pires politiques de régression sociale et environnementale, tout en s'attaquant à tous ceux et celles qui tentent de s'y opposer. Détruire la Sécurité sociale, les services publics, le monde associatif et le modèle social construit par le mouvement ouvrier et les organisations syndicales. Pour mieux marchandiser le monde au détriment de l'humain.

Face à cette situation, l'urgence s'impose.

L'heure n'est plus aux constats mais au combat.

À l'action et à la résistance.

Dans ce combat, la FGTB wallonne, ses Centrales et Régionales, ont un rôle de premier plan à jouer. Par son implantation dans tous les secteurs d'activités, à tous les niveaux de la société, notre organisation dispose d'une force incomparable pour organiser la résistance, en lien avec les différents acteurs de la société civile.

Parallèlement, la FGTB wallonne continuera de négocier là et quand cela est possible. Malgré les tentatives de contournements ou la négation pure et simple de la concertation sociale, elle continuera d'œuvrer dans l'intérêt du monde du travail et de la population. Coûte que coûte, en forçant la porte si nécessaire. Sans jamais rien lâcher.

Enfin, et surtout, il s'agira de continuer, et amplifier, l'essentiel travail d'éducation populaire afin de ne pas laisser le champ libre à la droite et de regagner la bataille des idées.

Dans ces trois modes d'action – négociation, mobilisation et éducation populaire – les fils rouges transversaux de la FGTB wallonne sont et seront :

- Une meilleure répartition des richesses.
- L'emploi durable et de qualité.
- Des services publics forts et de qualité.
- Un environnement sain et durable.
- La lutte contre les inégalités sociales et de genre.
- La défense et le renforcement de la démocratie.
- Une économie au service du progrès social, environnemental et démocratique, et du renforcement des solidarités fédérales.

Pour les quatre années à venir, ces fils rouges guideront l'action de la FGTB wallonne pour reconstruire des équilibres, et en construire de nouveaux, entre progrès social et démocratique, préservation de l'environnement et développement économique. Pour que le développement de l'économie wallonne serve l'intérêt général, répartisse mieux les richesses, assure un emploi durable et de qualité à toutes et tous et contribue au financement de la Sécurité sociale. Un tel développement économique, contribuant au renforcement des solidarités fédérales, est l'objectif à viser, tant pour contrer les conséquences des politiques austéritaires et libérales que pour affaiblir les forces séparatistes et d'extrême droite se nourrissant des inégalités entre Régions.

# 2. UN SYNDICAT DE TERRAIN POUR RÉSISTER... ET REPARTIR À L'OFFENSIVE !

Face à la radicalisation de la droite et du patronat, aux menaces qui pèsent sur notre modèle social et la démocratie, notre organisation doit elle aussi entretenir sa radicalité, affirmer son orientation anticapitaliste, se donner les moyens de la riposte, et la décliner à tous les niveaux. Dans la contre-attaque que le monde du travail et le camp progressiste doivent mener, la FGTB wallonne, ses Centrales et Régionales ont un rôle de premier plan à jouer. Pour que celui-ci soit effectif et efficace, un certain nombre de conditions s'imposent.

Plus que jamais, la force de notre organisation doit provenir de ses militantes et militants, de la base, du terrain. La consultation, la confrontation des points de vue et les débats internes doivent donc rester profondément ancrés au sein de notre organisation et de ses structures. De même, la lutte que nous menons contre les rapports de domination ainsi que l'ensemble des valeurs que nous défendons doivent guider nos actions et modes de fonctionnement internes.

Face à l'union des droites, aux mutations du monde du travail et au développement des nouvelles technologies, l'unité et le caractère interprofessionnel de notre organisation sont effectivement fondamentaux. La pire erreur serait le repli sur soi et les divisions internes : le monde du travail aurait tout à y perdre.

Dans un contexte où les attaques contre les libertés syndicales et les organisations syndicales elles-mêmes se multiplient, la FGTB wallonne se trouve face à un tournant historique. Sa dimension interprofessionnelle doit être entretenue et soutenue afin qu'elle puisse remplir pleinement, et développer, son rôle de contre-pouvoir. En collaboration et avec le soutien de Centrales fortes, la FGTB wallonne et ses Régionales doivent pouvoir disposer des moyens nécessaires au travail d'analyse, d'information, de sensibilisation, de réaction et de mobilisation qu'implique ce rôle de contre-pouvoir. Elle doit en effet se doter des moyens indispensables pour pouvoir renforcer le rapport de force et peser sur les gouvernements et le patronat. Pour remplir pleinement et efficacement son rôle de contre-pouvoir et moteur de changement, tout en renforçant son indépendance syndicale, la FGTB wallonne devra se consolider en s'appuyant sur ses ressources internes et celles de ses différentes structures. Le tournant historique que nous subissons, les défis qui s'imposent à nous, conjugués à la multiplication des attaques contre notre organisation rendent plus que jamais indispensable cette consolidation. Refinancement, synergies internes, services partagés... Toutes les pistes devront pouvoir être envisagées afin de permettre de renforcer notre capacité à peser sur les décisions politiques au niveau régional, tout en continuant à renforcer notre modèle fédéral de solidarité.

Peser efficacement sur les gouvernements de droite et être à même de contrer leurs politiques impliquent également de décliner la résistance sur tous les fronts : syndical, bien sûr, mais également en lien avec l'associatif, la culture, la jeunesse, les organisations environnementales, les collectifs citoyens... C'est cette fédération des résistances qui permettra de renverser le rapport de forces pour (re)construire des équilibres : où le système économique est au service du progrès social et environnemental et non l'inverse. En d'autres mots, le social et l'environnement doivent être les objectifs du développement économique et non ses variables d'ajustement.

Dans la guerre culturelle actuelle, la formation syndicale et l'éducation populaire restent fondamentales pour contrer les mensonges et les discours de division et de stigmatisation de la droite. Mais aussi, et surtout, pour mettre en avant la question fondamentale de la répartition des richesses, reprendre le contrôle des narratifs, se donner les moyens de reconstruire nos récits, se réappropriier notre histoire, nos valeurs, nos combats. Et, toujours, en partant des réalités vécues par le monde du travail et en respectant nos principes d'indépendance syndicale. Dans ce cadre, la FGTB wallonne devra continuer à disposer des moyens nécessaires pour développer des campagnes et outils d'information et de communication clairs, percutants et adaptés à différents publics, qu'il s'agisse de nos militantes et militants ou d'un public plus large.

La défense de services publics forts, garantissant des services de qualité à la population et de bonnes conditions de travail à ses agentes et agents, sera également au centre de l'action de la FGTB wallonne. Le désinvestissement chronique et croissant dans les services publics fait le lit de l'extrême droite et de ses idées. La FGTB wallonne continuera donc de rappeler et défendre le rôle essentiel du secteur public et ses principes (universalité, égalité, accessibilité, continuité, mutabilité, neutralité, transparence et fiabilité), véritables balises démocratiques.

La question de nos stratégies syndicales peut également faire l'objet de débats. Il ne s'agit évidemment pas de se laisser enfermer dans la stratégie de chantage de nos adversaires, qui voudraient culpabiliser – voire criminaliser – le fait que les grèves portent atteinte à l'économie. Faire pression sur l'économie est en effet un des leviers d'action syndicale essentiels dans le combat pour le progrès et la justice sociale. Cependant, face au mépris des gouvernements pour les mobilisations de masse, au silence médiatique croissant, à l'intimidation par des huissiers, à l'instrumentalisation de la justice, au bashing antisyndical d'une certaine presse et aux projets politiques visant la fin des organisations syndicales, une réflexion sur des actions plus ciblées peut également être menée, en complément des actions de grève traditionnelles. Viser les grandes entreprises, les plus importantes fédérations patronales ou encore de grandes zones de fret commercial, par des actions fortes permet par exemple de concilier impact économique et portée symbolique. Ce type d'action ne doit évidemment pas se substituer à nos modes d'actions « traditionnels » (manifestations de masse, piquets de grève devant les entreprises, associations et services publics...) mais venir en appui, en complément de celles-ci.

Enfin, et plus largement, les logiques capitalistes nous menant droit dans le mur de l'impasse sociale et environnementale, la FGTB wallonne doit être à même de proposer aux militantes et militants un véritable projet de société basé sur la justice sociale, partant des réalités de terrain et des besoins actuels et futurs de la population. Les urgences environnementales, le démantèlement du Pacte social d'après-guerre par les politiques de droite, la dégradation des conditions de travail et de vie ou encore le développement de l'intelligence artificielle et les questions qu'elle amène, entre autres, en termes de répartition des gains de productivité concourent également à la nécessité d'un tel projet de société.

Le capitalisme entretient et se nourrit de l'instabilité, des crises, des inégalités et des déséquilibres, pour mieux favoriser l'accaparement des profits par une minorité. Le projet de société de la FGTB wallonne vise au contraire l'instauration d'équilibres entre progrès social, développement économique, enjeux démocratiques et préservation de l'environnement, au bénéfice de l'intérêt général et non des profits de quelques-uns. Soucieuse de faire du progrès social et environnemental les objectifs du développement économique, la FGTB wallonne entend développer le rapport de force pour contrer les politiques de droite et remettre l'intérêt général, les besoins de la population et les défis environnementaux au centre des préoccupations, en partant toujours des réalités de terrain.

Dans ce cadre, un travail de cadastrage des besoins fondamentaux et essentiels pour assurer une vie de qualité à toutes et tous pourrait être déterminant. À l'image du travail réalisé en 1954 — qui a abouti au programme du Congrès de 1956 sur les réformes de structure anticapitalistes —, la FGTB wallonne souhaite enclencher une telle dynamique, en partant des réalités et besoins de terrain, en associant des spécialistes de différents domaines, des actrices et acteurs de la société civile issus de différents secteurs. L'objectif serait d'identifier ces besoins fondamentaux et d'élaborer au cours des deux années suivant le Congrès (donc avant les prochaines élections régionales) un programme de mesures sociales, politiques, environnementales et économiques ; un véritable projet de société à même de restaurer des équilibres essentiels, et d'en reconstruire de nouveaux. Celui-ci sera accompagné d'un contre-budget anti-austéritaire démontrant la faisabilité du financement et de la mise sur pied des mesures avancées, afin de mettre les responsables politiques face à leurs responsabilités.

# 3. COMBATS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

## 3.1. SE BATTRE POUR L'EMPLOI DURABLE ET DE QUALITÉ

### 3.1.1. TIR CROISÉ SUR L'EMPLOI DE QUALITÉ

La droite a lancé une vaste opération de précarisation de l'emploi, des salaires et conditions de travail, qui se décline sur tous les fronts et à tous les niveaux de pouvoir. Les réformes fédérales du chômage (limitation dans le temps, exclusions massives baisse des allocations, suppression de la réduction d'impôts, nouvelle détérioration des périodes assimilées) sont accompagnées d'une vaste entreprise de *flexiprécarisation* de l'emploi : nouvelle extension massive des jobs étudiants et heures supplémentaires, généralisation des flexijobs, dérégulation du travail de nuit, modes d'organisation poussant vers toujours plus d'individualisation des relations de travail, développement des statuts hybrides ou précaires... En assumant totalement le lien entre ces différentes mesures, la droite démontre paradoxalement la pertinence du lien avancé par la FGTB wallonne entre niveau de protection sociale et emploi de qualité.

L'objectif est on ne peut plus clair : abaisser drastiquement le niveau de protection sociale (des malades, sans emploi, travailleuses et travailleurs précaires ou en fin de carrière...), appauvrir des centaines de milliers de personnes afin de disposer d'une large armée de réserve de travailleuses et travailleurs, contrainte de répondre aux pires exigences patronales.

Ces politiques fédérales se doublent d'orientations régionales qui ne font qu'aggraver la situation et contribuer à la dégradation de la qualité de l'emploi. Les politiques d'accompagnement et de suivi des demandeurs et demandeuses d'emploi évoluent vers toujours davantage de contrôles, sanctions et exclusions. Les structures d'accompagnement et de soutien situées hors de la sphère marchande (Cellules de reconversion, Coup de boost, FOREM, MIRE, OISP...) sont menacées et attaquées au mépris de toute évaluation, objectivation et concertation ; et quels que soient leurs résultats positifs en matière de remise à l'emploi, d'attention aux publics les plus éloignés de l'emploi ou de lutte contre les inégalités sociales. Ici aussi, l'objectif est clair : ouvrir grand les portes à l'intérim au nom de la sacro-sainte — mais jamais démontrée — « efficacité du privé ». La majorité de droite a également mis la fin du statut de la fonction publique à son trophée de chasse, balayant d'un revers de main une véritable balise démocratique. Les emplois APE ne sont pas non plus épargnés : des milliers de travailleuses et travailleurs pourraient voir leur emploi menacé par une nouvelle version de la réforme abandonnée en 2019 à la suite des larges mobilisations syndicales.

L'ensemble des politiques d'emploi actuelles, qu'elles soient fédérales ou régionales, sont uniquement guidées par des exigences patronales court-termistes : maximiser les profits immédiats, au détriment des salaires et de la qualité d'emploi. Tout le contraire de politiques basées sur l'anticipation sociale et économique, en lien avec les besoins de la population, les enjeux environnementaux ou les évolutions technologiques.

À l'opposé des logiques de marchandisation de l'emploi et de développement de l'intérim, les politiques publiques devraient au contraire lutter contre les allers-retours entre emploi et non-emploi. Loin de permettre l'acquisition de compétences ou d'une expérience valorisée sur le marché du travail – comme le prétendent la droite et le patronat –, ces aller-retours constituent un cercle vicieux dont la très grande majorité des travailleuses et travailleurs précaires ne sortent pas, créateur de chômage de longue durée et d'exclusion. Ce phénomène est particulièrement marqué en Belgique : la probabilité de transition entre contrat temporaire et contrat à durée indéterminée n'est en effet que de 5% (4% chez les femmes et 7% chez les hommes) contre 38% au Danemark, premier du classement. Un constat qui contredit totalement les assertions libérales et qui a récemment été corroboré par une étude de l'IWEPS. Celui-ci a en effet mis en évidence l'incidence de la mauvaise qualité du premier emploi sur la suite du parcours professionnel : dans 47 % des cas, la personne reste coincée dans un emploi précaire, et 20% est sans emploi. Autrement dit, dans deux cas sur trois, la situation des personnes qui entament leur parcours par un emploi de mauvaise qualité ne s'améliore pas par la suite, voire se détériore.

Pour la FGTB wallonne, le combat pour l'emploi de qualité reste donc prioritaire et constituera un de ses principaux axes d'action dans les années à venir.

### **3.1.2. CHAMPS DES BESOINS ET POSITIONS À RENFORCER**

En matière d'emploi, les lignes rouges transversales de la FGTB wallonne sont :

- La priorité à l'emploi durable et de qualité porteur d'une dimension émancipatrice (en lien avec la définition adoptée par le dernier Congrès<sup>1</sup>
- Une attention particulière aux personnes les « plus éloignées de l'emploi » ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs précaires, en première ligne des mesures fédérales d'exclusion.
- Des dispositifs d'accompagnement et d'insertion non répressifs basés sur l'emploi durable et de qualité, le respect des personnes et de leurs parcours.
- La réduction des inégalités sociales et de genre.
- Des services publics et non marchands de qualité, basés et organisés sur base des besoins de la population et des enjeux sociaux et environnementaux, et financés à la hauteur de ceux-ci.
- Le développement de politiques de formation et d'emploi en lien avec ces besoins ainsi qu'avec la nécessaire reconversion de l'économie en lien avec les enjeux environnementaux et climatiques.

### **3.1.3. POSITIONS**

#### **a) Faire face aux exclusions**

On le sait, la Wallonie a été, et sera encore dans les années à venir, en première ligne des réformes fédérales de l'assurance chômage. En effet, selon les estimations de l'ONEM, 184.463 personnes devraient être exclues d'ici fin 2027. Parmi elles, 86.287 vivent en Wallonie, soit près de la moitié (47%) ! Cette inégalité régionale se double d'une profonde inégalité entre les communes les plus pauvres, qui verront entre 2 et 4% de leur population concernée, et celles aux revenus les plus élevés, dont la proportion de personnes touchées dépasse rarement le 1%. Ces exclusions représentent un transfert massif de charges de la Sécurité sociale vers les CPAS et communes qui, malgré la compensation fédérale annoncée, auront à supporter un nombre important de coûts supplémentaires directs et indirects. Des coûts qui se répercutent finalement sur l'ensemble de la population via une augmentation de la fiscalité communale, une diminution des services à la population ou une augmentation de leurs tarifs.

---

<sup>1</sup> Pour rappel, en 2022, le Congrès de la FGTB wallonne avait adopté la définition suivante : « Pour la FGTB wallonne, l'emploi durable et de qualité se définit, a minima et entre autres, par un contrat à durée indéterminée, à temps plein et assurant de bonnes conditions salariales et de travail (salaire permettant d'assurer un niveau de vie correct au regard du coût de la vie, conciliation vies privée et professionnelle, respect des normes de santé et de sécurité, droit à une représentation syndicale et à la formation... »

C'est donc une triple inégalité – entre personnes, Régions et communes – que les exclusions vont renforcer, aggravant la situation sociale là où elle est déjà plus que préoccupante. Et ces exclusions ne se limiteront pas à 2026-2027 : les nouvelles règles d'admissibilité, de dégressivité et de limitation continueront à produire leurs effets dans les années à venir. Parallèlement, le renforcement du volet répressif de l'accompagnement régional risque lui aussi d'entraîner davantage de limitations de droits, de sanctions et d'exclusion. Enfin, les menaces qui pèsent sur les *Cellules de reconversion*, *Coup de boost* et l'ensemble du secteur de l'ISP, conjuguées à l'intégration croissante du secteur intérimaire dans les dispositifs participeront à la précarisation de l'emploi d'un côté et à l'aggravation de l'exclusion sociale de l'autre. Une situation sociale explosive qui constitue un des meilleurs terrains pour l'extrême droite et ses idées.

Ces politiques complémentaires de précarisation de l'emploi et de la sécurité sociale font partie intégrante de l'entreprise néo-réactionnaire de démantèlement du modèle social construit par le mouvement ouvrier et ses luttes sociales. Si ce projet n'est pas contré, il aura également comme conséquence une aggravation de la situation sociale en Wallonie et des inégalités entre Régions. Une situation qui permettra aux forces séparatistes d'alimenter leurs discours de rejet et de repli pour mieux donner corps à leurs projets confédéralistes.

Un sursaut politique régional devra s'imposer afin de lutter contre les conséquences sociales, économiques et politiques de l'ensemble de ces mesures.

Tout en continuant à travailler à la construction d'un rapport de force favorable à la restauration d'une assurance chômage de qualité, remplissant pleinement son double rôle de protection individuelle contre l'appauvrissement et de protection collective contre la dégradation des conditions de travail et de rémunération, la FGTB wallonne revendique :

- des politiques régionales d'emploi orientées vers les publics dits « éloignés » de l'emploi, avec une attention particulière pour les exclus et non-admis ;
- une compensation fédérale à destination des CPAS qui leur permette de répondre au surcoût financier direct de l'augmentation du nombre de paiements de Revenus d'intégration mais aussi à l'ensemble des charges indirectes (accroissement des demandes d'Aide sociale, engagement de personnel qualifié, accueil des demandeurs et demandeuses, suivi des dossiers, accompagnement, moyens logistiques et matériels...) ;
- à l'opposé de la direction prise actuellement par le gouvernement wallon, le développement et le renforcement des moyens des dispositifs d'accompagnement et d'insertion basés sur l'emploi durable et de qualité, le respect des personnes et de leurs parcours ainsi que l'attention portée aux plus « éloignés de l'emploi » (*Coup de boost*, *Cellules de reconversion*, *OISP*...) ;
- outre l'aspect fondamental d'insertion durable dans l'emploi, l'ensemble des dispositifs d'incitants à l'embauche doit intégrer les contraintes de la nouvelle réglementation chômage. Le conditionnement de ces incitants devrait donc favoriser les contrats dont la durée et les horaires permettent aux travailleurs et travailleuses de retrouver des droits pleins et entiers au chômage si le contrat devait prendre fin.

La FGTB wallonne sera en outre particulièrement attentive à l'évolution des dispositifs Article 60 et 61. Le montant de la compensation fédérale versée aux CPAS devrait en effet être lié à leurs résultats en termes d'insertion à l'emploi. On peut dès lors craindre qu'un recours massif aux dispositifs Article 60 et 61 n'ait d'importantes répercussions, tant dans le secteur public – par ailleurs confronté aux politiques d'austérité – que privé : substitution des emplois « classiques », dégradation des conditions de travail et de rémunération...

## **b) Fonctions critiques et métiers en pénurie**

La question des fonctions critiques et métiers en pénurie a été une des justifications à la stigmatisation des personnes sans emploi et à la précarisation de l'assurance chômage. Mettre en avant qu'un certain nombre d'emplois ne trouve pas preneur offre en effet le triple avantage de jeter l'opprobre sur les sans-emplois, d'éviter tout débat sérieux sur les questions d'emploi et d'exonérer de responsabilité

les employeurs et les responsables politiques. Depuis de nombreuses années, la FGTB wallonne met d'ailleurs en lumière cette hypocrisie en dénonçant à la fois les amalgames entre fonctions critiques et métiers en pénurie, la méthodologie de comptabilisation de ceux-ci ou encore les demandes et profils démesurément exigeants des employeurs, qui constituent de véritables freins à l'embauche.

Les études de la *Cellule Lutte contre les discriminations* de la FGTB wallonne et du CEPAG ont en effet mis en avant le caractère démesuré ou injustifié d'un grand nombre d'exigences dans des offres d'emploi pour des métiers dits « en pénurie » : expérience indispensable, permis de conduire, véhicule personnel, certifications sans lien avec la fonction, obligation de postuler uniquement par mail... Et, parallèlement, on constate un profond déséquilibre entre ces exigences et les conditions de travail proposées : contrats précaires (intérim, temps partiel), horaires flexibles, salaires au rabais... Pour des emplois tant recherchés et des exigences si pointues, la contrepartie patronale n'est clairement pas à la hauteur.

Plus récemment, l'IWEPS a également pointé que les formations aux métiers en pénurie n'offraient pas d'avantages significatifs en matière de rapidité ou de stabilité à l'emploi et que les premiers emplois occupés étaient le plus souvent précaires et mal rémunérés. Pire, il existe de profondes inégalités de genre, les femmes ayant suivi une formation à un métier en pénurie connaissant une insertion plus lente, davantage de parcours discontinus et étant davantage exposées que les hommes aux emplois de mauvaise qualité.

Plus largement, c'est l'ensemble du marché de l'emploi wallon qui est marqué par l'emploi précaire. En effet, si les contrats à durée indéterminée représentent en moyenne 45% des offres d'emploi diffusées par Actiris et 74% des offres au VDAB, cette proportion avoisine à peine les 33% au niveau du FOREM !

La FGTB wallonne demande une réelle objectivation de la problématique, tant en termes d'emplois réellement concernés que de leur qualité et attractivité. Ce travail devrait être mené en toute impartialité par un organisme indépendant comme la Cellule de prospective, dont la FGTB wallonne continue de revendiquer la mise sur pied, ou l'IWEPS.

Pour la FGTB wallonne, il est indispensable de travailler sur les incitants et le renforcement des conditions d'attractivité pour sortir réellement les demandeuses et demandeurs d'emploi — indemnisés par l'ONEM ou non — de la précarité et résoudre par la même occasion les tensions sur le marché du travail.

Enfin, si cette question était réellement fondamentale et tellement vitale pour l'économie, le banc patronal n'aurait-il pas dicté au gouvernement fédéral d'introduire une dérogation à la limitation dans le temps des allocations en cas de suivi d'une formation à un métier en pénurie ? Au contraire, il s'y est opposé ! Les seules dérogations valables concernent en effet les personnes qui avaient commencé une telle formation avant la fin 2025. Ce seul élément démontre une fois de plus l'hypocrisie patronale totale autour de cette question et l'instrumentalisation politique qui en est faite. Tout en continuant à se battre pour la suppression de la réforme chômage Arizona, la FGTB wallonne demande donc que la dérogation transitoire pour formation à un métier en pénurie devienne permanente et soit étendue à l'ensemble de celles-ci, quelles que soient leur date de début et leur durée. Plus largement, elle demande que la dérogation à la limitation dans le temps bénéficie à toute personne privée d'emploi entamant une formation professionnelle ou reprenant des études, que celles-ci mènent à un emploi en pénurie ou non.

Outre cette revendication et l'amélioration de la qualité des emplois, des conditions de travail et de rémunération, la FGTB wallonne :

- rappelle la responsabilité patronale en matière d'accueil et de formation des personnes engagées ;
- revendique que, partout où l'utilisation quotidienne d'un véhicule est nécessaire, ce dernier soit mis à disposition par l'employeur dans le cadre d'une flotte partagée ou que le coût du déplacement soit totalement pris en charge par ce dernier ;
- demande la mention obligatoire de la rémunération dans les offres FOREM et que celui-ci incite les employeurs à prévoir une alternative à la candidature par mail ;
- insiste sur le rôle fondamental joué par les Instances Bassin-Emploi-Formation-Enseignement (IBEFE) dans les politiques d'emplois et propose qu'une communication soit pensée et organisée, au départ de ceux-ci, à l'attention des établissements scolaires et des privés d'emploi sur les pénuries structurelles et objectives ;

- exige qu'un recensement officiel des offres d'emploi discriminatoires soit mené et qu'en cas de récidive d'un employeur, des pénalités lui soient applicables ;
- rappelle que les politiques d'emploi ne peuvent faire l'impasse sur l'intégration des personnes en situation de handicap, tout comme elles doivent prendre en compte l'accueil de l'enfance, en ce compris l'accueil flexible, enjeu essentiel pour l'accessibilité des femmes à l'emploi et à la formation.

### **c) L'accompagnement FOREM**

Depuis la mise sur pied de la procédure de contrôle de disponibilité imposée aux personnes privées d'emploi, la FGTB wallonne s'est radicalement opposée à cet instrument de précarisation de l'assurance chômage et du marché du travail. Tout en continuant à revendiquer son abrogation au niveau fédéral, elle met tout en œuvre, au niveau régional, pour en diminuer le coût social et l'impact sur la qualité de l'emploi.

En 2022, l'accompagnement « orienté coaching et solutions » est entré en application, et a depuis produit des effets. Malgré son caractère imparfait, cette réforme avait mené à une baisse des sanctions, en particulier des exclusions définitives, notamment grâce aux balises mises en place à la demande de la FGTB wallonne. Cela s'est accompagné d'une hausse du taux d'emploi de 4,4% sous la dernière législature.

La réforme du gouvernement wallon MR-Engagés risque de réduire à néant ces résultats. Elle opère un revirement complet dans la philosophie de l'accompagnement opéré par le FOREM. Ce dernier risque de passer du soutien au harcèlement, de la co-construction à la prescription et du suivi régulier à la menace permanente, sans jamais répondre au besoin réel de la Wallonie : le développement de l'emploi durable et de qualité. Parallèlement, les travailleurs et travailleuses du FOREM risquent de voir l'essence même de leur mission profondément transformée et leurs conditions de travail dégradées, dans un contexte de dénigrement de leur travail par le politique, de pression accrue et d'austérité budgétaire. Et, une fois de plus, les grands gagnants sont les employeurs, qui échappent à toute responsabilité supplémentaire.

Loin d'un contrôle qui deviendrait « soutenant et responsabilisant », celui-ci s'avèrera contraignant et infantilisant, démobilisateur et inefficace, source de précarisation et d'exclusion, mais aussi de sortie des radars de nombreuses personnes sanctionnées ou radiées et pour lesquelles il n'y aura plus de possibilité de soutien et d'accompagnement. Cette orientation ne viendra que renforcer la pauvreté et la précarité d'emploi dans un contexte où la Wallonie doit faire face à des dizaines de milliers d'exclusions depuis janvier 2026.

Pour la FGTB wallonne, il est urgent de recentrer le débat sur la création d'emplois durables et de qualité, aux antipodes des orientations stigmatisantes et répressives à l'égard des sans-emplois et travailleurs précaires prises aux différents niveaux de pouvoirs. Le taux de sanction n'est pas un indicateur d'efficacité du FOREM mais bien un aveu d'échec du politique, incapable de mettre en œuvre le cadre et les dispositions favorisant l'insertion durable. La FGTB wallonne continuera donc de s'opposer aux différentes procédures de contrôle de disponibilité et à revendiquer un accompagnement volontaire, non répressif, humain et respectueux, basé sur la confiance, orienté vers l'insertion durable dans l'emploi de qualité et adapté à la personne, son profil, ses compétences, ses projets...

Cet accompagnement devra accorder une attention et un soutien particuliers aux personnes les plus fragilisées : privées d'emploi de longue durée, peu qualifiées, exclues et non admises au chômage. Dans ce cadre, la fracture numérique doit être prise en compte, le numérique n'étant qu'un outil complémentaire à l'offre de services du FOREM et ne pouvant en aucun cas être imposé. Sur ce dernier point, et plus largement, la FGTB wallonne restera particulièrement attentive aux dérives éventuelles de l'utilisation de l'intelligence artificielle, et s'assurera qu'elle demeure un outil d'aide à la décision et non un outil décisionnel. Enfin, la FGTB wallonne s'assurera que l'accompagnement syndical lors des entretiens demeure et que celui-ci bénéficie des conditions nécessaires pour être pleinement et efficacement assuré.

## d) Coup de Boost

Coup de Boost est un dispositif d'accompagnement visant l'insertion socioprofessionnelle des demandeuses et demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi de 18 à 29 ans mis en place en partenariat par le CEPAG, le FOREM et Réso sur base du modèle des Cellules de reconversion. Le public accompagné est composé de jeunes dits NEETs<sup>2</sup> ayant un faible niveau de qualification et/ou une période d'inactivité de longue durée et/ou connaissant des problématiques psychosociales freinant leur insertion socioprofessionnelle.

Dans le cadre d'une dynamique reposant essentiellement sur le collectif, Coup de Boost permet d'accompagner chaque jeune dans son orientation et son projet professionnel en combinant aide à la recherche d'emploi, levée des freins à l'insertion, informations sur la législation sociale, visites d'entreprises, de centres de formation et de compétences, rencontres avec des professionnels, partenariats avec des fonds sectoriels... L'éducation permanente fait également partie intégrante du processus via des animations, séances d'information et activités destinées à favoriser le débat, la prise de conscience et nourrir l'esprit critique. Un travail important sur la confiance des jeunes est également réalisé.

Cette approche multidimensionnelle, soutenue initialement par des subsides européens, a permis d'obtenir d'excellents résultats en termes d'insertion professionnelle ou de formation. En 2022, ces résultats avaient poussé le précédent gouvernement wallon à soutenir le développement de Coup de boost en en faisant un des projets prioritaires du Plan de relance wallon.

Âgé de près de 10 ans et comptant aujourd'hui 12 plateformes, le dispositif a accompagné près de 700 jeunes en 2024, dont une grande majorité peu qualifiée et cumulant plusieurs types de freins à l'insertion (financiers, familiaux, personnels, mobilité, santé...). Coup de Boost continue également à présenter des résultats remarquables : dans l'année de leur accompagnement, 46% des jeunes sont à l'emploi, 29% en formation et 6% ont repris des études, soit 81% de sorties positives.

Malgré ces excellents résultats, le ministre de l'Emploi ainsi que des membres de sa majorité, ont multiplié les attaques infondées, s'appuyant sur des chiffres tronqués, avant même toute évaluation du dispositif. Si le péril ne semble pas imminent (le dispositif ayant été assuré pour 2026 suite aux pressions du front commun syndical), il y a fort à craindre que la stratégie « *gouvernementalo-patronale* » consiste à terme à affaiblir le dispositif ou le vider de sa substance pour mieux en faire profiter le secteur intérimaire. Un réel non-sens alors que Coup de Boost devrait au contraire être renforcé pour mieux faire face aux conséquences des mesures Arizona et au renforcement de ligne répressive de l'accompagnement imposé au FOREM.

Dans les années à venir, la FGTB wallonne continuera à défendre Coup de Boost, l'ensemble de ses travailleurs et travailleuses et la qualité de leur travail essentiel. En collaboration avec ses Centrales et Régionales, elle travaillera à promouvoir et développer ce dispositif. Toute attaque ou tentative de démantèlement constituerait un *casus belli* et entraînerait une riposte et une mobilisation immédiates.

## e) Cellules de reconversion

Nées il y a presque 50 ans, et affichant des taux remarquables d'insertion dans l'emploi durable, les Cellules de reconversion voient leur modèle attaqué par le gouvernement wallon. Celui-ci est en effet à l'exact opposé de la vision libérale : un accompagnement collectif et positif, centré sur les profils, parcours et aspirations des travailleurs et travailleuses, dont la plus-value repose sur un partenariat entre le FOREM et les organisations syndicales, via les accompagnatrices et accompagnateurs sociaux, souvent d'anciens délégués. Depuis 1977, les cellules ont accompagné 57.318 travailleuses et travailleurs issus de plus de 600 entreprises différentes. Le taux moyen d'insertion des cellules de reconversion, mesuré sur 20 ans, approche les 70%, dont 61% d'insertion en CDI, et ce, pour une majorité de travailleuses et travailleurs peu « favorisés » sur le marché de l'emploi (souvent âgés de 45 ans et disposant principalement du Certificat d'enseignement secondaire inférieur).

---

2 NEET: Not in Education, Employment or Training. Jeune qui ne travaille pas et ne suit ni enseignement ni formation.

Pourtant, depuis 2024, s'appuyant sur des chiffres tronqués et des contre-vérités, le ministre de l'Emploi a multiplié les attaques contre les Cellules, dénonçant leur prétendue inefficacité, leur lenteur ou leur coût, autant d'éléments démentis par les faits. Passant outre les engagements de la Déclaration de Politique régionale, qui prévoyait une évaluation préalable, le ministre s'est entêté dans son travail de sape. Face aux réactions et mobilisations syndicales, il s'était par la suite engagé à la concertation sociale... qui fut en fait tronquée car basée sur une esquisse de modèle confiant l'accompagnement aux prestataires privés, tout en préservant un champ d'action plus limité au FOREM et aux syndicats. La volonté du ministre reste bien d'affaiblir et démanteler le dispositif pour mieux le marchandiser.

La FGTB wallonne refuse tout dévoiement de la philosophie et du modèle des Cellules de reconversion au profit du « tout-à-l'intérim » qui n'a comme objectifs que d'alimenter les profits du secteur de l'outplacement privé et de précariser l'emploi. Elle continuera à défendre le modèle unique, positif et efficace, favorisant l'emploi durable et de qualité, des Cellules de reconversion, tant sur le front de la négociation que celui de la mobilisation.

## **f) Aides à la promotion de l'Emploi**

En 2022, le Congrès de la FGTB wallonne avait acté la mise en place de la réforme APE en définissant des balises à respecter pour rencontrer ses revendications : sécurisation des emplois, maintien et développement des services à la population, respect de la concertation sociale... Ces balises sont aujourd'hui menacées par la réforme annoncée du gouvernement MR-Engagés, calquée en grande partie sur le modèle Jeholet – abandonné en 2019 grâce aux mobilisations massives, menées en première ligne par la FGTB wallonne.

Cette nouvelle réforme apparaît tout d'abord inutile, puisque le ministre annonce des objectifs déjà rencontrés par celle de 2022 : maîtrise et prévisibilité budgétaire, sécurisation des emplois, simplification administrative, transparence, équité, conditionnalité, contrôle et évaluation... Elle semble également pour le moins prématurée puisque le nouveau dispositif n'a pas encore pu être évalué et que l'on manque clairement de recul. Elle est enfin non souhaitée puisqu'aucun acteur des secteurs concernés n'en a fait la demande.

La réforme annoncée risque en revanche d'avoir de graves répercussions sur l'emploi et les services essentiels fournis à la collectivité. Pour rappel, le dispositif des APE bénéficie aujourd'hui à environ 4.000 employeurs du secteur non-marchand, des pouvoirs publics et de l'enseignement. Le budget permet le maintien à l'emploi de plus de 70.000 travailleurs, dont 71% sont des travailleuSEs dans le secteur non-marchand et 62% dans les pouvoirs locaux, correspondant à plus de 51.000 équivalents temps plein.

C'est sur ces emplois que le projet gouvernemental fait peser de réelles craintes. À elle seule, la non-indexation de la subvention APE pour les services publics menace près de 3.700 travailleurs, dont 2.000 travailleuSEs. Outre la perte d'emplois et la précarisation pour les personnes concernées et leurs familles, ce sont autant de services à la population qui risquent de se voir dégradés ou supprimés. Les intentions d'ouverture du dispositif au secteur privé font également craindre une marchandisation accrue de ces services, en d'autres mots la destruction d'emplois dans le public et le non-marchand au profit du financement du privé... De même la révision ou la suppression des obligations de maintien des volumes d'emploi risque d'entraîner, chez certains employeurs confrontés au sous-financement structurel et à l'austérité, la tentation d'opérer des licenciements en vue d'équilibrer leurs comptes. Le transfert du budget APE vers les budgets fonctionnels, ainsi que les négociations interministérielles à ce sujet, laisse également craindre une répartition arbitraire et incorrecte ainsi qu'un retour au « fait du prince » que la précédente réforme avait justement relégué au passé. Enfin, le risque d'un transfert d'une part du budget APE vers celui des incitants à l'embauche existe également, ce qui profiterait au secteur privé marchand, et tout particulièrement aux agences de travail intérimaire.

Les mois et années qui viennent s'annoncent donc déterminants, voire vitaux, pour le dispositif APE, les travailleurs et travailleuses, les services publics, le non-marchand et l'ensemble de la population. Dans ce contexte, la FGTB wallonne restera particulièrement attentive à l'évolution de ce dossier : analyse et suivi, concertation, travail de contre-propositions... Et, à défaut d'être entendue, la FGTB wallonne

assumera son rôle de contre-pouvoir et sera en première ligne des actions de mobilisation, pour fédérer les oppositions et organiser la résistance.

Dans ce cadre, ses principales lignes rouges sont et seront :

- Sécurisation des emplois APE.
- Maintien et développement des services à la population.
- Respect de la concertation sociale.
- Aucune exclusion de catégories d'employeurs.
- Aucune ouverture vers le secteur privé marchand.
- Maintien a minima de l'indexation actuelle, à l'identique pour tous les employeurs bénéficiaires.
- Possibilité d'une indexation complémentaire automatique en cas d'atteinte de l'indice pivot.
- Maintien des obligations liées aux volumes d'emploi.
- Maintien de l'obligation d'affecter la subvention au paiement des rémunérations.
- Application de critères objectifs d'octroi à l'ensemble des subventions APE.
- Redéploiement progressif du dispositif en fonction de priorités sociales identifiées, dans le respect de la concertation, et non sa réaffectation sur la base de suppressions de subventions.

### **g) Incitants à l'embauche**

À l'heure où ces *Orientations* de Congrès sont écrites, le gouvernement wallon planche sur une réforme des Incitants à l'embauche. La FGTB wallonne partageait la plupart des objectifs affichés de cette réforme : suppression des effets d'aubaine, réorientation partielle vers les publics fragilisés, insertion durable dans l'emploi.. Elle a cependant mis en évidence un certain nombre d'éléments problématiques qui devraient être corrigés, à défaut de quoi la réforme passerait à côté de ses objectifs et pourrait déboucher sur un subventionnement massif du secteur de l'intérim, un renforcement des effets d'aubaine et un échec de la volonté de soutien renforcé aux publics fragilisés.

La FGTB wallonne se positionne donc pour :

- la consultation des interlocuteurs sociaux et la prise en compte effective de leurs avis, notamment sur le montant de la future prime unique et des majorations ;
- imposer la conclusion d'un contrat d'une durée minimale, permettant de simplifier les procédures et de favoriser l'insertion durable, contrairement à la logique d'occupation que le gouvernement tente de mettre en place ;
- relever la durée minimale de contrat à 4 mois, en lien avec la nouvelle réglementation chômage, plutôt que 3 mois d'occupation comme actuellement prévu ;
- à défaut d'imposer une logique de contrats, imposer la réalisation de la condition de durée d'occupation dans une période de référence la plus courte possible ;
- imposer la règle selon laquelle l'employeur qui prend en charge la rémunération du travailleur soit celui qui bénéficie de l'aide. À défaut, les agences d'intérim pourraient ne pas répercuter la subvention publique auprès des employeurs utilisateurs, détournant potentiellement des millions € d'aides à l'emploi, pour les transformer en subventions directes de leur propre activité ;
- limiter le nombre d'employeurs utilisateurs finaux différents auprès desquels la demandeuse ou le demandeur d'emploi peut être occupé – nombre le plus bas possible pour éviter les successions de contrats courts et favoriser l'insertion durable.

Plus largement, la FGTB wallonne défendra un modèle assurant la montée en compétences et favorisant la validation de celles-ci, limitant les phénomènes de *turn-over* utilisés par certains employeurs pour continuer à bénéficier des incitants, et maintenant le rôle des organismes de paiement, au vu de la qualité de leur travail et de la possibilité supplémentaire de lutter plus efficacement contre les effets d'aubaine que cela permet.

## **h) Réduction collective du temps de travail avec maintien du salaire et embauche compensatoire**

La vaste entreprise de précarisation de l'emploi menée par la droite prend de nombreuses formes, parmi lesquelles certaines ont pour conséquence directe la baisse du nombre d'emplois disponibles : extension massive des heures supplémentaires, jobs étudiants, flexijobs et autres statuts hybrides ou précaires... Peu importe la qualité d'emploi : pour la droite et le patronat, il n'a d'intérêt que s'il sert l'accaparement croissant des richesses produites par l'actionnariat et les entreprises.

Pourtant, l'emploi n'a réellement de sens et d'intérêt que s'il est de qualité : rémunérations correctes, bonnes conditions de travail, préservation de la santé et du bien-être, assurance d'une bonne conciliation entre vie privée et professionnelle, respect des travailleurs et travailleuses, garantie d'une représentation syndicale, impacts social, environnemental et sociétal positifs... Tous ces éléments sont indispensables à l'épanouissement individuel et collectif des travailleurs et travailleuses et à l'ensemble de la société. À l'inverse, la multiplication des emplois précaires pousse toute la société dans une spirale infernale de nivellement par le bas et de détérioration des conditions de travail et de vie de l'ensemble du monde du travail.

Pour mener à un emploi de qualité pour tout le monde, il convient de mieux répartir le temps de travail. Entre les femmes et les hommes. Entre celles et ceux qui ont un emploi et celles et ceux qui n'en ont pas. Entre les temps pleins et les temps partiels. Entre les CDI et les précaires qui courent de CDD en CDD. Un changement de cap radical s'impose. Celui-ci passera nécessairement par la réduction collective du temps de travail, avec maintien du salaire et embauche compensatoire, revendication historique du monde du travail et de la FGTB.

La réduction collective du temps de travail n'a rien d'une revendication dépassée et irréalisable. Elle constitue au contraire une solution d'avenir concrète et efficace, une mesure de progrès social, à l'heure où le développement de l'intelligence artificielle remet la question de la répartition des gains de productivité au centre du débat et des rapports de force. La réduction collective du temps de travail, avec maintien du salaire et embauche compensatoire, ne présente que des avantages, à tous les niveaux : social, économique, sociétal, démocratique, féministe, écologique.

- Elle constitue un des meilleurs moyens pour avancer vers une meilleure répartition des richesses produites.
- Elle permet de diminuer drastiquement le chômage de masse et la pauvreté.
- En partageant la charge de travail, elle permet de lutter contre la souffrance au travail, les épuisements professionnels (*burn-out*), le mal-être physique et psychologique ainsi que les maladies de longue durée, phénomènes qui ont atteint des proportions dramatiques ces dernières années.
- Grâce aux emplois créés et à l'augmentation globale de la masse salariale, elle participe activement au renforcement de la sécurité sociale et des services publics.
- Elle permet de lutter contre les inégalités structurelles femmes-hommes, tant sur le marché du travail que sur le plan social, économique et sociétal.
- Elle permet aux travailleurs et travailleuses à temps partiel qui le souhaitent d'accéder au – ou de tendre au maximum vers le – temps plein.
- La conciliation entre vie privée et professionnelle s'en voit améliorée, tout comme la qualité de vie. Plus de temps pour vivre et pour s'occuper des affaires publiques constituent une plus-value sociale et démocratique.
- La réduction collective du temps de travail est également bénéfique pour les entreprises : plus de bien-être au travail, c'est plus de motivation et d'efficacité. Les entreprises qui ont osé passer à 32 heures le confirment.

- Ces dernières années, plusieurs études ont montré qu'il existe un lien positif entre le temps de travail adopté par un pays et sa consommation d'énergie et son empreinte écologique globale<sup>3</sup>.

Le modèle revendiqué par la FGTB wallonne est basé sur la semaine de 32h en 4 jours mais, pour être efficace et atteindre pleinement ces objectifs, la mesure doit évidemment répondre à un certain nombre d'impératifs :

- elle doit être négociée entre interlocuteurs sociaux, au sein d'un cadre interprofessionnel permettant des déclinaisons sectorielles et d'entreprises ;
- elle ne peut se réaliser à la marge et ne porter que sur quelques heures. Elle doit être suffisamment importante pour garantir une réduction drastique du chômage de masse et éviter le report de la charge de travail sur les travailleuses et travailleurs en place. Pour la FGTB wallonne, les 32 h hebdomadaires en 4 jours sont actuellement le modèle à suivre. Les modalités pratiques de mise en œuvre devront évidemment se négocier aux niveaux sectoriels et d'entreprises ;
- l'embauche compensatoire et le maintien du salaire sont des conditions indispensables ;
- les heures supplémentaires doivent être strictement encadrées, voire faire l'objet de mesures dissuasives concrètes et non d'incitations fiscales et sociales comme c'est le cas actuellement ;
- des dispositifs d'enregistrement du temps de travail sont également indispensables pour pouvoir l'encadrer. Cela passe par l'obligation de négocier à tous les stades du processus afin de le rendre le moins intrusif pour les travailleuses et les travailleurs ;
- les heures de travail libérées doivent être attribuées en priorité aux travailleurs et travailleuses à temps partiel qui souhaitent augmenter, contractuellement, leur nombre d'heures de travail. Pour toutes celles et tous ceux qui le désirent, le temps plein doit être la règle et non l'exception ;
- des dispositifs d'encadrement du télétravail garantissant le droit à la déconnexion doivent être prévus pour éviter le report de la diminution d'horaire de travail sur les jours prestés en dehors du lieu de travail.

## 3.2. SE BATTRE POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE EN WALLONIE

### 3.2.1. AUSTÉRITÉ, MARCHANDISATION, INÉGALITÉS : LES VOIES SANS ISSUE DU GOUVERNEMENT WALLON

Très rapidement après les dernières élections, les belles promesses électorales se sont envolées et les masques sont tombés : le gouvernement MR-Engagés ne cache plus ses projets austéritaires et sa volonté de marchandiser tout ce qui peut l'être. Ses politiques menacent des milliers d'emplois, dans le public et le non-marchand, et avec eux, autant de services essentiels à la population, et plus particulièrement celle aux revenus les moins élevés.

Le gouvernement wallon a fait de la fin du statut de la fonction publique un trophée, balayant d'un revers de main une véritable balise démocratique. Plus largement, les plans d'austérité régionaux et communautaires auront de graves répercussions sur les services publics et le non-marchand, tant pour les travailleurs et travailleuses concernées (conditions de travail et de rémunération, statut, fins de carrière, respect de leurs missions, etc.) que pour la population dans son ensemble, notamment en matière de qualité et d'accessibilité des services publics. De même, les menaces qui pèsent sur les emplois APE ou le secteur de l'insertion socio-professionnelle font craindre le pire, tandis que le gouvernement joue le jeu de la division entre les différents secteurs et acteurs.

---

<sup>3</sup> Lire notamment « Travailler moins pour polluer moins ». Le Monde diplomatique. (Juin 2021). <https://www.monde-diplomatique.fr/2021/06/LECOEUVRE/63211>

Les intentions gouvernementales de suppression des Provinces engendrent également de nombreuses craintes. Outre les aspects de respect du droit constitutionnel et d'incertitude politique<sup>4</sup>, ce projet fait aussi peser des menaces sur les compétences actuellement organisées par les Provinces (enseignement, action sociale, culture, tourisme, formation, sécurité et santé) ainsi que la continuité et la qualité des services publics qui en dépendent. Malgré les promesses gouvernementales de préservation de l'emploi des agents et agents concernés, l'absence de concertation sociale et le mépris vis-à-vis du personnel provincial et de leurs représentantes et représentants donnent toutes les raisons de s'inquiéter. Dans ce domaine, une stricte vigilance – et résistance – syndicales devront s'imposer.

Une même vigilance devra être portée aux vellétés de fusions ou de transformations de pouvoirs locaux et de leurs institutions. Si celles-ci sont uniquement dictées par des logiques libérales, elles serviraient de prétexte à de nouvelles vagues austéritaires et se traduiraient par une moins-value démocratique ainsi qu'un éloignement des citoyennes et citoyens.

L'aveuglement libéral a également poussé à mettre en place des politiques fiscales injustes (droits d'enregistrement et de succession) ne bénéficiant qu'aux plus hauts revenus et patrimoines. Ces réformes n'ont pas du tout rempli les objectifs annoncés mais ont en outre entraîné des conséquences désastreuses tant d'un point de vue social (augmentation des prix de l'immobilier) que budgétaire (aggravation des déficits wallons).

Parallèlement, ces mêmes partis participent, au niveau fédéral, à la mise sur pied de politiques qui vont gravement aggraver la situation de la Région et pénaliser sa population. Les exclusions massives de sans-emploi et travailleurs précaires vont ainsi se traduire par une explosion de demandes de Revenus d'intégration dans les CPAS, accroître l'exclusion sociale et la pauvreté et aggraver les inégalités au sein de la population ainsi qu'entre communes et Régions. Les communes n'auront d'autre choix que d'augmenter leur fiscalité et de réduire les services à la population (ou augmenter leurs tarifs), ce qui constitue, une fois de plus, une double peine pour la population wallonne.

Le désengagement des services publics et l'aggravation des inégalités sont des facteurs reconnus de montée des idées d'extrême droite, encore plus quand ces dernières sont, dans le même temps, reprises et diffusées par des partis dits « traditionnels ».

La situation actuelle doit donc nous inciter à la plus grande vigilance... et à la résistance ! Tant sur le front de la négociation que de la mobilisation, la FGTB wallonne a un rôle de premier plan à jouer, pour la défense d'un autre modèle social et économique, visant l'intérêt collectif et non celui de quelques-uns.

### **3.2.2. CHAMPS DES BESOINS ET POSITIONS À RENFORCER**

Pour mieux vivre en Wallonie, les lignes rouges transversales de la FGTB wallonne sont :

- Une économie au service du progrès social, environnemental et démocratique, et du renforcement des solidarités fédérales. Dans ce cadre, le développement des services publics et du non-marchand sont des conditions indispensables, avec une attention plus particulière pour les populations les plus précaires. L'amélioration des conditions de travail et de rémunération dans ces secteurs constitue également une priorité.
- Les politiques régionales doivent donc être déterminées en fonction des besoins sociaux de la population, ainsi que des défis et enjeux environnementaux.
- Refus des politiques austéritaires et défense d'une fiscalité juste.
- Le redéploiement économique de la Wallonie via sa réindustrialisation est un élément essentiel pour défendre le modèle fédéral de solidarité soutenu par la FGTB wallonne et affaiblir les théories et forces séparatistes et d'extrême droite. Ce redéploiement devra participer à la construction d'équilibres et avoir pour objectif le progrès social et environnemental. Sa planification devra se baser sur les besoins fondamentaux identifiés par le travail de cadastrage que la FGTB wallonne propose de mettre sur pied et coordonner.

---

4 Une majorité des deux tiers serait nécessaire au vote de la réforme, ce dont ne dispose pas la majorité actuelle.

- La politique énergétique étant une des clefs du redéploiement économique et industriel de la région, la FGTB wallonne continuera de revendiquer des orientations claires et des initiatives publiques fortes dans ce domaine.

### 3.2.3. POSITIONS

#### a) Personnes âgées et personnes en situation de handicap : anticiper et repenser le modèle

La proportion de personnes âgées de plus de 65 ans au sein de la population wallonne connaît une croissance quasi ininterrompue depuis quatre décennies. Selon le Bureau fédéral du Plan, cette croissance devrait se poursuivre dans les années à venir : la part des 65 + devrait passer de 20,2% aujourd'hui à 28,6% en 2071. La proportion de personnes âgées de plus de 80 ans devrait connaître une progression encore plus importante, passant de 5,1% à 11,7% sur la même période. Les personnes âgées vivent — et vivront — donc plus longtemps, mais avec des risques de dépendance ou de maladies chroniques.

Loin de représenter un défi infinançable, comme le présente parfois la droite pour mieux justifier ses politiques de privatisation, ce vieillissement de la population constitue à la fois un réel progrès social et une opportunité pour repenser le modèle économique, en l'orientant vers la satisfaction des besoins de la population.

Ce progrès social est cependant loin d'être partagé équitablement au sein des différentes classes sociales. L'inégalité sociale se poursuit en effet de la naissance à la mort puisque l'espérance de vie est proportionnelle au niveau de vie. On observe ainsi une différence d'espérance de vie de près de 10 ans chez les hommes et de 8 ans chez les femmes entre les catégories les plus défavorisées et les plus aisées. On retrouve également d'importantes différences entre les Régions du pays, en lien avec leur situation socio-économique. Ainsi, l'espérance de vie est de 84,1 ans en Flandre contre 82,1 ans à Bruxelles et 80,7 ans en Wallonie. Enfin, les indicateurs d'espérance de vie en bonne santé placent eux aussi la Wallonie en bas de tableau : l'espérance de vie en bonne santé est en effet estimée à 76,2 ans en Wallonie contre 77,2 ans à Bruxelles et 78 ans en Flandre.

Ces inégalités de santé, et celles face à la mort imposent une prise en compte transversale de la dimension sociale dans les politiques liées aux aînées et aînés.

*Espérance de vie à 30 ans selon une catégorisation basée sur les revenus, le diplôme et le patrimoine immobilier (Belgique)<sup>5</sup>*

|           | Hommes | Femmes |
|-----------|--------|--------|
| Décile 1  | 72,4   | 78,4   |
| Décile 2  | 73,8   | 80     |
| Décile 3  | 76,7   | 81,9   |
| Décile 4  | 77,8   | 82,9   |
| Décile 5  | 78,5   | 83,3   |
| Décile 6  | 79,1   | 83,7   |
| Décile 7  | 79,7   | 84     |
| Décile 8  | 80,4   | 84,4   |
| Décile 9  | 81,4   | 85     |
| Décile 10 | 83     | 86,2   |

<sup>5</sup> <https://inegalites.be/Inegaux-face-a-la-mort#nb4-10>

Plus largement, l'accroissement de la part des aînées et aînés au sein de la population wallonne nécessite des politiques anticipatives de développement de l'offre de soins et d'infrastructures d'hébergement adéquat. La situation actuelle – résultat d'années d'austérité, de logiques de travail en sous-effectifs et à flux tendus – n'est plus soutenable, ni financièrement, ni socialement. Parallèlement, huit Wallonnes et Wallons sur dix souhaitent pouvoir rester vivre chez eux le plus longtemps possible mais des moyens plus importants devraient être mobilisés pour les soutenir et les accompagner dans cette démarche.

Les personnes en situation de handicap sont trop souvent les grandes oubliées des débats et programmes politiques. Le handicap concerne pourtant 7% des Wallonnes et Wallons et la question de leur inclusion est essentielle. Les personnes en situation de handicap subissent en effet une double, voire de multiples, peines. Déjà fragilisées par leur handicap, elles sont davantage exposées que le reste de la population à la pauvreté, au non-emploi, aux discriminations, aux problèmes de logement, de mobilité, d'accès à la formation, à la culture, aux sports, etc. Pour la FGTB wallonne, une meilleure prise en compte de leur situation et de leurs intérêts spécifiques s'impose. Il est nécessaire de garantir et renforcer leur accès à l'ensemble des droits et services fondamentaux : transport, logement, emploi et formation, enseignement, santé, culture, sport... Cette prise en compte transversale doit viser une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap, en mettant en place les conditions nécessaires pour des parcours de vie intégrés leur permettant de choisir leur lieu de vie, en partant de leurs besoins et des ressources dont elles disposent tout en diversifiant et renforçant l'offre de services. Les entreprises de travail adapté (ETA) doivent se recentrer sur leur mission sociale, à savoir l'offre d'un emploi et d'un encadrement adaptés aux travailleurs et travailleuses qui, en raison d'un handicap, sont dans l'incapacité d'intégrer l'emploi ordinaire, sans y intégrer d'autres publics, notamment les malades de longue durée dont le handicap ne serait pas avéré.

Une transversalité s'impose donc pour viser l'inclusion dans une approche globale en mettant en place les conditions nécessaires pour des parcours de vie intégrés permettant à la personne en perte d'autonomie de choisir son lieu de vie, en partant de ses besoins et des ressources dont elle dispose tout en diversifiant et renforçant l'offre de services publics et non-marchand tout en tenant compte de son projet de vie individuel.

Une évaluation prospective de l'ensemble des besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en Wallonie est donc indispensable pour mesurer la nécessaire adaptation et le renforcement de l'offre de services publics et non-marchand dans les années à venir (aide à domicile, santé ambulatoire et structures d'hébergement). Cette dimension prendra donc une place importante dans le travail de cadastrage des besoins fondamentaux de la population wallonne que la FGTB wallonne entend mener dans les années à venir.

Pour garantir la liberté de choix entre l'accompagnement à domicile et l'entrée dans une structure d'hébergement (maisons de repos pour les personnes âgées ou services résidentiels pour personnes en situation de handicap), il est en effet indispensable d'établir une programmation de l'augmentation de l'offre d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement à domicile et de santé ambulatoire. Cette programmation doit être destinée uniquement aux secteurs publics et associatifs de manière à endiguer la marchandisation des secteurs, avec des moyens publics en adéquation avec la qualité d'encadrement nécessaire, la qualité des conditions de travail et une accessibilité financière pour les plus fragilisés.

Concernant les personnes âgées, les autorités wallonnes devraient ainsi modifier leur vision de la Silver Economy dont une très large partie des besoins exprimés trouveront une solution en dehors de la sphère marchande par la valorisation et le développement des secteurs non marchand et public : soins de santé, action sociale, culture, mobilité, aménagement du territoire. En outre, l'allocation d'aide aux personnes âgées (APA) qui est une aide accordée aux personnes âgées d'au moins 67 ans en fonction de leur niveau de dépendance et du revenu du ménage, devrait être revalorisée, sachant que 54 % d'entre elles en perte d'autonomie<sup>6</sup> n'ont pas droit à l'allocation, en raison du dépassement du plafond de revenus.

Cette évaluation prospective devra tenir compte de l'impact des politiques fédérales en matière de sécurité sociale et se faire dans une optique de lutte contre les inégalités sociales. Le démantèlement

---

6 Soit 42.589 personnes dont les revenus dépassent le plafond contre 36.842 bénéficiaires.

de la sécurité sociale entraîne — et entraînera — en effet une augmentation de la pauvreté qui touche également les personnes en situation de handicap, les aînés et encore plus particulièrement les aînées. Les besoins liés au vieillissement doivent également être davantage pris en compte dans les politiques ne relevant pas directement des compétences de l'AViQ : logement, transport, aménagement du territoire, services de proximité...

Alors que les besoins des secteurs sociaux et de la santé sont nombreux, des mesures d'économie pluriannuelles sont décidées par le Gouvernement wallon à hauteur de 30 millions € par an, sans pouvoir à ce stade évaluer l'ampleur de leur impact négatif. Or, les secteurs sociaux et de la santé répondent à des besoins essentiels de la population et ils sont en manque criant de moyens pour y répondre (liste d'attente importante) ; de nombreux métiers sont par ailleurs en pénurie par manque de valorisation, notamment en raison de conditions de travail de plus en plus difficiles. Pour répondre aux besoins importants des personnes en perte d'autonomie (personnes âgées et en situation de handicap) qui souhaitent continuer à vivre dans leur domicile, la seule perspective du Gouvernement wallon est un rapport d'experts, dans le courant de l'année 2026, pour proposer une nouvelle assurance à souscrire par les citoyennes et citoyens wallons, appelée Garantie Autonomie. Cette assurance risque d'être obligatoire et constituerait concrètement une nouvelle taxe pour les citoyennes et citoyens. Si elle devait être mise en place, elle risquerait en outre d'augmenter au fil des années dans le cadre des politiques d'austérité budgétaire, à l'instar de ce qui se passe en Flandre<sup>7</sup>.

## **b) Mobilité : à la croisée des enjeux**

La mobilité et les transports se retrouvent, de manière transversale, dans plusieurs enjeux de société essentiels. Deuxième secteur d'émission de gaz à effet de serre en Wallonie (26% en 2023, derrière l'industrie — 30% — et devant le résidentiel - 15%<sup>8</sup>), le transport a un rôle de premier plan à jouer dans les politiques visant leur réduction. Les questions liées aux transports et à la motorisation des véhicules sont également en lien avec la santé publique, plus particulièrement en zone urbaine. Qu'elle soit motorisée ou douce, individuelle ou collective, la mobilité accompagne les citoyennes et citoyens wallons au quotidien, que ce soit pour se rendre sur leur lieu de travail ou à l'école, avoir accès aux services publics, institutions de santé ou commerces, pratiquer un sport ou une activité culturelle, rendre visite à leurs proches, etc.

Les politiques de mobilité sont donc de puissants leviers, permettant de réduire les inégalités territoriales, sociales et de genre<sup>9</sup> ; de protéger la santé publique et l'environnement ; de garantir l'accès de toutes et tous aux services publics, à l'emploi, à la formation ; d'améliorer la qualité de vie... Le développement d'une mobilité durable à même de remplir ces objectifs implique un certain nombre de balises... et une volonté politique. La FGTB wallonne estime indispensable que les ambitions de la Stratégie Régionale de Mobilité et la vision FAST (Fluidité Accessibilité Sécurité Santé Transfert modal) soient poursuivies<sup>10</sup>. Elle fera par ailleurs des questions de mobilité un des thèmes centraux du travail de cadastrage des besoins de la population qu'elle entamera à l'issue du Congrès.

Pour la FGTB wallonne, le rôle central et fondamental des services publics doit être réaffirmé, défendu et renforcé. Les transports publics sont en effet primordiaux dans la lutte contre les externalités négatives de la prédominance de la voiture (pollution, émission de gaz à effet de serre, congestion du trafic, accidents de la route...). Mais ils sont aussi les plus à même de garantir à toutes et tous à une mobilité de qualité accessible tant territorialement que financièrement. La FGTB wallonne revendique donc le renforcement de l'offre de transports publics et de ses infrastructures, basé sur le rail en tant que réseau structurant, à développer en intermodalité avec les autres transports en commun et modes de transport. Dans ce

---

7 Pour 2026, le gouvernement flamand prévoit d'augmenter de 50% la prime, la faisant passer de 64 € à 100 €.

8 Source IWEPS, répartition sectorielle des GES en Wallonie (inventaire mars 2025)

9 Pour rappel, comme l'avait mis en évidence les travaux du Congrès 2022 de la FGTB wallonne, il existe de profondes disparités, dans la détention du permis ou d'un véhicule, selon le genre, la situation de famille, le niveau d'études ou les revenus du ménage.

10 Adoptée en 2017, la vision FAST prévoit de faire baisser la part modale de la voiture à 60 %, d'augmenter celle du rail de 9 à 15 % et celle des bus et trams de 4 à 10 %. Le vélo et la marche passeraient tous deux à 5 %.

cadre, la mise en œuvre de la vision du rail 2040 doit être poursuivie, en ce compris la finalisation du RER. La FGTB wallonne s'oppose par ailleurs à la libéralisation progressive du rail et à sa libéralisation totale à partir de 2032.

Dans cette ligne de défense des services publics, la FGTB wallonne s'oppose aux projets du gouvernement wallon pour les TEC : renforcement de la sous-traitance au privé via la concession de lignes, instauration de mesures de services minimum, restrictions budgétaires austéritaires... Elle dénonce également les politiques de « lutte contre l'absentéisme » faisant l'impasse sur les conditions de travail et participant à la stigmatisation des travailleuses et travailleurs. Il est au contraire indispensable de revaloriser leurs conditions de travail et de rémunération, ce qui devrait participer à l'amélioration de l'attractivité de ces emplois. Elle veillera également à ce que les politiques gouvernementales ne mènent à une détérioration de l'accessibilité aux transports publics, que ce soit par une diminution de l'offre ou une augmentation des tarifs. Plus largement, la FGTB wallonne s'oppose à tous les dispositifs d'entrave au droit de grève. Dans les transports publics, son libre exercice constitue en effet une des meilleures garanties contre les politiques austéritaires, la dégradation du service, les tentatives de privatisation et de libéralisation... Elle soutiendra les travailleurs et travailleuses des transports publics dans leurs luttes contre ces politiques.

Parallèlement à la défense et au renforcement des services publics, il est également primordial de stimuler et développer d'autres alternatives crédibles à la voiture et son usage individuel. Le renforcement de l'intermodalité, le développement des mobilités douces et actives (marche, vélo, micromobilité), le covoiturage, les véhicules partagés, ou les plans de mobilité collectifs négociés en entreprise ont aussi leur rôle à jouer. Les investissements dans le développement de ces modes de transport doivent être renforcés.

Au niveau du transport de marchandises, un transfert modal doit s'opérer entre la route et le transport par voie fluviale et via le rail. La cyclo-logistique doit elle aussi pouvoir pleinement se déployer. Développer davantage l'intermodalité est donc indispensable. Les poids lourds et utilitaires doivent également évoluer vers des motorisations moins polluantes et émettrices de CO<sub>2</sub>.

La FGTB wallonne appelle à une réforme plus ambitieuse de la fiscalité automobile pour que celle-ci soit davantage modulée en fonction des impacts environnementaux et climatiques, tout en restant socialement juste. Elle regrette qu'à défaut d'une suppression totale du système des voitures de société – qui ne peut se concevoir qu'en garantissant des contreparties aux travailleuses et travailleurs concernés –, la réforme visant au verdissement des voitures de société n'ait pas fixé de critères plus restrictifs au niveau de la masse des véhicules électriques.

La FGTB wallonne revendique également la prise en charge à 100% par l'employeur des frais de déplacement domicile-travail en transports publics avec maintien du tiers payant SNCB et intervention des pouvoirs publics dans le cadre d'une enveloppe budgétaire ouverte, et inclusion du transport TEC et De Lijn. La mobilité interrégionale, qui n'est pas sans lien avec l'emploi, pourrait également être favorisée, en concertation entre les régions. L'instauration de plans de déplacement dans les entreprises occupant plus de 100 personnes et la désignation d'un coordinateur mobilité pour les entreprises en occupant plus de 50 devraient en outre être rendues obligatoires.

Il est également indispensable de développer des « Plans de mobilité des zones d'activités » (PMZA) dans tous les parcs d'activité économique wallons afin d'améliorer l'accessibilité de ces zones qui concentrent plus de 180.000 travailleuses et travailleurs. Le débat pour la mise en place de coordinations entre les CPPT de zonings dans le cadre du développement du syndicalisme de réseau tout en continuant à défendre une diminution des seuils pour l'établissement des CPPT, pourrait jouer un rôle central et être déterminant dans cette dynamique.

Pour l'ensemble de ces mesures et politiques, au niveau régional, sectoriel ou d'entreprise, le respect de la concertation sociale, l'implication et la consultation des interlocuteurs sociaux ainsi que la prise en compte réelle et effective de leurs avis sont des conditions *sine qua non*. La FGTB wallonne n'hésitera pas à le rappeler et à se faire entendre par le gouvernement wallon dans les années à venir. De même, le travail et l'implication des délégations syndicales sur le terrain sont indispensables au développement d'alternatives de mobilité faisant la part belle aux modes de déplacement collectifs ou basés sur les

modes doux. Dans ce contexte, la FGTB wallonne défend la pertinence et les actions de la Cellule mobilité et réaffirme l'importance de son soutien public.

## **c) Environnement**

### **• Environnement et santé**

La course au profit immédiat et la surexploitation capitaliste du vivant et des ressources ont entraîné — et aggravent de jour en jour — le réchauffement climatique, la destruction de la biodiversité, les pollutions de l'air, des terres et de l'eau... Autant de phénomènes qui menacent, à moyen terme, la survie même de l'humanité et qui ont déjà des répercussions dramatiques bien concrètes, singulièrement pour les populations les plus pauvres.

Ces logiques capitalistes ont également favorisé le développement et la surutilisation de substances chimiques dans les processus de productions et sur les lieux de travail, avec des conséquences désastreuses pour la santé des travailleurs et travailleuses, ainsi que l'ensemble de la population. En Europe, les cancers professionnels, liés à l'exposition à des substances chimiques, font plus de 100.000 victimes chaque année, soit plus de la moitié du total des décès liés au travail. En Belgique, 11,6 % des travailleuses et travailleurs estiment qu'ils sont exposés à des produits chimiques pendant au moins ¼ de leur temps de travail. À ce jour, seul 1 % de l'ensemble des produits chimiques a été testé pour évaluer leur degré de sécurité et les dangers qu'ils représentent pour la santé et l'environnement.

La nocivité des perturbateurs endocriniens, en particulier, n'est pas liée qu'à une seule exposition mais à la répétition de celles-ci, ainsi qu'à l'effet « cocktail » des interactions entre différentes substances. De plus, les effets — notamment cancérigènes, mutagènes et neurotoxiques — de ces perturbateurs n'interviennent parfois qu'à (très) long terme, rendant d'autant plus difficile l'analyse des risques. De même, l'impact des nanoparticules sur la santé et l'environnement sont encore relativement peu étudiés et connus alors que leur utilisation par l'industrie est en pleine croissance. La dimension genre n'est pas non plus absente de cette problématique, les politiques et mesures de prévention étant souvent moins développées dans des secteurs à forte représentation féminine comme le nettoyage et les soins.

Il est également indispensable de responsabiliser davantage les entreprises par rapport à leurs externalités négatives. À l'instar de leurs impacts en termes de maladies professionnelles et de soins de santé, les répercussions de leurs activités sur l'environnement ne sont actuellement pas suffisamment prises en considération : pollution de l'air, des sols, de l'eau, etc.

En Wallonie, le débat sur l'approvisionnement et la qualité de l'eau ne pourra pas non plus éluder la question de l'altération des masses d'eau causée par des facteurs liés aux activités domestiques et de services, industrielles et agricoles. Malgré l'amélioration de l'équipement des stations d'épuration en traitement tertiaire, l'augmentation du taux d'égouttage et de collecte et celui du taux d'équipement en stations d'épuration autonomes, les objectifs de la directive-cadre européenne sur l'eau ne sont en effet pas atteints en Wallonie.

Pour permettre que des améliorations soient réalisées dans tous ces domaines, la FGTB wallonne estime donc indispensable l'adoption de normes plus contraignantes en matière de protection au travail, de rejets industriels et d'utilisation d'intrants agricoles.

Dans ce cadre, l'indépendance des études toxicologiques doit être assurée : elles reposent actuellement en grande partie sur les données de l'industrie elle-même. Le principe de précaution doit être strictement appliqué afin d'assurer la sécurité des travailleuses et travailleurs confrontés — ou susceptibles de l'être — à des produits potentiellement dangereux.

### **• Santé et sécurité dans les « emplois verts » et l'économie circulaire**

Les emplois verts sont susceptibles de concerner l'ensemble des activités économiques. Il s'agit toutefois le plus souvent d'emplois en évolution nécessitant l'acquisition de nouvelles compétences par les travailleurs et travailleuses, plutôt que d'emplois réellement nouveaux. Des secteurs comme l'énergie, la gestion des déchets, l'agro-alimentaire, la construction, la mobilité sont appelés à croître et à se transformer, notamment à travers le développement des énergies renouvelables ou de l'économie

circulaire. Or, ces nouveaux emplois s'accompagnent aussi... de risques nouveaux, encore trop peu documentés et pris en compte par la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Pour parvenir à une économie « zéro déchet », les personnes travaillant à la fin de la chaîne de production sont exposées à une très vaste gamme de matériaux, y compris certains relativement récents, dont les dangers sont encore peu connus et pour lesquels la traçabilité est insuffisante. Sur certains sites d'exploitation, on observe déjà des taux anormaux d'occurrence de certaines pathologies graves sans que des mesures adéquates ne soient prises au niveau de la prévention ou de la reconnaissance de ces pathologies comme maladies professionnelles. Le recyclage ou le recours à des matériaux recyclés – notamment dans la construction – exposent les travailleurs et travailleuses à des risques nouveaux, qu'il est urgent d'analyser pour mieux les prévenir.

Dans ce contexte, la FGTB wallonne demande :

- de mieux documenter les risques en matière de santé et de sécurité liés aux « emplois verts » et d'adapter la législation sur le bien-être au travail en fonction de ces analyses nouvelles ;
- la réalisation d'un cadastre des emplois nouveaux – ou en évolution – liés aux investissements réalisés par l'entreprise, au niveau de la zone d'activités ou de la filière, pour réduire son impact sur l'environnement : nouveaux modèles de production (économie circulaire), introduction de nouvelles technologies et procédures... ;
- d'adapter la concertation sociale aux évolutions du tissu économique liées au développement de l'économie circulaire et notamment à l'interdépendance croissante entre les entreprises et au développement des activités de services autour du produit ;
- d'intégrer l'exposition à des produits dangereux pour la santé parmi les critères de pénibilité.

Via RISE (Réseau intersyndical de sensibilisation à l'environnement), la FGTB wallonne continuera à développer une offre de formation et de matériel afin d'outiller les délégations et les permanentes et permanents syndicaux sur la transition énergétique, à partir des organes de concertation des entreprises.

#### • **Accès à l'eau : un droit fondamental**

Pour la FGTB wallonne, le maintien du secteur de l'eau dans la sphère publique est le garant principal de la conservation de ce patrimoine commun et de l'accès universel à cette ressource vitale. Ce secteur ne peut faire l'objet d'aucune marchandisation, comme c'est à présent le cas dans le secteur énergétique, libéralisé et soumis à la loi du marché et ses dérives. De même, il est indispensable de garantir le rôle de régulation du prix du Comité de contrôle de l'eau et de porter une attention toute particulière à la qualité de cette ressource, de la source jusqu'au robinet. Il s'agit là de fondamentaux non négociables.

Pour la FGTB wallonne, la précarité hydrique, phénomène qui touche une part croissante de la population, doit être combattue via plusieurs canaux d'action :

- l'amélioration des conditions de logement ;
- la lutte contre le non-recours aux aides, qui passera par une meilleure information de la population, un renforcement du réseau de connaissances entre acteurs associatifs et publics, ou la création d'une cellule publique complémentaire qui interviendrait en cas de non-recours au droit ou de refus d'octroi d'un CPAS ;
- l'augmentation des moyens du Fonds social de l'eau ;
- le renforcement du recours des CPAS au FSE et l'uniformisation des conditions d'octroi et règles d'intervention pour l'ensemble des CPAS afin de garantir l'égalité des droits dans toute la Wallonie ;
- des mesures ciblant la facturation et les procédures de recouvrement : limitation – voire interdiction – des frais d'huissiers, octroi plus facile des plans de paiement, fractionnement des factures, etc.

### **d) Un enseignement émancipateur et inclusif**

Le rôle de l'enseignement est central et fondamental dans le développement d'une société plus égalitaire et inclusive. Il est en effet un levier déterminant de réduction des inégalités structurelles (sociales, de genre, d'origine...) et un outil d'émancipation fondamental, en permettant d'acquérir les connaissances

et compétences utiles pour comprendre la société et le monde afin d'être capable d'y vivre, interagir et impulser les transformations nécessaires. Pour garantir que l'enseignement puisse pleinement remplir ce rôle, ainsi que ses missions prioritaires, il est indispensable d'en assurer un financement à hauteur de ses besoins et de garantir des conditions de travail et de rémunération attractives aux enseignantes et enseignants ainsi qu'à l'ensemble du personnel du secteur.

Dans ce domaine, comme dans de nombreux autres, le chemin emprunté par la majorité de droite MR-Engagés prend une direction diamétralement opposée. Entre la réforme du qualifiant, la réduction du budget «encadrement différencié», la non-indexation des moyens de fonctionnement, la contractualisation des enseignantes et enseignants au lieu de leur statutarisation, l'augmentation de la charge horaire en classe dans le secondaire, la diminution des moyens des cellules de soutien et d'accompagnement, les mesures visant à renforcer le redoublement ainsi que le retour de cette possibilité en 6ème primaire, le relèvement arbitraire des seuils de réussite aux épreuves externes certificatives, l'augmentation brutale du minerval, la marche arrière sur le tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire, ou encore la suppression de la gratuité pour les enfants de moins de 12 ans dans les Académies de musique, de danse et d'arts plastiques, le ton est donné : austérité et accroissement des inégalités. Les adaptations récentes au tronc commun confirment par ailleurs la vision de la majorité gouvernementale d'une école qui relègue, discrimine et exclut les plus précarisés.

La droite promeut une vision purement budgétaire de l'enseignement et entretient la stigmatisation des enseignantes et enseignants, insidieusement présentés, au mieux, comme des privilégiés ne travaillant pas assez, au pire, comme une profession encline à l'absentéisme. Quant à la concertation sociale, que le gouvernement prétend défendre et pratiquer, elle n'a de concertation que le nom : les organisations syndicales peuvent s'exprimer mais elles ne sont pas entendues.

Ces politiques austéritaires et inégalitaires ne feront que renforcer un modèle d'enseignement à plusieurs vitesses où les inégalités subies dès la naissance par les enfants des classes populaires se répercutent sur leur parcours scolaire, leur futur niveau de diplôme et donc, plus tard, sur leur situation sur le marché de l'emploi, leurs revenus, leur niveau de protection sociale...

La FGTB wallonne défend un enseignement démocratique et égalitaire, accessible à toutes et tous, et financé à hauteur de ses besoins afin de pouvoir remplir au mieux ses missions. La construction d'un réseau unique officiel public doté d'un tronc commun pluridisciplinaire et polytechnique, assurant le principe de la gratuité et l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans, constitue la base d'une vision émancipatrice de l'enseignement.

Elle réaffirme donc sa revendication historique de fusion des différents réseaux en un seul réseau unique public. Son instauration permettrait de combattre la ségrégation scolaire et les inégalités tout en dégagant des moyens qui pourraient être affectés à l'amélioration des conditions de travail et de rémunération du personnel ainsi qu'à des dynamiques visant l'amélioration de la dimension sociale et inclusive de l'enseignement : accompagnement différencié, diminution du nombre d'élèves par classes, remédiations, meilleure planification des filières en évitant la concurrence...

La FGTB wallonne rappelle également son attachement à un tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire étendu jusqu'à la 4ème année scolaire. La formation des élèves à la compréhension du monde, dans une optique d'émancipation, de citoyenneté ouverte, critique et active est fondamentale. Des dimensions comme l'histoire sociale, la lutte contre les stéréotypes de genre et les discriminations, le respect de l'environnement ou encore l'éducation à la santé et à l'alimentation devraient donc être intégrées. Tout doit également être mis en œuvre pour garantir que les jeunes puissent poser un choix d'études positif à l'issue du tronc commun. Au-delà de ce tronc commun, le parcours dans l'enseignement obligatoire doit se poursuivre jusqu'à l'obtention des certifications maximales accessibles.

L'accessibilité de l'enseignement implique évidemment la gratuité scolaire, garantie en théorie mais en réalité encore loin d'être atteinte. Les frais à charge des familles – garderie, activités complémentaires...- restent parfois importants et peuvent stigmatiser les enfants issus des milieux modestes. Des mesures prises à d'autres niveaux de pouvoir risquent en outre d'aggraver la situation, via l'appauvrissement des familles mais aussi de possibles augmentations de tarifs de garderie (en lien avec les exclusions chômage et les travailleuses et travailleurs ALE). Une attention particulière devra donc être portée sur la

gratuité totale et effective, en veillant à ce qu'elle ne débouche pas sur une diminution de la diversité ou la suppression des activités complémentaires, qui contribuent à la mission émancipatrice et d'ouverture sur le monde.

La FGTB wallonne revendique l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des enseignantes et enseignants ainsi que de l'ensemble des travailleurs et travailleuses de l'enseignement. Cette dynamique positive, qui passe également par l'entretien et le développement d'infrastructures et matériels de qualité, participera à l'amélioration des conditions et de la qualité d'enseignement.

Une même dynamique doit être appliquée à l'enseignement supérieur, afin qu'il puisse répondre aux impératifs de démocratisation, poursuivre ses missions ainsi que son travail d'enseignement et de recherche en toute indépendance, et développer les parcours et cursus correspondant aux besoins des étudiants et étudiantes ainsi que des travailleuses et travailleurs soucieux de se spécialiser et/ou de se reconverter. Dans ce cadre, le renforcement de son accessibilité est une priorité et la FGTB wallonne s'oppose à la hausse brutale du minerval décidée par la majorité MR-Engagés.

## e) Non-marchand

Le non-marchand a un rôle essentiel à défendre et à jouer au sein du processus de transformation sociale et écologique de l'économie. Il occupe aujourd'hui des dizaines de milliers de personnes<sup>11</sup> en Wallonie, qui remplissent un rôle fondamental au bénéfice de la population et du bon fonctionnement de la société, dans de nombreux secteurs : santé, aides et soins, accueil de l'enfance, maisons de repos (et de soins), culture, jeunesse, sport...

Le secteur non marchand est pourtant lui aussi dans le viseur des gouvernements de droite qui entendent lui appliquer la même logique libérale que celle appliquée aux services publics (*Starve the beast*<sup>12</sup>) pour mieux le discréditer, le marchandiser et faire profiter le privé de nouvelles parts de marché.

Ces politiques austéritaires – diminution ou non-renouvellement de subsides, suppression de subsides facultatifs, non-indexation, moratoires sur les reconnaissances et agréments, menaces sur les APE, etc. – viennent encore accroître le mal-être dans un secteur depuis trop longtemps soumis aux logiques de sous-subsidation, de manque d'effectifs et d'organisation en flux tendus, de non-reconnaissance sociale et financière du travail fourni et des services rendus, d'intrusion de méthodes managériales privées, etc. Ces politiques ont – et auront – également de graves conséquences sur les services rendus à la population, plus particulièrement pour les plus défavorisés.

Le secteur est également confronté à des tentatives de dévoiement et de détournement de ses objectifs initiaux au profit de logiques commerciales. Pour définir le contour du secteur non marchand et le renforcer comme une réelle alternative au capitalisme de marché, la FGTB wallonne retient les critères suivants : que les activités aient une finalité sociale ou sociétale, soient organisées principalement par des ASBL, régulées par les pouvoirs publics, situées dans la sphère « hors marché » et financées, au moins partiellement, par les pouvoirs publics<sup>13</sup>.

La FGTB wallonne continuera à défendre, de manière transversale :

- le refus de toute marchandisation via, entre autres, l'obligation de stipuler l'absence de but lucratif dans la structure juridique des organisations, la lutte contre l'ingénierie et l'optimisation fiscales ainsi que toute stratégie permettant au secteur commercial de sortir les moyens financiers de l'institution. Toute initiative gouvernementale visant à élargir ou soutenir, d'une manière ou d'une autre, le champ d'intervention du secteur privé ou le développement de ce dernier dans les sphères non marchandes sera donc combattue avec force ;

---

11 Dont une majorité de travailleuSEs et avec un taux de temps partiel qui avoisine les 50%.

12 Affamer la « bête » : stratégie thatchérienne qui consiste à baisser les moyens destinés aux services publics pour les affaiblir et diminuer leur efficacité afin d'en dénoncer, par la suite, leur « inefficacité » et justifier ainsi de nouvelles privatisations et diminutions de financements des services publics, restrictions budgétaires qui diminueront leur efficacité, etc.

13 Congrès 2022.

- un subventionnement à la hauteur des besoins afin de garantir les moyens humains et financiers nécessaires pour améliorer les conditions de travail et de rémunération, renforcer les normes d'encadrement (avec une obligation d'engagement y relatif), garantir la qualité des services rendus à la population et permettre au secteur de s'adapter aux évolutions sociales ;
- une réelle augmentation du volume de l'emploi, indispensable pour permettre au secteur de s'adapter aux évolutions sociales en cours ;
- que le secteur soit protégé, budgétairement et juridiquement, de toute logique de marché et de mise en concurrence avec le secteur commercial ;
- la garantie que la totalité des financements publics soit consacrée à la mission sociale pour laquelle ils ont été accordés ;
- la lutte contre le travail non déclaré et l'usage dévoyé de certaines pratiques (contrat associatif, volontariat, fausses ASBL...) qui représentent une concurrence déloyale envers le secteur conventionnel et normé et nuisent à la qualité des services rendus à la collectivité, en particulier dans le secteur des services à la personne, qui représente un potentiel d'accroissement d'emplois durables et de qualité à haute valeur sociale.

La FGTB wallonne soutiendra les travailleurs et travailleuses du non-marchand dans toutes les mobilisations et luttes qu'ils et elles estimeront légitime de mener pour défendre leur secteur, leur emploi, leurs conditions de travail et la qualité des services essentiels qu'ils rendent à la collectivité.

## **f) Lutter contre les inégalités sociales et la pauvreté**

Les constats désastreux du Congrès 2022 n'ont malheureusement fait que se renforcer : la pauvreté est croissante et les inégalités entre personnes, Régions et communes – déjà très fortes -, ne font et ne feront que se renforcer avec les politiques des gouvernements de droite.

Les politiques fédérales (pensions et fins de carrière, précarisation de l'emploi, fiscalité injuste, réforme chômage, attaques contre les services publics, austérité, chasse aux malades, démantèlement et dé financement de la Sécurité sociale, etc.) ont clairement les plus faibles dans le viseur. Le gouvernement wallon ne fait qu'aggraver la situation via l'austérité budgétaire, la marchandisation des politiques sociales, les attaques contre les services publics, l'associatif et le non-marchand, ou encore les mesures liées à l'emploi (APE, ALE, SINE<sup>14</sup>, développement de l'intérim...) et à l'accompagnement (FOREM, dispositifs d'insertion durable...). Enfin, l'austérité généralisée au niveau communautaire (accueil de l'enfance, enseignement, non-marchand et associatif, culture, jeunesse...) se traduira également par un accroissement des inégalités et de l'exclusion sociale.

Les indicateurs sont pourtant déjà tous au rouge : en 15 ans, le nombre de personnes émargeant au CPAS a presque doublé, passant d'environ 90.000 personnes à près de 170.000 fin 2025. Une augmentation davantage marquée en Wallonie, qui concentre 45% des revenus d'intégration, soit plus de 76.000 personnes. Sur la même période, les banques alimentaires ont multiplié le volume de produits distribués par 2 et demi... et doivent aujourd'hui faire face à la réduction des subsides fédéraux et à l'afflux de personnes exclues du chômage. Les reports de soins pour raisons financières et le mal logement explosent...

La lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales est donc une des plus urgentes priorités. Pour la FGTB wallonne, cette lutte passe inévitablement par une meilleure répartition des richesses, mais elle doit également se décliner de manière transversale, dans l'ensemble des politiques publiques. C'est la raison pour laquelle la FGTB wallonne continue d'intégrer cette dimension essentielle dans l'ensemble de ses revendications et actions : lutte contre la marchandisation des politiques sociales, garantie d'un accès inconditionné aux besoins fondamentaux (énergie, eau, culture...), emplois durables et de qualité, défense des services publics et non-marchand...

<sup>14</sup> Respectivement Aides à la promotion de l'emploi, Agence locale pour l'emploi et SINE pour Économie d'insertion sociale, qui permet aux entreprises d'économie sociale d'insertion de bénéficier de réductions ONSS et d'un soutien salarial pour l'engagement de travailleuses et travailleurs peu qualifiés.

Elle continuera à défendre des politiques qui visent les déterminants collectifs des inégalités sociales et non une responsabilisation individuelle, avec une attention particulière pour les catégories les plus touchées par l'injustice sociale et les discriminations : travailleuses et travailleurs pauvres ou privés d'emploi, personnes migrantes, familles monoparentales, femmes, jeunes, précaires, sans-abri, personnes isolées et/ou en manque d'autonomie, malades...

## g) Politiques de l'enfance

### • Accueil de l'enfance

Un accueil de l'enfance de qualité et accessible à toutes et tous – tant financièrement qu'au niveau géographique – est essentiel au développement d'une société inclusive et visant l'égalité : réduction des inégalités sociales et de genre, meilleur accès à l'emploi et à la formation, socialisation des enfants et soutien aux parents, amélioration du bien-être et de la qualité de vie de la population...

La Wallonie connaît une pénurie de places d'accueil « 0-3 ans » structurelle, et ce depuis de longues années : plus de six enfants sur dix n'ont pas accès à une place. La pénurie de personnel qualifié et certaines modifications des normes d'encadrement risquent d'aggraver la situation. Les conséquences sont lourdes : listes d'attente interminables, pression sur les familles, renoncement ou réduction du temps de travail, principalement pour les femmes. Le recul de l'âge de la pension limite aussi l'aide des grands-parents. Le système repose donc de plus en plus sur des familles déjà sous tension.

Entre 2006 et 2020 le taux de couverture<sup>15</sup> est néanmoins passé de 25% à 38% soit 38 places d'accueil pour 100 enfants. Un taux encore loin d'être suffisant pour répondre à ces enjeux sociaux essentiels mais qui avait le mérite de connaître une croissance positive ininterrompue, entre autres suite aux multiples plans Cigogne mis en place depuis 2003<sup>16</sup>.

Mais cette dynamique positive s'est enrayée depuis 2021 et le taux de couverture a baissé aux alentours de 37% pour repartir à la hausse en 2024 avec un taux de 39,4%<sup>17</sup>. En effet, le Gouvernement a prévu depuis 2022 l'ouverture de 3.158 nouvelles places en Wallonie dont 1.716 places arriveront à échéance en 2026 et 1.442 places en 2028. Par ailleurs, de grandes inégalités persistent entre les provinces wallonnes : le taux de couverture est en effet inversement proportionnel au taux de chômage...

Une situation qui complique évidemment grandement l'accès des privés d'emploi, et encore plus des privéEs d'emploi, à la formation et au marché de l'emploi. Et qui devrait être aggravée par les vagues massives d'exclusions du chômage qui se concentrent davantage dans ces mêmes provinces. Dans le cadre du travail de cadastrage des besoins de la population que la FGTB wallonne entamera à l'issue du Congrès, l'analyse du taux de couverture fera l'objet d'une attention particulière.

Le secteur souffre également d'un manque de reconnaissance sociale et financière, à l'instar d'autres activités essentielles. Un manque de reconnaissance encore renforcé tant par la Déclaration de politique communautaire MR-Engagés, qui opte pour une marchandisation accrue du secteur ou encore une « simplification des normes », que par les mesures d'austérité récemment annoncées : la non-indexation des subventions à destination des opérateurs et l'abandon de la norme d'encadrement de 1,5 accueillant par 7 enfants comme un objectif à atteindre.

Rappelons que les places d'accueil subventionnées par l'ONE garantissent une participation financière des parents proportionnelle à leurs revenus et améliorent donc l'accessibilité pour les classes populaires et les femmes souhaitant intégrer le marché du travail.

Si elle aboutit, la volonté gouvernementale de développer les structures marchandes va donc de facto réduire fortement l'accessibilité, en particulier pour les familles aux plus bas revenus. D'autres corolaires

---

15 Indicateur mettant en lien le nombre de places disponibles par rapport au nombre d'enfants âgés de 0 à 3 ans.

16 Les Plans Cigogne I et II ont permis la création de 10.800 places d'accueil entre 2003 et 2013, tous milieux d'accueil confondus. Le Plan Cigogne III (2013) prévoyait la création de 15.000 places supplémentaires à l'horizon 2022 mais n'a pas rempli cet objectif, avec la création de 6.759 places.

17 À titre de comparaison, le taux de couverture est de 49 places pour 100 enfants à Bruxelles et de 44 places en Flandre.

de la marchandisation sont connus, à l'image de l'exemple français : logiques de marché et de profit, développement de grands groupes privés commerciaux devenant incontournables à travers notamment la création de crèches d'entreprise, augmentation des tarifs, détérioration des conditions d'accueil et de soins aux enfants, précarisation de l'emploi et dégradation des conditions de travail..

Globalement, force est de constater que l'état financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles l'empêche d'investir suffisamment dans un secteur aussi essentiel que celui de la petite enfance, au point que le gouvernement actuel veut lui imposer de nouvelles mesures austéritaires. La Wallonie et Bruxelles y suppléent en partie en accordant des moyens complémentaires en infrastructures et en emplois. Les moyens accordés restent cependant insuffisants pour répondre aux besoins et défis en jeu : le taux de couverture ne suit pas la croissance des naissances ; l'accessibilité financière est encore limitée et contraint de nombreux parents à se tourner vers les crèches commerciales par manque de places subventionnées ; la flexibilité horaire imposée aux parents n'est pas suffisamment prise en considération ; l'accord social conclu en Fédération Wallonie-Bruxelles ne permet pas d'accorder aux travailleurs et travailleuses les mêmes conditions que celles obtenues en Région wallonne..

À l'extrême opposée de ces politiques, la FGTB wallonne revendique l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité de l'accueil ainsi que des conditions de travail et de rémunération des travailleuses et travailleurs. Le refus de toute marchandisation de l'accueil de l'enfance est donc non négociable. Les projets du gouvernement MR-Engagés seront donc combattus avec force et les actions de résistance des travailleuses et travailleurs seront pleinement soutenues.

**L'accueil temps-libre** est également très impacté par les mesures d'austérité récemment annoncées, notamment la non-indexation des subventions à destination des opérateurs, alors que ce secteur se trouvait déjà dans une situation de grande fragilité par manque de financement. Il est donc indispensable d'accorder les moyens budgétaires nécessaires à **l'accueil temps-libre** afin de pérenniser l'emploi, d'améliorer les conditions de travail, et promouvoir la professionnalisation, et de renforcer son accessibilité en particulier pour les enfants en situation de handicap, les familles confrontées au chômage, à l'exclusion et à l'emploi précaire ou issues de l'immigration.

Les structures d'accompagnement des enfants maltraités doivent également voir leur financement amélioré. L'augmentation de situations auxquelles ils sont déjà confrontés risque en outre d'être aggravée par les politiques austéritaires et d'exclusion mises en place par les gouvernements de droite.

- **Allocations familiales**

La FGTB wallonne s'est toujours positionnée pour des solidarités et une sécurité sociale fédérale fortes. Elle est opposée à tout démantèlement de la sécurité sociale, que celui-ci soit frontal (comme la sortie des allocations familiales du modèle fédéral) ou plus insidieux (à l'image des mesures d'exclusion du chômage). Si certains transferts de compétences peuvent être défendus par la FGTB wallonne quand ils permettent de mieux adapter les politiques aux réalités de terrain et aux besoins de la population, toute attaque contre la sécurité sociale contribue quant à elle à la détérioration de la solidarité entre travailleuses et travailleurs ainsi qu'à l'affaiblissement du rapport de forces, en défaveur du monde du travail. La FGTB wallonne se positionne donc pour la refédéralisation des allocations familiales et s'opposera à toute attaque contre le caractère fédéral de la sécurité sociale.

Une fois ce transfert imposé et accompli, la FGTB wallonne a gardé comme objectif, dans le cadre de la concertation sociale au sein du Comité de branche Famille de l'AVIQ, à ce qu'il n'implique aucune perte de conquises sociales et à ce que le modèle développé en Wallonie prenne en compte la lutte contre la pauvreté ainsi que les inégalités sociales et de genre. La défense de FAMIWAL, caisse publique, faisait également – et fait toujours – partie de ses priorités.

Si nos revendications ont en partie été entendues sous la précédente législature, les marges de manœuvre se sont considérablement restreintes depuis l'arrivée au pouvoir du MR et des Engagés. Si certaines des réformes annoncées peuvent sembler positives (notamment pour les familles monoparentales), le gouvernement wallon entend surtout conditionner davantage le droit aux allocations familiales pour les jeunes de plus de 18 ans, en accordant le bénéfice des allocations familiales uniquement pendant une période de 12 mois suivant la fin des études.

Cette ligne antisociale aggravera la situation des jeunes en recherche d'une orientation scolaire ou d'un emploi et de leurs familles, surtout les plus précaires d'entre elles, déjà fragilisées par les mesures austéritaires fédérales et régionales. Tout en continuant à s'opposer à ces politiques, la FGTB défendra la suspension de cette période de 12 mois qui prend cours à la fin de ses études, si le jeune suit un module d'orientation professionnelle et/ou une formation professionnelle, dispensés par le FOREM et les OISP.

Enfin, à la suite de son dernier conclave budgétaire le Gouvernement a décidé de désigner un Comité d'experts chargé d'évaluer le modèle des allocations familiales. Le risque est d'aboutir à des mesures d'économies défendues par le MR, notamment sur les suppléments sociaux accordés aux familles aux revenus les plus faibles. La FGTB wallonne défendra le modèle actuel des allocations familiales qui est un dispositif essentiel de lutte contre la pauvreté infantile. Toutes les enquêtes démontrent en effet que les allocations familiales sont utilisées par les parents, d'autant plus pour ceux aux revenus les plus faibles, pour répondre aux besoins essentiels de l'enfant : frais d'éducation, d'habillement et de soins, mais aussi les besoins essentiels et quotidiens du foyer (logement, énergie, alimentation...).

## **h) Politique énergétique**

Les impératifs climatiques et environnementaux, les tensions internationales, la réindustrialisation et la relance économique wallonne posent plus que jamais la question de l'autonomie énergétique et de la sécurité d'approvisionnement. Une question cruciale pour la Wallonie, qui a un des degrés d'indépendance énergétique les plus bas d'Europe, dont le réseau électrique frôle la saturation, et qui connaît aujourd'hui une hausse spectaculaire de demandes de raccordement à celui-ci. Résultat : à l'heure actuelle, des centaines d'entreprises voient leurs demandes prendre du retard, bloquant ainsi leurs investissements et les emplois qui en pourraient en découler. Pire, certaines entreprises confrontées à cette situation finissent même par renoncer à leurs projets.

Cette situation ne vient pas de nulle part. Elle est la conséquence de l'inaction de responsables politiques qui se vantent pourtant d'être les défenseurs de l'activité économique et du « monde de l'entreprise »... Le MR ! C'est à ce parti, en charge de l'aménagement du territoire sous la précédente législature, que l'on doit le manque d'anticipation et d'ambition, une véritable politique de « trainage des pieds » dans l'opérationnalisation de la boucle du Hainaut. Pour tenter de dissimuler leur attentisme, leur mauvaise volonté et leur inaction, les élus de droite préfèrent rejeter la responsabilité du manque d'investissements en Wallonie sur... les syndicats et leurs actions !

Cette situation rend également la Wallonie particulièrement vulnérable dans un contexte où la solution privilégiée est celle de la flexibilisation de l'accès au réseau et donc de l'organisation de la pénurie afin d'amortir l'explosion des tarifs de transport et de distribution. Ce ne sont donc pas seulement les entreprises et les projets de réindustrialisation qui sont exposés, mais également l'ensemble de la population, plus particulièrement les classes populaires et les plus précaires.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que la population wallonne est déjà particulièrement exposée à la précarité énergétique. Si, selon l'IWEPS<sup>18</sup>, 2,3% de la population flamande et 10% des Bruxelloises et Bruxellois rencontrent des difficultés financières pour se chauffer correctement, ce chiffre atteint les 11,3% en Wallonie. Le dernier Baromètre de la précarité énergétique de la Fondation Roi Baudouin estimait quant à lui à près d'un sur trois la proportion de ménages wallons confrontés plus largement à la précarité énergétique<sup>19</sup>. À moins d'un changement de cap, il faut craindre que les projets de taxe carbone ETS2, l'augmentation des accises et de la TVA sur le mazout et le gaz ou encore une réforme mal orientée des aides à la rénovation énergétique ne viennent encore aggraver la situation.

### **• Retour au public !**

La FGTB wallonne rappelle son attachement au caractère socialement juste de l'indispensable décarbonation planifiée de l'économie. Un tel projet d'ampleur est impossible à mettre sur pied dans le cadre d'un secteur de l'énergie libéralisé, animé par les seules logiques de marché et de profit. Le secteur

---

18 <https://www.iweps.be/publication/les-depenses-et-la-privation-energetiques-en-wallonie/>

19 <https://kbs-frb.be/fr/barometre-de-la-precarite-energetique-2024>

privé est en effet incapable de répondre aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques qui se nouent autour de la question de l'énergie.

La transition vers une économie décarbonée devra donc être portée et gérée par le public, afin de garantir qu'elle soit socialement juste, prenne en compte la nécessaire réduction des inégalités, le maintien et la création d'emplois durables et de qualité dans tous les secteurs, tout en répondant aux enjeux industriels régionaux.

La mise sur pied d'un tel pôle devrait s'accompagner d'une politique massive d'investissements publics afin de développer le plan d'équipement nécessaire qui permettrait, en outre, d'engendrer la création de nombreux emplois directs et indirects, tant dans le secteur de l'énergie (démantèlement des centrales, énergies renouvelables...) que dans les nombreux autres qui dépendent du renforcement de la politique énergétique.

Il est notamment fondamental, tant au niveau du développement des énergies renouvelables que de la transition industrielle bas carbone qui reposent sur la disponibilité de ressources importantes en métaux et autres matières premières non énergétiques, que la Wallonie développe une filière régionale d'économie circulaire dans le but de renforcer son autonomie vis-à-vis des matières premières critiques.

Par ailleurs, la décarbonation de l'économie doit s'inscrire dans une stratégie qui prenne en compte l'objectif européen de réduction de la consommation finale d'énergie d'au moins 11,7 % d'ici 2030 par rapport aux projections établies en 2020, et ce afin de limiter l'augmentation de la demande et, par-là, les besoins d'investissement qui pèsent sur le coût de l'énergie.

Enfin, en l'état actuel, dans l'attente de la mise en œuvre de ce plan d'équipement régional, et tout en réaffirmant sa position de principe en faveur de la sortie du nucléaire, la FGTB wallonne continue à soutenir la prolongation temporaire d'au moins un réacteur nucléaire au niveau wallon, compte tenu de l'électrification croissante des usages et procédés industriels et des risques géopolitiques de plus en plus criants liés à la sécurité d'approvisionnement.

Cette prolongation temporaire devra néanmoins recevoir l'aval de l'Agence européenne de sécurité nucléaire et s'inscrire dans le cadre d'une sécurité d'approvisionnement basée de manière croissante sur les énergies renouvelables. Elle devrait en outre permettre de préparer plus sérieusement la reconversion des travailleurs et travailleuses du secteur et des entreprises sous-traitantes ainsi que d'encadrer le démantèlement des centrales existantes par des entreprises wallonnes ou une filière publique spécifique créée à cet effet.

Les questions liées à la sécurité d'approvisionnement, à l'indépendance énergétique maximale, ainsi qu'au mix énergétique et son indispensable dimension sociale (la flexibilité ne pouvant s'opérer au détriment du monde du travail ou des ménages vulnérables) occuperont une place centrale dans le travail de cadastrage des besoins de la population que la FGTB wallonne entamera à l'issue du Congrès. Elles sont en effet intrinsèquement liées au redéploiement régional et revêtent un caractère urgent, de lourdes conséquences se faisant en effet déjà ressentir, notamment via l'abandon d'importants projets économiques structurants.

- **L'indispensable implication des travailleurs et travailleuses**

Pour la FGTB wallonne, la transition vers une économie décarbonée doit garantir une pleine implication du monde du travail et des organisations syndicales. La transition ne pourra se concrétiser qu'avec les travailleuses et travailleurs, certainement pas sans eux et encore moins contre eux. Dans ce cadre, la FGTB wallonne défend la pertinence et les actions du Réseau Intersyndical de Sensibilisation à l'Environnement ainsi que son subventionnement public.

Ces préalables guideront les positions et actions de la FGTB wallonne dans les prochaines années, dans un contexte où la droite, sa confiance aveugle dans le privé et son mépris pour les questions sociales risquent de faire des ravages sur le climat, l'environnement, le développement économique et les populations les plus précaires.

- **Politique énergétique industrielle**

### ***Boucle du Hainaut***

La FGTB wallonne réclame la concrétisation de la Boucle du Hainaut depuis 2023. Ce projet de renforcement du réseau électrique, destiné à acheminer l'électricité des éoliennes de la Mer du Nord est en effet essentiel pour :

- Permettre la réindustrialisation de la région.
- Générer des dizaines de milliers d'emplois sur les deux décennies à venir.
- Rendre l'industrie plus résiliente face aux crises et pénuries.
- Soutenir la transition vers la neutralité carbone.
- Améliorer l'efficacité énergétique et répondre à la hausse prévisible de la demande suite aux différentes mesures liées à l'ETS2.

### ***Les Conventions carbone doivent soutenir l'emploi et la formation***

L'indispensable transition impose également une meilleure anticipation, en lien avec le redéploiement économique et industriel wallon. Des feuilles de route pour la transition des secteurs industriels wallons les plus concernés par la décarbonation doivent être négociées dans le cadre de la concertation sociale, aux niveaux régional, sectoriel et d'entreprise. Les objectifs qui doivent conduire les négociations sont la préservation et le développement de l'emploi, l'obligation de maintien du niveau d'emploi sur les différents sites de production des entreprises en conventions carbone ainsi que la perte des avantages accordés pour toute entreprise participante qui délocaliserait une activité polluante. La FGTB wallonne estime nécessaire d'introduire la notion de garantie de revenus — plus large que le maintien d'emploi — pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs, tant des entreprises concernées que de leurs sous-traitants, en cas de pertes d'emplois liés à la transition. Enfin la réindustrialisation vers des secteurs porteurs d'avenir ainsi que la relocalisation des activités stratégiques doivent se concevoir en compatibilité avec le respect des frontières environnementales et de la santé des travailleurs, travailleuses et des citoyennes, citoyens, et en prenant en compte l'ensemble des chaînes de valeur. Dans ce cadre, la Cellule de prospective et d'anticipation, dont la FGTB wallonne revendique la mise sur pied, jouerait un rôle essentiel.

Depuis 2003, des accords volontaires entre la Wallonie et les secteurs industriels — appelés Accords de branche — avaient pour objectif d'encourager ces derniers à réaliser des efforts pour améliorer leur efficacité énergétique et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. En contrepartie, les entreprises contractantes bénéficiaient de divers avantages. Afin d'aller plus loin dans les ambitions, les Accords de branche ont été revus en 2024 pour laisser la place aux Conventions et Communautés carbone.

Grâce à l'action de la FGTB wallonne, les organisations syndicales et les représentant·es des travailleuses et travailleurs en entreprise sont intégrés au dispositif. Les syndicats sont désormais également partie prenante à titre consultatif au Comité stratégique des communautés carbone.

Chaque membre de la communauté carbone s'engage à communiquer dans son rapport annuel à destination des actionnaires et dans le cadre de la concertation sociale au niveau de l'entreprise (CE et CPPT), sur sa participation à une convention, sa vision stratégique, sa trajectoire, ainsi que sur ses objectifs et résultats annuels, y compris l'impact sur l'emploi, la formation et les besoins de reconversion des travailleuses et travailleurs.

La FGTB wallonne demande :

- le renforcement des approches volontaires par une approche davantage proactive : dépasser la seule atteinte des objectifs énergétiques et climatiques wallons pour promouvoir le redéploiement économique régional dans le cadre d'une industrie décarbonée, ainsi que les investissements dans des technologies innovantes. À ce titre, une révision des règles de déficits excessifs prévues par la Pacte de stabilité et de croissance s'impose afin de neutraliser les investissements publics liés à la décarbonation, comme le prévoit la réforme entrée en vigueur en 2024 pour les secteurs jugés prioritaires par l'Union européenne ;

- des aides publiques cohérentes et réellement efficaces par rapport aux objectifs fixés. Dans ce cadre, la lutte contre les effets d'aubaine est primordiale ;
- l'obligation de maintien du niveau d'emploi sur les différents sites de production des entreprises en conventions carbone ainsi que la perte des avantages accordés pour toute entreprise participante qui délocaliserait une activité polluante. La FGTB wallonne estime nécessaire d'introduire la notion de garantie de revenus — plus large que le maintien d'emploi — pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs, tant des entreprises concernées que de leurs sous-traitants, en cas de pertes d'emplois liés à la transition ;
- un cadre statistique wallon permettant d'évaluer la réelle contribution des accords aux objectifs climatiques ;
- au niveau des entreprises concernées, des actions concrètes en matière de formation et de reconversion des travailleuses et travailleurs impactés par les projets développés.

Ce thème doit également faire l'objet de démarches politiques à l'échelle européenne car le cadre européen renforce la mise en concurrence entre Régions et pays.

### • **Lutter contre la précarité énergétique**

La précarité énergétique concerne aujourd'hui près de 30% des ménages wallons. L'origine de ce phénomène tient à la vétusté du parc de logements, à des revenus insuffisants et à des prix de l'énergie trop élevés qui se traduisent par des factures excessives ou des phénomènes de privation. À trajectoire identique, ce phénomène devrait s'aggraver dans les années qui viennent avec la dégradation du niveau de vie de la population wallonne (précarisation de l'emploi, exclusions chômage...), la hausse des accises et de la TVA sur le gaz et le mazout, l'augmentation des coûts pour l'adaptation du réseau, la nécessaire décarbonation de l'énergie ou la mise en œuvre de l'ETS2 (taxe carbone).

L'objectif d'un taux annuel de 3% de rénovation énergétique des logements imposé par l'Union européenne ne peut pas être reporté sur la seule responsabilité des citoyens mais doit au contraire être porté et soutenu par les pouvoirs publics. Pourtant, près de la moitié des propriétaires wallons n'ont pas les moyens financiers d'entreprendre des rénovations énergétiques de leur logement. Cette proportion atteint presque 60% lorsque l'on inclut les travaux de salubrité, préalables aux travaux de rénovation.

Considérant l'accès à l'énergie comme un droit fondamental, la FGTB wallonne réclame donc :

- l'interdiction des coupures d'énergie et la désactivation des compteurs à prépaiement qu'ils soient analogiques ou communicants. Loin de constituer un outil rationnel de gestion de la consommation, ce système génère au contraire des auto-coupures de la part des ménages aux plus faibles revenus. Il s'agit aussi d'encadrer le recours aux moyens commerciaux détournés visant à interrompre la fourniture ;
- le maintien du rôle du juge de paix, en raison de son caractère indispensable dans la défense de l'effectivité des droits des consommateurs. Il s'agit d'un enjeu fondamental pour un État de droit : une coupure et l'imposition du prépaiement sont des sanctions ayant tant d'incidence sur la vie d'un ménage qu'il est indispensable qu'elles soient décidées par une autorité indépendante et impartiale ;
- l'élargissement des conditions d'accès des ménages au tarif social pour le gaz et l'électricité sur la base de critères de revenus (BIM) plutôt que de catégories sociales spécifiques ;
- la mise en place d'un accompagnement spécifique pour ces ménages dans le cadre de tuteurs énergie qui ne dépendraient pas seulement des CPAS mais aussi, par exemple, des guichets énergie. L'objectif est de développer une approche proactive et de les aider dans les démarches d'amélioration énergétique de leur logement, le montage financier de leur dossier et le recours aux aides régionales ;
- l'octroi d'un financement public de l'entièreté du montant des travaux de rénovation énergétique aux ménages qui sont dans l'impossibilité de les financer et un préfinancement à ceux qui sont en mesure de les rembourser ;
- le développement d'un plan de rénovation massif, ambitieux et ciblé sur les logements les plus énergivores, en travaillant à l'échelle des quartiers, tout en veillant à cibler et accompagner les plus précaires. Il sera nécessaire d'introduire des clauses anti-spéculatives à la revente ;
- la pérennité de l'interdiction de l'indexation des loyers des logements à faible performance énergétique ;

- l'élargissement de l'assiette de financement de la transition énergétique et des mesures sociales qui repose aujourd'hui principalement sur les factures énergétiques et qui n'est pas tenable à long terme. Il convient donc de trouver d'autres sources de financement, notamment via l'impôt des personnes physiques, pour faire contribuer davantage les revenus les plus élevés et ne pas faire peser ces coûts sur les ménages n'ayant pas les moyens d'investir ;
- la mise en place de mécanismes d'amortissement permettant de réguler le prix de l'énergie et d'éviter les surprofits tout en favorisant le développement des énergies renouvelables ;
- l'impact de l'électrification de la mobilité sur le réseau doit être réalisé par un ciblage plus fin des utilisateurs disposant d'un véhicule électrique sans effectuer une réforme en profondeur de la structure tarifaire, au vu des risques sociaux associés à la mise en place d'une tarification dynamique ;
- les recettes de l'ETS2, système d'échange de quotas d'émission dans l'Union européenne au secteur des transports routiers et du bâtiment doivent faire l'objet d'une redistribution vers les ménages à faibles et moyens revenus, à travers des aides directes, des mesures collectives et le soutien à la rénovation énergétique, en ayant une attention particulière à la problématique du non-recours aux droits ;
- donner une impulsion politique ambitieuse au développement du modèle des communautés d'énergie en garantissant la participation des personnes précarisées à ces initiatives, à mettre en place en priorité au sein des parcs de logements publics et des quartiers populaires ;
- le traitement des données à caractère personnel issues des compteurs communicants doit être subordonné à la possibilité de refuser l'activation de la fonction communicante par le consommateur. La réalisation des opérations à distance telles que la coupure, l'activation du prépaiement et du limiteur de puissance doit être interdite car elle réduit en pratique la possibilité pour le consommateur de faire respecter ses droits ;
- l'interdiction du subventionnement des chaudières fossiles au 1er janvier 2025, et ensuite progressivement de leur installation, doit aller de pair avec les obligations de l'État d'adopter des mesures pour autonomiser et protéger les personnes touchées par la précarité énergétique et à faibles revenus.

La FGTB wallonne affirme également son soutien au Réseau wallon d'accès durable à l'énergie (RWADE) dont l'expertise accumulée au fil du temps, la pertinence dans un contexte de rapport de force inégal entre les acteurs de marché et la population ainsi que la plus-value pour orienter les politiques publiques pourraient être menacées par la volonté de marchandisation du gouvernement.

La libéralisation du marché de l'énergie va en outre en s'approfondissant et se complexifiant. La FGTB wallonne a toujours été opposée à ce processus et revendique la renationalisation de ce secteur stratégique essentiel. Mais, aujourd'hui, les politiques de développement des énergies renouvelables basées sur la gestion flexible de la demande risquent de creuser encore davantage l'écart entre celles et ceux pouvant investir dans la domotique et les équipements d'autoproduction (panneaux photovoltaïques) et les autres, locataires notamment, qui subiront la situation. En attendant la concrétisation politique de la renationalisation du secteur, une piste temporaire pourrait être trouvée à l'échelle régionale, via la mise sur pied d'un acheteur unique public d'électricité et de gaz pour les ménages, dans le cadre d'un réel contrôle démocratique. Les ménages auraient dès lors la possibilité de rejoindre ce « grand achat groupé public », plutôt que de devoir, à leur échelle, comparer les différentes offres. Un régime mixte d'entreprises publiques et de coopératives citoyennes pourrait également faire partie de la solution.

## **i) Logement**

Le logement un droit humain fondamental, à la croisée des enjeux sociaux, environnementaux, de développement économique et d'emploi. Les politiques austéritaires et de régression sociale ont inévitablement d'importantes conséquences sur l'accès au logement, le prix et la qualité des logements, l'accroissement des inégalités entre communes et quartiers, l'exclusion sociale et les phénomènes de ghettoïsation... La demande de logement social ne fait d'ailleurs qu'augmenter, passant, entre 2022 et aujourd'hui, de 40.000 à 50.000 personnes inscrites sur une liste d'attente.

À moins d'un changement de cap radical, cette situation ne devrait qu'empirer avec l'exclusion de près de 90.000 personnes des allocations de chômage d'ici fin 2027 au niveau wallon. Les personnes vivant seules ou ayant charge de ménage devraient, dans leur majorité, pouvoir bénéficier du Revenu d'intégration. En revanche, un grand nombre des 35.000 cohabitants concernés ne devraient pas rentrer dans les conditions pour y avoir droit. Ce sont donc 35.000 ménages wallons qui verront leurs revenus mensuels diminuer d'environ 745 €<sup>20</sup>.

Cet appauvrissement massif (2,1% de l'ensemble des ménages wallons ; 3,4% des ménages wallons constitués de plus d'une personne) aura des répercussions importantes sur la situation sociale globale de la Région. Mais il existe aussi de profondes inégalités entre communes, les plus pauvres d'entre elles voyant une part plus importante de leur population exclue. Ce sont donc les communes les plus pauvres, et au sein de celles-ci les quartiers les plus défavorisés qui seront les plus touchés. On peut y craindre des expulsions et déménagements vers des logements moins chers, non adaptés à la taille du ménage, mal isolés et entretenus, voire vétustes ou insalubres.

Sans surprise, de nombreux projets et mesures du gouvernement wallon viennent renforcer cette dynamique de précarisation. On retrouve ainsi dans la Déclaration de politique régionale un chapitre consacré au logement social teinté d'une vision paternaliste bourgeoise digne du XIX<sup>e</sup>, avec des mesures auxquelles la FGTB wallonne est résolument opposée :

- L'intention de « responsabiliser » davantage les locataires sociaux, en établissant notamment un lien entre les efforts d'insertion sociale et professionnelle et leur droit au logement. Le droit au logement est un droit humain fondamental, inscrit dans la Constitution belge et la Déclaration universelle des droits humains, qui ne peut aucunement être conditionné à de quelconques exigences en matière de recherche d'emploi.
- La volonté de revoir la règle du plafonnement des loyers à 20% des revenus du ménage dans le logement social, ce qui équivaldra à augmenter les loyers.
- Le développement de nombreux programmes de Partenariats Public-Privé.

La FGTB wallonne s'oppose également à la réforme des droits d'enregistrement décidée par le gouvernement wallon qui :

- ne profite qu'aux acquéreurs les plus riches, ayant les moyens d'acheter un bien de plus de 377.000 € pour une personne seule et 500.000 € pour un couple ;
- lèse les acheteurs de maisons ou appartements plus modestes, en comparaison avec l'ancien modèle du Chèque Habitat ;
- a entraîné une hausse des prix sur le marché immobilier acquisitif, qui se répercute sur le marché locatif ;
- a entraîné une perte sèche de 480 millions € pour les caisses publiques.

Dans le même registre, elle s'oppose également à la réforme des droits de succession, prévue pour 2028, et qui revêt les mêmes caractères d'injustice sociale et de coûts faramineux pour les caisses publiques.

La combinaison des mesures austéritaires fédérales et régionales aura donc d'importantes répercussions sur le droit au logement et la qualité de ceux-ci. Le logement public, déjà incapable de répondre à la demande actuelle, enregistra par ailleurs une nouvelle hausse de demandes.

Pour faire face à la situation et relever les défis sociaux et environnementaux, la FGTB wallonne estime que le droit à un logement accessible et de qualité devrait être au centre des politiques régionales. Une attention particulière devra être accordée à la rénovation du bâti et au rôle moteur de la chaîne de valeur *Construction* dans le développement de l'économie. Dans ce cadre, des mesures de lutte contre le dumping social devront évidemment être mises en place.

---

<sup>20</sup> Montant actuel de l'indemnité forfaitaire cohabitant.

Plus largement, la Wallonie doit faire en sorte que ses marchés publics aient des retombées durables et positives pour les travailleuses et travailleurs wallons ainsi que l'ensemble de la population. Ainsi, lors de l'élaboration des cahiers des charges, l'inscription de clauses sociales, environnementales et éthiques devra tenir compte de l'intégration des secteurs du bois, de la pierre, de l'acier et des fibres.

Plus largement, la FGTB wallonne demande :

- l'établissement d'un cadastre des logements et la mise en place d'une grille d'encadrement des loyers privés ;
- le renforcement des moyens d'action des agences immobilières sociales ;
- la mise en place d'un plan ambitieux de construction et de rénovation de logements publics afin de tendre vers 10 % de logements sociaux dans toutes les communes wallonnes. La possibilité doit être donnée aux communes de se grouper pour atteindre cet objectif avec des transferts financiers des communes déficitaires en logements publics vers les plus vertueuses en la matière ;
- la prise en compte du vieillissement de la population et de la situation spécifique des personnes porteuses d'un handicap dans les politiques de logement en lien avec les logiques de désinstitutionnalisation. Dans ce cadre, la FGTB wallonne revendique la détermination d'un taux de logements d'utilité publique adaptables et adaptés qui puisse répondre à l'augmentation des besoins à venir, en veillant à leur programmation et leur répartition territoriale proportionnée ;
- le développement des mécanismes de tiers-investisseurs pour le financement des travaux visant à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics. Ce développement pourrait être orienté vers un élargissement de tels dispositifs aux propriétaires privés, voire aux locataires ;
- la construction de ponts entre les secteurs de l'action sociale et du logement afin de soutenir des initiatives et permettant une réponse rapide et adéquate aux situations d'urgence et/ou de crises : habitats inclusifs, solutions innovantes en termes de logement groupé ou collectif, logements de transit, structures de logement d'urgence, essentielles, entre autres, dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes et le sans-abrisme... ;
- le soutien et la promotion, à apporter par les pouvoirs publics, à la démarche et aux projets de logement participatif et aux coopératives de logement ;
- la prise en compte de l'indispensable adaptation des logements aux changements climatiques, notamment les périodes caniculaires qui risquent de se multiplier ;
- l'intégration d'espaces d'accueil et de rencontre dans les ensembles de logements sociaux ;
- l'abolition totale de la législation anti-squat votée sous le gouvernement Michel (déjà en partie annulée par la Cour constitutionnelle en 2020, suite aux recours introduits par plusieurs associations et la FGTB).

La FGTB wallonne sera en outre particulièrement attentive aux projets de la ministre du logement (Agence wallonne de l'Habitation, Pôles locaux, incitations aux fusions de société de logement social, etc.) :

En collaboration avec les Centrales concernées, elle s'assurera que les objectifs de simplification et de rationalisation ne cachent en réalité des politiques austéritaires et ne servent de prétexte à une baisse des moyens publics au logement, des pertes d'emploi ou la dégradation des conditions de travail et de rémunération dans le secteur ou encore à une détérioration de la qualité des logements, de leur entretien et de l'ensemble des services rendus aux locataires.

Dans le cadre des politiques de soutien à la rénovation énergétique, la FGTB wallonne :

- Estime que la transition énergétique socialement juste et la création d'emplois durables devraient guider l'ensemble du régime global de soutien à la rénovation énergétique du bâti résidentiel.
- Demande une analyse de l'impact socio-économique des obligations de rénovation sur le prix du logement (location et acquisition), sur le prix de l'énergie ainsi que sur la structure du marché immobilier afin que des mesures correctrices puissent être prises pour éviter une aggravation de la dualisation sociale et de la concentration de la propriété immobilière.
- Rappelle son attachement à la limitation de l'indexation des loyers en fonction du certificat PEB.
- Demande une meilleure prise en compte des personnes les plus précaires dans le dispositif, et en particulier les locataires.

- Revendique une revalorisation des moyens financiers du dispositif, qui apparaissent insuffisants au regard des enjeux environnementaux et sociaux.
- Rappelle ses propositions visant à financer un vaste plan de rénovation énergétique des logements publics via un moratoire sur le paiement des intérêts de la dette publique.

## 3.3. SE BATTRE POUR UNE MEILLEURE RÉPARTITION DES RICHESSES

### 3.3.1. ILS N'EN ONT JAMAIS ASSEZ !

40 ans après la révolution néo-conservatrice — initiée dans les années 80 par Reagan & Thatcher — une droite cynique et sans tabous s'est lancée dans une nouvelle bataille pour l'accaparement des profits. Une véritable révolution néo-réactionnaire, tant sur le plan des valeurs que des orientations économiques, qui se décline un peu partout dans le monde et sur tous les fronts : politique, culturel, législatif, médiatique...

La droite et le patronat détruisent l'emploi de qualité, les salaires, la sécurité sociale, l'index, les services publics, l'environnement, le non-marchand... Ils n'en ont jamais assez ! Tout ce qui ne rentre pas dans la sphère marchande et les logiques capitalistes, tout ce qui s'oppose à la marchandisation du monde et à l'accaparement des profits par le Capital. C'est le modèle social construit par le mouvement ouvrier et les organisations syndicales, tous ses instruments de répartition des richesses qu'ils veulent réduire à néant. Pour mieux marchandiser le monde au détriment de l'humain.

Ces offensives se doublent actuellement de politiques commerciales et douanières agressives, et par des guerres, uniquement destinées à servir les intérêts des plus puissants. Dans ce contexte, où la situation internationale a de lourdes répercussions économiques et industrielles, force est d'ailleurs de constater l'absence totale d'anticipation, de vision, de compétence et d'action du gouvernement wallon en la matière. Aux antipodes des modèles de protectionnisme social et écologique, ces logiques capitalistes nous mènent une fois de plus droit dans le mur, vers la guerre, la catastrophe sociale et environnementale.

Cette situation, couplée au développement de l'intelligence artificielle et ses impacts sur l'emploi, nous impose de mettre la répartition des richesses au centre du débat et de nos combats.

### 3.3.2. CHAMPS DES BESOINS ET POSITIONS À RENFORCER

Parmi les leviers de répartition des richesses, les lignes rouges transversales de la FGTB wallonne sont :

- La priorité aux augmentations salariales brutes et à la liberté de négocier (réforme de la Loi de 96, salaire minimum à 17€/h (2.800 €)...).
- Le renforcement du système d'indexation automatique des salaires et allocations sociales.
- L'assurance de services publics forts, financés à hauteur de leurs besoins via une fiscalité juste et progressive, accessibles à toutes et tous et assurant une bonne qualité de travail et de vie des agentes et agents.
- Le retour et l'élargissement de la sphère d'intervention et d'action publiques dans des secteurs clefs de l'économie, répondant aux besoins de la population et aux enjeux environnementaux.
- Le renforcement de la Sécurité sociale en tant qu'instrument fédéral de protection individuelle et collective, de solidarité interpersonnelle et intergénérationnelle, de socialisation des richesses, de réduction des inégalités, de lutte contre la pauvreté et de renforcement d'un rapport de forces favorable aux travailleurs et travailleuses.

### 3.3.3. POSITIONS

#### a) Une fiscalité plus juste

Les questions fiscales sont souvent considérées comme quelque peu ingrates : techniques, impopulaires, complexes, difficiles à aborder et à vulgariser... L'impôt constitue pourtant un des leviers essentiels de répartition et de socialisation des richesses, de réduction des inégalités, de financement de services publics de qualité et accessibles à toutes et tous. Le blocage de la droite sur des mesures aussi élémentaires que la taxation des plus-values ou des comptes-titres a parfaitement démontré le caractère central des questions fiscales dans la lutte pour une meilleure répartition des richesses et une juste contribution de toutes et tous. La suppression progressive de la réduction d'impôt sur les allocations sociales et le revenu d'intégration, décidée par le gouvernement Arizona, montre également que la fiscalité peut devenir une véritable arme dans la lutte des classes quand elle est menée au service des plus riches.

La FGTB wallonne a fait du combat pour une fiscalité juste une de ses priorités. Elle s'attache à mettre l'impôt au centre des débats, à en rappeler les enjeux, à en démontrer les mécanismes inégalitaires et à avancer des mesures concrètes pour le rendre plus juste. Dans ce cadre, elle défend un modèle qui permettrait une réduction de la taxation du Travail (sans nuire au financement des services publics), rendue possible en instaurant une plus grande progressivité de l'impôt et en se basant sur l'ensemble des revenus, faisant ainsi davantage contribuer le Capital. Ce renforcement de la progressivité de l'impôt couplée à la globalisation de l'ensemble des revenus est indispensable pour faire contribuer les épaules les plus larges et devra également permettre de poser la question et le débat sur la fixation d'un revenu maximum.

Parallèlement aux mesures et réformes fiscales fortes à mettre en place, il faut s'assurer que celles-ci soient correctement appliquées, que l'ensemble des contribuables les respectent et s'acquittent pleinement de leurs impôts. Les préalables indispensables sont donc le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale, l'augmentation des moyens et effectifs des administrations fiscales ainsi que la suppression des mécanismes légaux d'optimisation et d'ingénierie fiscales, qui coûtent chaque année des milliards d'euros à la collectivité.

Au niveau régional, une des priorités sera de combattre les effets d'aubaine de la réforme des droits d'enregistrement mise en œuvre en 2025 et celle des droits de succession devant entrer en application en 2028. Il s'agit de démonter l'enfumage électoraliste qui leur sert de prétexte et de démontrer leur caractère injuste – elles ne profitent qu'aux plus riches et lèsent les plus modestes –, leurs conséquences négatives – hausse des prix sur les marchés immobiliers acquisitifs et locatifs – et leur coût faramineux pour les finances publiques. Ces deux réformes, avec un coût estimé à 1,5 milliard € sur la législature<sup>21</sup>, mettent en péril la viabilité des services publics et du secteur associatif wallons, via les politiques austéritaires que le gouvernement entend mettre en place afin de combler le manque à gagner qu'elles ont entraîné.

En réduisant les droits d'enregistrement, la Région se prive d'un des rares impôts efficaces sur le capital, non érudable puisque portant sur des actifs immobiliers. La FGTB wallonne ne s'oppose pas à une réforme visant à faciliter l'acquisition d'un premier logement. Mais elle défend un modèle qui soutienne particulièrement les ménages en ayant le plus besoin, tout en contribuant à réduire les inégalités, et qui ne grève pas les finances régionales. Pour cela, trois principes devraient s'appliquer : un taux réduit jusqu'à un certain plafond, un abattement sur une première tranche de prix et un taux progressif.

La réforme votée des droits de succession ne change quant à elle rien pour les petits patrimoines, tandis que la planification patrimoniale reste très avantageuse pour les familles les plus fortunées. L'héritage étant la première source de richesse, la FGTB wallonne plaide pour une fiscalité juste et efficace des successions. Cela passe par une harmonisation des impôts sur les successions et les donations, un maintien de la progressivité et une simplification des conceptions familiales.

---

<sup>21</sup> Estimation de la Cour des Comptes.

Plus largement, en matière de fiscalité sur les personnes physiques, la FGTB wallonne revendique :

- la globalisation des revenus dans le calcul de l'impôt, avec la suppression du précompte libératoire lié aux revenus mobiliers. Cette mesure impliquerait une taxation progressive sur l'ensemble des revenus — en ce compris, par exemple, les plus-values réalisées sur la revente d'actions ou les revenus locatifs réellement perçus — et donnerait une marge suffisante pour une réduction des taxes sur le travail ;
- la suppression des avantages fiscaux pour les deuxième et troisième piliers de pension pour les nouveaux contrats, au profit d'une revalorisation de la pension légale par répartition ;
- le retour à une plus grande progressivité fiscale, notamment via le rétablissement des tranches d'imposition à 52,5% (à partir de 7.800 € brut/mois) et 55% (à partir de 9.600 € brut/mois) et l'instauration d'une tranche à 65% sur les plus hauts revenus (à partir de 16.800 € brut/mois) ;
- la correction du régime fiscal qui s'applique aux avantages de toutes natures et autres rémunérations qui ne soient pas du salaire brut ;
- l'instauration d'une taxe sur le patrimoine qui dépasse le million d'euros, soustraction faite de la maison d'habitation et sur les gains en capital. Dans ce cadre, la mise sur pied d'un cadastre des fortunes s'avèrera indispensable ;
- une formule fiscale limitant la rémunération des actionnaires avec une marge actionnariale limitée autorisée afin d'éviter la mise sous pression constante par le capital actionnarial.

En matière d'impôt des sociétés, la FGTB wallonne revendique :

- la création d'un impôt minimum sur les sociétés (hors exonération des dividendes de filiales). Cet impôt minimum doit être couplé avec un impôt sur les bénéfices exceptionnels qui ne seraient pas réinvestis dans l'entreprise ou les salaires ;
- un conditionnement strict de tous les subsides fiscaux aux entreprises à des critères d'emploi, sociaux, environnementaux, de respect de la démocratie sociale et de la concertation ;
- une harmonisation fiscale au niveau européen.

## **b) Salaires et pouvoir de vivre**

La FGTB wallonne considère la lutte pour de meilleurs salaires bruts comme un des axes fondamentaux dans la répartition des richesses entre Capital et Travail. Les politiques mises en place depuis les années 80 ont fortement mis à mal les possibilités d'augmentation de salaires bruts, que ce soit via les sauts d'index, les détricotages et attaques contre l'indexation, les multiples restrictions à la liberté de négocier, les mesures visant à favoriser le « salaire poche » et les avantages extralégaux, et, plus largement, les politiques « de l'offre » censées favoriser la compétitivité et le développement de l'emploi comme, par exemple, les réductions de cotisations patronales. Loin de remplir ce dernier objectif, ces politiques ont par contre participé à l'appauvrissement des finances – et services – publiques, à l'affaiblissement de la Sécurité sociale (qui a permis de justifier son démantèlement), ainsi qu'à la détérioration du niveau de vie des travailleurs, travailleuses et allocataires sociaux. Cette baisse du niveau de vie a plus particulièrement touché les plus bas salaires, parmi lesquels on retrouve une majorité de femmes, de jeunes, de travailleurs et travailleuses précaires. La Wallonie est particulièrement concernée par cette situation dans la mesure où les salaires y sont moins élevés que dans les autres Régions, phénomène qui prend davantage d'ampleur d'année en année. Le salaire moyen wallon est effectivement inférieur de 7% à la moyenne belge, alors que ce différentiel n'était « que » de 5% il y a 25 ans. Sur la même période, la différence avec la Flandre est passée de 3% à 6% et celle avec Bruxelles de 15% à 20%<sup>22</sup>. Le combat pour l'amélioration des salaires, et plus particulièrement des plus bas d'entre eux, a donc une importance particulière dans la problématique du redressement socio-économique régional.

---

<sup>22</sup> Données Statbel 2024.

Parallèlement, cet accaparement d'une part importante des profits par le Capital est parti alimenter les marchés financiers et bulles spéculatives déconnectées de l'économie réelle... De quoi entraîner de futures et inévitables crises financières, qui auront des effets bien réels sur l'économie et serviront de justifications à de nouvelles cures d'austérité et de modération salariale.

Cette répartition inéquitable des gains de productivité – aux dépens du monde du Travail et au bénéfice du Capital – se poursuit depuis une cinquantaine d'années et prive toujours davantage les travailleuses et travailleurs de la part des richesses qu'ils produisent et qui devrait leur revenir. La loi sur la marge salariale (dite *Loi de 96*), et tout particulièrement sa version réformée en 2017 par le gouvernement Michel, impose un véritable carcan empêchant les négociations de déboucher sur des augmentations salariales suivant l'augmentation de la productivité.

Retrouver une réelle liberté de négociation salariale au niveau interprofessionnel permettrait de renouer avec une dynamique positive d'augmentation des salaires bruts, qui bénéficierait à l'ensemble du monde du travail, via une meilleure répartition des richesses, aux niveaux sectoriels et des entreprises. Cette dynamique permettrait également d'alimenter les caisses publiques et de la Sécurité sociale, participant à une meilleure socialisation des richesses bénéficiant à l'ensemble de la population, en particulier les catégories les plus précaires.

La FGTB wallonne rappelle que le salaire brut n'est pas un coût économique mais un droit socio-économique qui reconnaît les travailleuses et travailleurs comme producteurs de la richesse. Elle donne donc la priorité aux augmentations salariales brutes et au renforcement du système d'indexation automatique des salaires et allocations sociales.

Ses lignes directrices et revendications sont les suivantes :

- la loi de 96 doit être profondément modifiée via, entre autres, la suppression du caractère impératif de la marge et la prise en compte des subsides patronaux et des réductions de cotisations sociales dans les calculs de détermination de la marge ;
- l'indexation automatique des salaires et allocations sociales doit être renforcée, les mesures de détérioration ou de manipulation doivent être combattues ;
- le salaire minimum légal interprofessionnel brut (revenu minimum mensuel garanti) doit être augmenté à 17€/h (2.800 €/mois). Ce relèvement ne pourra faire l'objet d'aucun chantage patronal visant à contrebalancer cette hausse par une restriction de la norme ou toute autre stratégie visant à en faire supporter le coût par le monde du travail ;
- les mesures récentes réduisant la durée d'application du sursalaire pour le travail de nuit doivent être abrogées. Elles entraînent une baisse du niveau de vie pour des travailleuses et travailleurs exposés à des conditions de travail pénibles et néfastes pour la santé, et instaurent des discriminations entre secteurs ainsi qu'entre les personnes déjà occupées et celles engagées après la date de la réforme. On peut également craindre une mise en concurrence patronale entre ces personnes et le licenciement de travailleuses et travailleurs anciens au profit de nouveaux engagements ;
- une tension salariale maximale doit être instaurée entre les plus hauts salaires et les plus bas de l'échelle salariale dans les entreprises, afin de combattre l'accumulation individuelle et illimitée de richesses, source de nombreux déséquilibres socio-économiques ;
- l'arrêt des logiques et mesures ciblant le *salaire poche* : *des politiques visant des augmentations de salaire brut sont indispensables pour garantir une bonne couverture sociale individuelle et collective du monde du travail, garantir le financement de la sécurité sociale et assurer le développement de services publics accessibles et de qualité* ;
- la révision des barèmes de la fonction publique.

Le Congrès de la FGTB wallonne estime en outre que la hausse du salaire minimum doit être complétée par la revalorisation de la pension minimum, des allocations de chômage minimum et des minima sociaux dans leur ensemble.

## c) Services publics

Au cœur de la redistribution des richesses, garant d'un accès universel à des besoins fondamentaux, instrument de réduction des inégalités et de progrès social, le service public constitue un fondement essentiel de toute démocratie digne de ce nom. Son mode de financement et ses principes en font une poche de résistance au marché et ses logiques de profit. Ce modèle cohérent et efficace, aux antipodes du capitalisme, bénéficie à l'ensemble de la population, sans distinction de classe ou de revenus.

C'est pour l'ensemble de ces raisons, tout ce qui fait la force et la spécificité des services publics, que ces derniers sont dans le viseur de la droite et du patronat. Car le marché n'est jamais rassasié. Il veut étendre ses logiques de maximalisation des profits à l'ensemble de la société. S'attaquer à la dimension redistributive et anticapitaliste des services publics et déployer ses activités dans des domaines essentiels auxquels il n'a pas accès. Cet élargissement offre au Capital le double avantage d'augmenter ses profits via ces nouvelles activités et de diminuer ses contributions fiscales et sociales, via la réduction des dépenses publiques. Ce déploiement du privé se fait évidemment en totale contradiction avec les principes et valeurs qui régissent le service public : universalité, égalité, accessibilité, continuité, mutabilité, neutralité, transparence et fiabilité. C'est pourquoi les missions de services publics doivent être exercées par les services publics.

Pour mener à bien ce projet, la droite a développé de véritables campagnes idéologiques de dénigrement et de stigmatisation contre les services publics, leurs agentes et agents. Les services publics sont présentés comme inefficaces et dépassés et ses agentes et agents montrés au mieux comme des privilégiés, au pire comme des profiteurs ou des fainéants. Ces campagnes ont permis de justifier désinvestissements massifs, austérité, diminutions des effectifs, privatisations et libéralisations, sous-traitance et consultance, service minimum, attaques contre le statut et les pensions des agents et agentes, rationalisations, travail à flux tendus et logiques néo-managériales... Malgré ces politiques dévastatrices, les agentes et agents des services publics ont continué à remplir leurs missions, dans des conditions de plus en plus difficiles.

Les droites libérales et néo-réactionnaires n'ont pas désarmé. Leur guerre aux services publics est loin d'être terminée. Elle se décline à travers le monde, que ce soit aux États-Unis, dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, en France, en Belgique ou encore en Argentine, sans doute un des exemples les plus frappants avec le président Milei, fervent admirateur de Thatcher ouvertement libertarien. Les gouvernements de droite entendent accélérer la dynamique *Starve the beast*<sup>23</sup> en imposant de nouvelles mesures d'austérité et en s'attaquant au statut, aux conditions de travail et de rémunération des agentes et agents. En Wallonie, le gouvernement a fait de l'austérité et de la marchandisation ses mantras et de la fin programmée du statut un trophée de guerre. Un comble quand on sait que ce sont ses mesures fiscales sur les droits d'enregistrement et de succession qui ont lourdement grevé les caisses publiques. De même, ses mensonges sur la prétendue démesure de la fonction publique wallonne en comparaison de la Flandre sont démentis par les faits puisque le nombre d'emplois publics par habitant est sensiblement le même dans ces deux Régions<sup>24</sup>. Des chiffres qui montrent également une croissance du nombre d'emplois publics moins importante que l'emploi salarié privé et indépendant<sup>25</sup>.

Et cette fois-ci, la pilule ne passe pas. Le large mouvement de résistance et de solidarité, unissant travailleuses et travailleurs du privé et du public, que le Congrès de la FGTB wallonne appelait à construire en 2022 s'est concrétisé sur le terrain au fil des mobilisations contre les majorités siamoises Azur et Arizona, dans les rues de Bruxelles et de Namur.

---

23 Affamer la « bête » : stratégie tatchérienne qui consiste à diminuer les moyens destinés aux services publics pour les affaiblir et diminuer leur efficacité afin d'en dénoncer, par la suite, leur « inefficacité » et justifier ainsi de nouvelles privatisations et diminutions de financements des services publics, restrictions budgétaires qui diminueront leur efficacité, etc.

24 On compte en effet 11,1 emplois publics pour 100 habitants en Wallonie, contre 10,4 en Flandre et 7,7 à Bruxelles. *Les emplois publics par habitant comparables en Flandre et en Wallonie*, L'Écho, 9 octobre 2024. <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/federal/les-emplois-publics-par-habitant-comparables-en-flandre-et-en-wallonie/10567499.html>

25 Entre 2015 et 2023, l'emploi public a progressé de 5,4%, l'emploi privé de 10% et l'emploi indépendant de 20 %.

La FGTB wallonne entretiendra et développera ce mouvement en mettant au cœur de son action, de ses mobilisations et de sa communication la défense de services publics de qualité, accessibles à toutes et tous, financés à hauteur de leurs besoins et garantissant de bonnes conditions de travail et de rémunération. Dans ce cadre, la *statutarisation* des agentes et agents est un enjeu primordial, garantissant leur indépendance, qui constitue une véritable balise démocratique. La FGTB wallonne soutiendra donc les combats de résistance menés par l'Interrégionale wallonne de la CGSP.

La FGTB wallonne défend une notion de « service public » qui se distingue des concepts de services d'intérêt général, universels, d'intérêt économique général et autres services sociaux d'intérêt général... Cette vision des services publics englobe l'ensemble des services permettant d'exercer pleinement sa citoyenneté. Elle implique un modèle à part entière, un choix délibéré de société et pas seulement une option secondaire, sorte de palliatif ou de filet de sécurité en cas de déficience du marché. Le caractère « public » du service renvoie à la souveraineté économique d'une autorité publique, à son indépendance par rapport à des intérêts privés. Ce qui est fondamentalement différent de la notion de « service au public ».

La FGTB wallonne ne limite donc pas sa position à une ligne de défense des services publics, d'un financement à hauteur de leurs besoins et d'amélioration des conditions de travail des agentes et agent. Elle s'inscrit également dans une stratégie offensive ayant pour objectif le retour et l'élargissement de la sphère d'intervention et d'action publiques dans des secteurs clefs de l'économie, déterminants pour répondre aux besoins de la population, relever les défis sociaux et environnementaux, lutter contre les inégalités sociales et de genre : aide et soins, santé, logement, accès à l'énergie et à l'eau, secteur bancaire et des assurances, transports, poste et télécommunications...

Seules des politiques publiques ambitieuses peuvent assurer à la population un développement social, culturel, démocratique et économique. De la même manière, les enjeux cruciaux liés à l'environnement, au réchauffement climatique, aux pollutions et leurs impacts sur la santé publique doivent être pris en charge par l'État (en refusant évidemment que ce dernier ne soit mis à contribution pour des dommages causés par des entreprises privées).

L'avènement de l'économie numérique, le pouvoir croissant et démesuré des multinationales de la tech, et le développement de l'intelligence artificielle nécessitent également un cadre réglementaire qui protège la population des effets néfastes inhérents à cette nouvelle source de profits privés. Il est nécessaire de faire reculer l'influence et l'emprise du capital privé dans nos sociétés pour que la puissance publique retrouve la maîtrise de l'économie. Cet objectif devient même une urgence au vu de la situation actuelle où une poignée de milliardaires a pris fait et cause pour l'internationale néo-réactionnaire et la soutient activement.

Cette ligne de développement des services publics, chère à la FGTB wallonne, se retrouve, de manière transversale, dans de nombreuses positions et revendications de son Congrès. De manière générale, pour les services publics, la FGTB wallonne revendique :

- un financement à la hauteur de leurs besoins, garant de leur qualité ainsi que du respect des principes fondamentaux qui les régissent : universalité, égalité, accessibilité, continuité, mutabilité, neutralité, transparence et fiabilité ;
- une amélioration des conditions de travail et de rémunération des agentes et agents, ainsi que la préservation de leur indépendance via, entre autres, leur statutarisation ;
- la suppression des dispositifs de services minimum et de toute restriction visant le droit de grève ou son exercice, dans les services publics, mais aussi dans le secteur privé ;
- le renoncement aux politiques libérales qui affaiblissent et décrédibilisent les services publics, leurs travailleurs et travailleuses et dégradent leur qualité ainsi que leur accessibilité ;
- le développement des investissements publics dans des secteurs clefs comme l'enseignement, l'accueil de l'enfance et des personnes dépendantes, les transports, le logement, l'accompagnement du vieillissement, la transition écologique et énergétique... ;
- le refus de stratégies budgétaires dites de "*spending review*" (comme le budget base zéro) dont l'objectif est, sous prétexte de saine gestion, de réduire les moyens des services publics et donc de dégrader la qualité du service rendu et les conditions de travail ;

- l'exclusion de l'ensemble des services publics de tous les traités internationaux relatifs aux règles commerciales ;
- la remise en question du Pacte budgétaire européen, qui impose un carcan budgétaire bridant les dépenses et investissements publics.

#### **d) Sécurité sociale**

Conquête historique du mouvement ouvrier et de ses luttes, qui a réussi à protéger collectivement près d'un tiers des richesses produites du système capitaliste, la sécurité sociale est une fois de plus en première ligne des politiques de droite.

Face à cette offensive, les principes fondamentaux de la sécurité sociale doivent donc être réaffirmés et revendiqués : protection sociale individuelle et collective, caractère assurantiel, solidarité interpersonnelle et intergénérationnelle, socialisation des richesses, réduction des inégalités, lutte contre la pauvreté...

La FGTB wallonne revendique le renforcement de la Sécurité sociale via la récupération de droits perdus ou la conquête de nouveaux. Face au cercle vicieux de la précarité, elle oppose un cercle vertueux de la protection sociale et de l'emploi de qualité. L'objectif est tout d'abord de restaurer, dans toutes les branches existantes, le principe d'assurance solidaire intergénérationnelle. Il s'agira ensuite d'en élargir l'assiette de financement via la cotisation et d'étendre ses champs d'intervention à de nouveaux domaines. Dans ce cadre, la défense de la cotisation sociale s'avère primordiale. La cotisation sociale constitue une distribution immédiate, au profit des travailleurs et travailleuses, de la richesse produite. Elle est donc une partie de notre salaire et doit être la source principale du financement de la sécurité sociale.

La FGTB wallonne continuera donc à s'opposer aux réductions de cotisations sociales octroyées sans conditions aux entreprises<sup>26</sup>. Cette instrumentalisation de la sécurité sociale, qui profite largement aux actionnaires, mène à son définancement et son affaiblissement.

La FGTB wallonne revendique en outre l'individualisation des droits et la suppression du statut de personne cohabitante, dans toutes les branches de la sécurité sociale. Cela devra se faire en préservant les droits conquis et en prévoyant des périodes transitoires évitant toute perte pour les personnes concernées.

La FGTB wallonne s'oppose également à la chasse aux malades. L'objectif de l'Arizona de remettre à l'emploi 100.000 personnes en invalidité est tout d'abord irréaliste. Mais il aurait également des répercussions dramatiques pour les personnes concernées et l'ensemble du monde du travail. La logique est la même que celle qui a guidé les réformes chômage : mettre la pression sur l'ensemble des travailleuses et travailleurs pour qu'ils soient toujours plus productifs et moins revendicatifs. Pour la FGTB wallonne, il est au contraire essentiel de travailler en amont, sur les causes de maladie en améliorant les conditions de travail et la prévention.

Depuis près de 40 ans, ce modèle, d'une solidarité à toute épreuve et d'une redoutable efficacité, subit les attaques des gouvernements fédéraux successifs. Celles-ci furent évidemment d'intensité variable selon la composition des majorités, et des avancées ont également été obtenues. Mais la dynamique générale est bien là... Et n'a fait qu'empirer avec le gouvernement Arizona. La spécificité de ce dernier est qu'il ne s'embarrasse plus de faux semblants. Si le Premier ministre tente encore de faire croire que l'affaiblissement du modèle est nécessaire à sa survie, le ministre fédéral de l'emploi prend lui moins de pincettes. Le démantèlement de l'assurance chômage et les réformes en matière d'emploi sont intimement liés : il s'agit d'une vaste opération de flexibilisation – donc de précarisation – du marché de l'emploi.

---

26 Pour combler le manque à gagner résultant des réductions de cotisations sociales octroyées aux entreprises, un *financement alternatif* a été mis en place et alimenté, notamment, par une partie des recettes provenant des accises et de la TVA. Si le financement de la sécurité sociale doit continuer à être garanti et renforcé, cela doit passer par la suppression des réductions de cotisations sociales plutôt que par les impôts indirects qui impactent l'ensemble de la population.

Au-delà de la protection individuelle qu'elle assure à chacune et chacun, la sécurité sociale remplit en effet aussi un rôle collectif de protection contre la précarisation des conditions de travail et de renforcement du rapport de force du monde du travail. Paradoxalement, c'est donc la droite qui démontre, par ses attaques, le lien fondamental – et trop souvent oublié – entre protection sociale et emploi de qualité.

Depuis 2018, le Congrès de la FGTB wallonne rappelle qu'un bon niveau de protection sociale est à la fois le résultat d'un rapport de force favorable du monde au travail – qui parvient à conquérir de nouveaux droits – mais aussi une de ses conditions indispensables, une protection sociale de qualité permettant aux travailleuses et travailleurs de lutter et négocier plus librement, en étant moins soumis au chantage à l'emploi du patronat.

L'existence d'un système de protection sociale fort est donc à la fois la conséquence d'une bonne répartition des richesses (une partie de la richesse produite est versée sous forme de salaire socialisé dans une caisse de solidarité) mais également une de ses conditions (un système de protection sociale élevé renforce la capacité de négociation de la classe travailleuse pour une meilleure répartition des richesses via des revalorisations salariales, des améliorations des conditions de travail, des avantages sociaux, une réduction collective du temps de travail..).

Tout l'inverse des politiques actuelles qui sapent les fondements de la sécurité sociale pour diminuer son rôle redistributif, en privatiser des pans entiers, affaiblir le monde du travail et précariser l'emploi.

## **Pensions**

La FGTB wallonne défend le renforcement et la revalorisation des pensions légales par répartition via, entre autres :

- le retour de la pension à 65 ans ;
- la priorité absolue à la pension légale par répartition ;
- une pension de minimum 1.800 € net/mois pour une carrière complète sous statut salarié ;
- sur cette base minimum, un montant de pension équivalent à au moins 75% de la moyenne des 5 années les mieux rémunérées de la carrière professionnelle ;
- le rabaissement de la durée de carrière complète de 45 à 40 années, tant pour l'admissibilité que pour le calcul du montant de la pension, un bonus pension pouvant être octroyé à celles et ceux pouvant se permettre de travailler au-delà de ces 40 ans ;
- le refus de tout système de pension à points ou de comptes notionnels, ainsi que de la généralisation du deuxième pilier de pensions par capitalisation ;
- dans le cadre du maintien de toutes les périodes assimilées – ainsi que du rétablissement de celles supprimées depuis 13 ans –, le déplafonnement du calcul des rémunérations fictives afin de ne pas diminuer l'impact de ces périodes de non-travail pour le calcul de la pension ;
- la mise en place d'une réelle liaison automatique, annuelle et structurelle des pensions ainsi que de l'ensemble des allocations sociales, à l'évolution des salaires ;
- au-delà de cette liaison automatique à l'évolution des salaires, l'utilisation de l'enveloppe bien-être pour mener une politique de rattrapage de l'ensemble des pensions et allocations sociales ;
- la lutte contre les inégalités de genre via, entre autres, le rétablissement des périodes assimilées et une meilleure prise en compte du travail à temps partiel dans le calcul du montant de la pension. Dans cette optique, le travail à 4/5<sup>ème</sup> doit être assimilé à du temps plein, dans le cadre du maintien des droits sans allocation de garantie de revenu ;
- la suppression totale du plafonnement dans le cumul d'une pension de retraite et/ou de survie avec une rente de maladie professionnelle ou d'accident de travail ;
- la suppression des avantages fiscaux des deuxième et troisième piliers de pension par capitalisation pour les futurs contrats. Les montants ainsi récupérés doivent être intégralement attribués au renforcement de la pension légale par répartition. De la même manière, il faut mettre progressivement fin aux réductions ONSS patronales sur les deuxièmes piliers de pension ;
- une fiscalité progressive sur les pensions complémentaires ;

- la prise en compte de la pénibilité pour faciliter l'accès à une pension complète ou anticipée. Dans ce cadre, la mise en application du cadastre des facteurs de risques professionnels ayant un impact sur la santé, élaboré par la FGTB en 2017, reste d'actualité ;
- l'individualisation des droits en matière de pension doit être atteinte dans le respect des droits acquis et avec des périodes transitoires afin d'éviter toute perte de pension pour les personnes concernées. Les montants économisés par l'individualisation des droits en matière de pension doivent être consacrés exclusivement à la revalorisation de la pension légale par répartition.
- la suppression de la procédure de contrôle du domicile des bénéficiaires de la GRAPA. La durée limitée à 29 jours pour un séjour à l'étranger constitue une atteinte à leur liberté de mouvement ;
- l'instauration d'un organe consultatif des aînées et aînés au niveau wallon et aussi au niveau de chaque commune wallonne.

La FGTB wallonne réaffirme également que le combat pour la défense des pensions du secteur public est un combat interprofessionnel. Le modèle des pensions du public devant être l'horizon à atteindre pour celles du privé, leur remise en cause empêche toute revalorisation future des pensions du privé.

### **Allocations de chômage**

La FGTB wallonne revendique une réforme totale du système de l'assurance chômage qui réhabilite l'allocation en tant que droit à un réel revenu de remplacement, dans le double objectif de protéger individuellement les travailleuses et travailleurs de la pauvreté et collectivement d'une précarisation du marché du travail. Ces objectifs pourront être atteints en revenant sur 25 années de démantèlement de l'assurance chômage, et plus particulièrement sur les dernières mesures de l'Arizona. Pour cela, un certain nombre de mesures, liées tant à l'admissibilité qu'aux droits et aux montants des allocations, devront être mises en application :

- le rétablissement du caractère illimité de durée d'octroi des allocations de chômage, d'insertion et de garantie de revenus ;
- la suppression du contrôle de la disponibilité et des contrôles domiciliaires surprises ;
- l'alignement du régime des allocations d'insertion sur celui des anciennes allocations d'attente ;
- la fin des mesures de dégressivité accrue des allocations de chômage (réformes de 2012 et 2026), des restrictions d'admissibilité au chômage temporaire et aux RCC (ex-prépensions) ;
- le rétablissement des pleines assimilations de pension, des compléments d'ancienneté et de reprise de travail, des anciens taux d'indemnisation du chômage temporaire, des dispenses supprimées ainsi que du mode de calcul de l'AGR de 2008 (tout en supprimant les abus résiduels de la réforme de 2005) ;
- le retour à une notion d'emploi convenable protégeant réellement de l'emploi précaire ;
- l'obtention des droits assimilés complets pour la pension des temps partiels avec maintien des droits ;
- un relèvement des allocations sociales minimales jusqu'à un montant supérieur de 10% au seuil de pauvreté (actuellement 1.522 € pour une personne seule) ;
- l'allongement des périodes de référence servant de base à l'admissibilité aux allocations de chômage. Cette mesure permettrait de contrecarrer, en partie, la limitation dans le temps des allocations d'insertion et d'adapter le système aux travailleurs précaires enchaînant périodes d'inactivité et de travail ;
- au niveau régional, une politique non répressive d'accompagnement des chômeurs et chômeuses, orientée vers l'emploi durable et de qualité, et portant une attention particulière aux personnes les plus éloignées du marché de l'emploi.

L'emploi à temps partiel se développe de manière continue : la proportion de salariées et salariés travaillant sous ce régime a triplé sur les 40 dernières années, passant de 8,3% à 26,4%. Chez les femmes, la proportion a doublé, passant de 20,5% à 40,5% et chez les hommes, elle a presque été multipliée par 6, passant de 1,9% à 12,8%. Au niveau wallon, les tendances sont encore plus marquées. 34,2% du monde du travail est concerné : plus d'une travailleuse sur deux (52%) et un travailleur sur 6 (16,4%). Et 75,9% des temps partiels sont occupés par des femmes.

Malgré son opposition à l'emploi précaire, et la priorité qu'elle donne à l'emploi temps plein, la FGTB wallonne revendique une meilleure prise en compte du temps partiel dans l'admissibilité et l'indemnisation chômage. Une réflexion sur l'admissibilité au chômage complet des travailleuses et travailleurs à temps partiel ayant une longue durée de carrière (et donc de cotisations contributives à la sécurité sociale) devrait donc être entamée. Des balises devront néanmoins être posées afin d'éviter de favoriser le développement de ce type d'emploi, de se préserver de toute logique assurantielle individualiste et d'éviter un énième nivellement par le bas du système d'allocations de chômage.

Enfin, le combat pour une assurance chômage de qualité doit s'accompagner du combat pour le plein emploi et des salaires justes. À ce titre, une des pistes privilégiées par la FGTB wallonne – sans être la seule – reste la réduction collective du temps de travail.

## e) Dette publique

La crise du COVID, les inondations, la guerre en Ukraine et la crise énergétique avaient déjà profondément dégradé les finances publiques wallonnes. La situation budgétaire est préoccupante : les déficits resteront élevés et la dette continuera de croître, d'autant que le ralentissement économique européen risque d'aggraver la tendance. Pire, le gouvernement wallon a considérablement aggravé la situation en mettant en place une réforme inutile, injuste et inefficace des droits d'enregistrement. Il a également annoncé vouloir réformer les droits de succession et celle-ci suit la même logique : favoriser les plus hauts revenus et patrimoines tout en affaiblissant les finances publiques.

Mais de là à affirmer que la Région serait proche de la faillite et à prétendre que des coupes généralisées dans les dépenses publiques sont inévitables pour éviter la catastrophe, il y a un pas à ne pas franchir, ce que fait pourtant le gouvernement MR-Engagés. Une fois de plus, la dette sert d'alibi pour imposer des politiques anti-sociales. Le gouvernement wallon ment tant sur la situation – la Région serait au bord de la faillite – que sur ses intentions – il aurait pour intention de réduire la dette.

Si la situation budgétaire wallonne est préoccupante, il faut éviter les discours alarmistes comme ceux du gouvernement. Malgré la hausse des taux, le taux implicite de la dette (le taux moyen payé sur l'ensemble de la dette) reste modéré et plus bas qu'il y a quelques années. Il est vrai que la dette brute consolidée de la Région wallonne a fortement augmenté ces dernières années, passant de 23 milliards à 41 milliards entre 2019 et 2025, soit une augmentation de 70%. Cependant, le ratio dette / PIB atteint environ 30%, ce qui est en dessous du plafond de 60% imposé par l'UE (un ratio par ailleurs totalement arbitraire et qui n'est pas respecté par de nombreux pays du monde, sans situation particulièrement préoccupante). Enfin, la Wallonie n'éprouve aucune difficulté à se financer sur les marchés financiers, preuve que ces derniers ne trouvent pas la situation si catastrophique. La situation est sérieuse mais la Wallonie n'est pas du tout au bord de la faillite.

En revanche, les mesures austéritaires du gouvernement MR-Engagés ne vont faire qu'empirer la situation, et il n'a donc aucune réelle volonté de réduire les déficits. Diminuer les dépenses publiques ne réduit pas automatiquement le déficit, c'est même souvent l'inverse. La réduction des dépenses publiques entraîne un ralentissement de l'activité économique, une diminution des rentrées fiscales et une hausse du chômage. Le cercle vicieux austéritaire s'enclenche et le déficit et la dette s'aggravent. Si le gouvernement voulait réellement diminuer la dette, il n'aurait pas mis en place des mesures coûteuses et socialement injustes, comme la réforme des droits d'enregistrement, celle annoncée des droits de succession (coût estimé à 400 millions d'euros) ou encore la fin des nominations, qui pourrait coûter 500 millions € à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Enfin, si la diminution de la dette était l'objectif de la majorité MR-Engagés, celle-ci se préoccuperait sérieusement des urgences écologiques et climatiques, plutôt que de réduire les primes à la rénovation. Une récente étude de l'Institut de conseil et d'étude en développement durable a en effet récemment estimé à 2 milliards d'euros par an le coût de l'inaction climatique pour la Wallonie<sup>27</sup>.

---

<sup>27</sup> <https://www.lalibre.be/planete/sciences-espace/2025/11/20/le-climat-coutera-deux-milliards-deuros-par-an-a-la-wallonie-si-elle-ne-fait-rien-selon-les-experts-des-annees-catastrophiques-TOWWMBNMCMAZAZGPQ4DQ2NX4DSU/>

À l'opposé des lignes austéritaires, la FGTB wallonne préconise 10 solutions pour relancer l'économie et diminuer la dette publique et les déficits.

### **1. Relancer l'économie wallonne en augmentant les investissements.**

Si la préoccupation à l'égard de l'évolution de l'endettement public est légitime et nécessaire, la recherche de l'équilibre budgétaire à tout prix peut s'avérer contre-productive. Une augmentation des investissements publics peut en revanche participer à la réduction des déficits à moyen terme, car elle joue un rôle de moteur économique et d'amortisseur social, en particulier en période de récession ou de crise.

Les dépenses dans le social, les services publics, les infrastructures, ou les investissements productifs ne sont pas trop élevées. Plutôt que leur réduction, il faut viser leur augmentation, tout en garantissant qu'elles soient correctement ciblées afin qu'elles participent à la création de richesses.

### **2. Rompre avec le cadre budgétaire européen**

La FGTB wallonne estime que les investissements dans les secteurs qui engagent le développement et l'épanouissement de la population et des générations futures (éducation, culture, santé, transports en commun, énergies renouvelables...) ne soient pas comptabilisés dans le déficit public ni la dette publique.

La FGTB wallonne marque à cet égard sa plus stricte opposition à la « règle d'or » et rappelle que les droits sociaux, politiques et environnementaux doivent primer sur toute autre considération. Elle plaide donc pour que la part du budget des pouvoirs publics consacrée au remboursement de la dette soit limitée en fonction des recettes des pouvoirs publics, afin de permettre le développement des services publics.

Consciente que ces revendications ne pourront être obtenues qu'au niveau européen, la FGTB wallonne travaillera, en collaboration avec la FGTB fédérale, à nouer des alliances avec d'autres organisations syndicales européennes afin de pouvoir faire pression efficacement sur les autorités compétentes.

### **3. Diminuer certaines dépenses, en commençant par les aides publiques aux entreprises lucratives**

Les gaspillages d'argent public doivent être évités, et certaines dépenses peuvent être réduites. Dans ce cadre, un travail d'analyse rigoureuse des milliards d'aides publiques (subventions directes, cadeaux fiscaux, réductions de cotisations sociales) accordées aux entreprises wallonnes s'impose.

Un récent rapport de la Banque nationale de Belgique révélait qu'en Wallonie, les subventions aux entreprises se sont élevées à environ 3,1 milliards d'euros en 2023, dont presque la totalité est allée aux entreprises non publiques<sup>28</sup>. Le manque de transparence dans la gestion de ces dispositifs et l'inefficacité de plusieurs d'entre eux étaient également pointés. À l'heure où le gouvernement répète qu'il faut trouver des milliards d'euros d'économies supplémentaires, il est fondamental de s'intéresser de près à ces montants très importants afin de s'assurer qu'ils n'entretiennent ni effet d'aubaine ni accaparement privé de fonds publics.

### **4. Augmenter les recettes**

La Région wallonne est dotée d'une autonomie fiscale importante et pourrait donc réfléchir à mettre en œuvre des réformes qui augmentent ses recettes propres. Parmi les options possibles :

- Renforcer la progressivité des centimes additionnels régionaux à l'impôt des personnes physiques ;
- Modifier la base, le taux d'imposition et les exonérations d'un large éventail d'impôts régionaux : taxes de circulation, d'ouverture de débits de boissons fermentées, sur les jeux et paris, sur les appareils de jeux automatiques...
- Remettre en cause et modifier radicalement les réformes sur les droits d'enregistrement et les droits de succession, qui plombent littéralement les finances publiques et ne profitent qu'aux catégories les plus privilégiées de la population ;

---

<sup>28</sup> Are government subsidies and investment grants to enterprises higher in Belgium ? page 11, Banque Nationale de Belgique, 27 octobre 2025, <https://www.nbb.be/fr/media/23315>.

- Actualiser la base du précompte immobilier, aujourd'hui obsolète en raison du cadastre dépassé, tout en prenant en compte la dimension sociale ;
- Instaurer un impôt régional sur le patrimoine, contribuant à une fiscalité plus équitable.

### **5. Moratoire et gel sur le paiement des intérêts de la dette pendant 3 ans**

Dans ce contexte de crise inédite, il faut réfléchir à des solutions inédites, notamment pour alléger le poids de la dette et rompre avec les politiques d'austérité. Il n'est plus question de faire payer la crise à la population, comme cela a été le cas depuis 2008. Il n'est pas normal que les banques, qui se portent très bien et que les pouvoirs publics ont sauvées de la faillite lors de la crise financière, ne contribuent à l'effort collectif. Exiger une annulation ou une diminution de 50 % des intérêts payés sur la dette wallonne pour les prochaines années est une possibilité à envisager. Une telle mesure permettrait à la Région wallonne de dégager entre 350 et 700 millions d'euros par an. Ces fonds pourraient être utilisés pour accélérer le Plan wallon de rénovation du logement public ou pour d'autres dépenses visant à relancer l'économie wallonne sur des bases saines et durables.

### **6. Socialisation de Belfius**

À l'opposé des projets de privatisation partielle de Belfius annoncés par le gouvernement fédéral, la FGTB wallonne revendique sa socialisation afin de lui donner une mission de service public et de l'utiliser pour financer la transition écologique et refinancer la dette à du 0% auprès de la Banque centrale européenne.

### **7. Création d'une banque publique wallonne**

La FGTB wallonne rappelle sa revendication de création d'une banque publique wallonne chargée d'une nouvelle mission de service public du crédit et de l'épargne au service de l'emploi, de la formation, du développement économique et de la préservation de l'environnement.

### **8. Des bons d'État wallon**

La FGTB wallonne revendique également l'émission de bons d'État au niveau wallon ayant pour objectif de diminuer la dépendance aux marchés financiers, proposer un placement intéressant aux citoyennes et citoyens disposant d'une épargne, et dégager de nouvelles ressources pour financer les services publics et la transition écologique.

### **9. Un emprunt obligatoire à taux zéro**

L'organisation d'un « emprunt obligatoire » à taux zéro pour les banques et les patrimoines les plus élevés, contraignant les détenteurs de capitaux à prêter à taux « 0 » aux pouvoirs publics, est également une revendication de la FGTB wallonne.

### **10. Un livret A et/ou un livret d'épargne populaire**

Bien que comportant certaines faiblesses, le modèle du Livret A, tel qu'existant en France a largement fait ses preuves, depuis de longues années. Il remplit un rôle triplement positif : garantir une rémunération correcte aux épargnants, faire échapper une partie de l'épargne populaire des banques privées et financer des projets de long terme, en particulier la construction de logements sociaux. La FGTB wallonne se positionne pour la mise sur pied d'un tel modèle au niveau wallon, tout comme celui du livret d'épargne populaire, uniquement destiné aux personnes aux revenus modestes et proposant un taux plus intéressant.

## **f) La relance économique au service du progrès social, environnemental et démocratique**

La situation internationale a connu de profonds bouleversements ces quatre dernières années. La guerre en Ukraine, les mesures de sanctions économiques et les tensions internationales qui s'en sont suivies ont renforcé le constat de grande dépendance de nos économies, déjà mis en évidence par la crise Covid quelques années auparavant. L'arrivée au pouvoir de forces néo-réactionnaires et d'extrême droite dans de nombreux pays, ainsi que les menaces étasuniennes de guerre commerciale ont encore accru

la nécessité de repenser nos modèles en vue d'une plus grande autonomie et d'une relocalisation de l'économie.

Depuis 50 ans, les logiques capitalistes ont entraîné une désindustrialisation massive des pays occidentaux, un phénomène renforcé par la financiarisation de l'économie et la mondialisation des échanges. La recherche systématique du moins-disant social et environnemental s'est accompagnée d'une entreprise de démantèlement du modèle social construit par le mouvement ouvrier et ses luttes sociales.

Outre les répercussions sur l'emploi, la répartition des richesses, le financement des services publics et de la sécurité sociale, ces phénomènes ont également considérablement accru la dépendance de nos économies, les rendant particulièrement fragiles face aux chocs systémiques et crises (politiques commerciales et douanières agressives, pénuries, blocus, pandémies, bouleversements climatiques et environnementaux...). Cette situation a été particulièrement mise en évidence lors des négociations commerciales autour des politiques protectionnistes nationalistes de Trump, qui devraient achever de convaincre de reconsidérer les alliances économiques – et militaires – « traditionnelles » de l'Europe.

Pour la FGTV wallonne, la relocalisation de l'économie est un impératif. Mais la relance et la réindustrialisation de la Wallonie ne pourront se faire que dans une optique de progrès social, de respect de l'environnement, de développement de l'emploi durable et de qualité, de renforcement des solidarités fédérales et d'une meilleure redistribution des richesses.

Le moins que l'on puisse dire est que ce n'est pas la ligne empruntée par la majorité régionale actuelle. Suivant son projet de marchandisation et de suppression des freins à la maximisation des profits, elle limite son action au développement de l'intérim et à l'acharnement sur les sans-emplois et travailleurs précaires.

Ces gesticulations n'ont d'autre objectif que de tenter de dissimuler son inaction et son inefficacité en matière économique et industrielle. Ses atermoiements sur la boucle du Hainaut, son silence face aux licenciements collectifs, sa soumission aux diktats patronaux et sa vision courttermiste de développement de l'intérim ne laissent planer aucun doute sur son absence totale de vision d'avenir et de développement durable de la Wallonie.

De même, les coups de freins qu'il a mis au Plan de relance et les mesures austéritaires qu'il met en place nuiront également au développement économique puisque les dépenses publiques représentent environ 15 % du PIB wallon. Des dépenses qui ne sont pas des « coûts » mais bien des investissements au bénéfice de la collectivité et des sommes qui alimentent le système économique et participent à son développement. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles la FGTV wallonne avait défendu le principe et la pertinence d'un Plan de relance d'ampleur, indispensable au redéploiement économique wallon. Une fois celui-ci annoncé par les autorités régionales, elle par ailleurs avait travaillé à son recentrage sur les intérêts des travailleurs et travailleuses ainsi que sur les besoins de la population wallonne.

Il faut cependant s'assurer que les investissements publics régionaux se traduisent par des répercussions positives pour la population, les travailleuses et travailleurs wallons, que ce soit en termes de maintien ou de création d'emplois durables et de qualité, d'amélioration de la qualité de vie, de réduction des inégalités sociales et de genre... Ce modèle est évidemment à l'opposé des politiques protectionnistes nationalistes trumpistes, visant des intérêts privés. Les investissements et dépenses publiques régionales doivent participer à une dynamique de développement social et économique régional qui bénéficie à l'ensemble de la population et contribue au renforcement des solidarités fédérales.

- **Renforcer la stratégie industrielle publique**

Pour la FGTV wallonne, l'axe central doit être le développement de politiques industrielles et économiques régionales ambitieuses, orientées vers le maintien et la création d'emplois durables et de qualité, des productions de biens stratégiques et de première nécessité, des modes et cycles de production respectueux de l'environnement et de la santé ainsi que la diversification et la relocalisation des chaînes de valeur. Ces objectifs, indispensables pour répondre aux défis environnementaux, sociaux et géopolitiques, nécessitent une prise en main et une maîtrise publiques fortes, afin que les travailleuses

et travailleurs ne soient plus les victimes des logiques capitalistes. Une attention toute particulière devra également être portée à l'approvisionnement énergétique et à l'insertion des personnes privées d'emploi de longue durée, peu qualifiées et/ou exclues du chômage. L'implication des interlocuteurs sociaux et la planification économique sont évidemment des enjeux essentiels.

Dans ce cadre, la FGTB entamera une dynamique de réflexion afin d'identifier les besoins fondamentaux et essentiels à la Wallonie pour assurer une vie de qualité à toutes. Ce projet, réalisé dans le cadre de la Déclaration de principes de la FGTB et de ses orientations anticapitalistes, se fera dans un processus de consultation des instances. Il comportera un travail de cadastrage des besoins de la population et de la société wallonnes, partant des réalités de terrain, et associant des spécialistes et experts : acteurs et actrices de la société civile, académiques, militantes et militants syndicaux... L'objectif sera d'identifier ces besoins essentiels qui constitueront, dans un second temps, le point de départ de l'élaboration d'un programme de mesures sociales, politiques, environnementales et économiques. Ces politiques, à même de restaurer des équilibres essentiels et d'en reconstruire de nouveaux, seront accompagnées d'un contre-budget démontrant la faisabilité de leur financement et de leur mise sur pied. Elles seront largement diffusées, en interne et vers l'externe, en vue des prochaines élections régionales, les partis politiques seront interpellés et appelés à se positionner.

Enfin, la FGTB wallonne rappelle sa revendication de création d'une banque publique régionale. Une institution de ce type pourrait en effet jouer un rôle central dans ces dynamiques en collectant l'épargne citoyenne et en la mettant à contribution pour financer des projets à forte plus-value sociale, participant à la transformation sociale et écologique de l'économie, comme les métiers de la transition environnementale ou de l'aide et des soins.

- **Cibler et conditionner les aides publiques aux entreprises**

Actuellement, les entreprises wallonnes peuvent bénéficier de plus de 200 aides différentes, provenant de différents niveaux de pouvoir (UE, fédéral, régional, communautaire ou provincial). Pour la FGTB wallonne, les aides publiques, de quelque nature qu'elles soient (aides à la formation, incitants à l'embauche, à l'investissement, à la recherche, etc.) doivent être conditionnées à la réalisation d'objectifs sociaux (maintien et développement d'emplois durables et de qualité, respect et renforcement de la concertation sociale), écologiques, fiscaux, à des à des réinvestissements des bénéfiques (actifs productifs/formations...), à l'accessibilité des produits et services qui en découlent ainsi qu'à un maintien des activités sur le territoire. Une attention toute particulière devra être portée aux retombées de ces aides sur le développement économique et social wallon, en fonction des besoins de la population et des impératifs environnementaux. Les aides économiques devraient donc être prioritairement orientées vers les secteurs structurants ou innovants et vers les entreprises créatrices d'emplois durables et de qualité, insérant spécifiquement les personnes privées d'emploi de longue durée, peu qualifiées et exclues du chômage.

Dans les secteurs d'activité où le non-marchand est présent, lorsque des aides sont accordées, notamment à des entreprises organisées sous une forme juridique à caractère marchand, il faut garantir que ces aides soient exclusivement affectées au renforcement de l'objet social de l'entreprise. Dans le marchand, des aides à l'emploi ne devraient être accordées que si de réelles perspectives d'insertion durable sont offertes afin d'éviter les phénomènes de *turn-over* et autres abus. La FGTB wallonne préconise que, pour les entreprises du secteur marchand, les interventions publiques soient valorisées annuellement et converties en inscriptions hypothécaires sur les biens actifs immobilisés de l'opérateur économique. Dans le cadre de la fermeture d'une entreprise économiquement viable, le pouvoir public disposerait d'un droit irréfugable de requérir les biens actifs immobilisés de l'opérateur économique sur base de son inscription hypothécaire.

Il apparaît également nécessaire de conditionner spécifiquement les aides à la recherche et au développement à la création d'emplois de production et de service sur le territoire wallon. Afin de pouvoir évaluer l'impact économique et social des aides régionales, il s'avère nécessaire de disposer d'un cadastre des aides par thème et secteur, à l'instar de ce qui a été mis en place pour les APE.

La FGTB wallonne insiste enfin sur l'importance d'une évaluation quantitative et qualitative des résultats obtenus en termes d'insertion durable à l'emploi. En cas de non-respect des conditions, des sanctions

fortes doivent être prévues, avec au minimum des mécanismes de remboursement des aides et la suspension de l'éligibilité aux aides pendant une période déterminée.

Enfin, pour que les aides wallonnes puissent être efficacement ciblées et conditionnées à la création d'emplois, il est également nécessaire d'agir à l'échelle européenne afin que le cadre juridique européen le permette.

- **Éviter les délocalisations et cessations d'activités**

En plus des prérogatives des CE, CPPT ou des délégations syndicales, un « droit d'alerte » doit être réservé aux représentants et représentantes du personnel afin d'obtenir des approfondissements supplémentaires sur la situation économique et financière de leur entreprise, en ce compris celles concernant l'énergie et les matières premières. Ce droit doit permettre aux organisations syndicales, lorsque celles-ci ont connaissance de faits de nature à affecter de manière préoccupante l'activité économique de l'entreprise, d'obtenir de l'employeur des explications sur l'état objectif de la situation. Si celles-ci sont préoccupantes ou ne sont pas satisfaisantes, les organisations syndicales établiront un rapport à l'attention de l'employeur dans le but de proposer une ou plusieurs alternatives économiques, industrielles et sociales visant à rétablir la situation et à préserver l'emploi. Ce rapport pourra être constitué sur base des informations chiffrées obtenues notamment à partir d'A-FINA. Dans ce cas de figure, les déléguées et délégués pourront être assistés par une experte ou un expert indépendant de leur choix. Le recours à cette expertise doit être à la charge de l'entreprise.

Dans le cas d'une reprise d'entreprise, il convient aussi de prévoir une période suffisamment longue de coresponsabilité entre le cédant et le repreneur vis-à-vis des droits sociaux afin d'éviter les reprises frauduleuses, qui transfèrent le coût social de la fermeture à la collectivité et libèrent l'employeur cédant de ses responsabilités sociales.

En cas de délocalisation ou de cessation des activités, deux mesures sont prioritaires :

- l'appropriation et le portage public d'entreprises structurantes : lorsqu'une entreprise rentable et structurante pour l'économie wallonne, un bassin économique ou un secteur d'activité, décide de délocaliser ou de cesser son activité, il est impératif d'anticiper des solutions, notamment en se dotant d'outils juridiques adéquats ;
- la reprise d'entreprises par les travailleurs et travailleuses, piste insuffisamment exploitée en Belgique et en Wallonie en particulier.

Les pouvoirs publics devront également porter une attention toute particulière à la problématique des transmissions d'entreprises, enjeu et défi majeurs pour un tissu économique wallon constitué en grande majorité de PME et TPE. Dans ce cadre, le travail de la cellule d'anticipation pourra également s'avérer déterminant.

- **Intégrer des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics**

Même si ses marges de manœuvre sont étroites (la législation des marchés publics est fédérale et issue de directives européennes), la Wallonie dispose néanmoins de leviers pour faire en sorte que ses marchés publics aient des retombées durables et positives pour les travailleuses et travailleurs wallons ainsi que l'ensemble de la population. Elle se doit d'actionner ces leviers pour favoriser les entreprises wallonnes, lutter contre le dumping social et développer des dynamiques régionales vertueuses, profitant à l'ensemble de la population.

Les principales actions devraient viser prioritairement à :

- sensibiliser et former les pouvoirs adjudicateurs en Wallonie pour que ceux-ci utilisent les marges de manœuvre dont ils disposent pour soutenir les entreprises wallonnes et les contraindre à agir dans ce sens ;
- conditionner l'octroi de subsides publics au respect de certaines clauses sociales, environnementales, éthiques et anti-dumping pour le secteur marchand ;
- pousser le Fédéral à intégrer le recours à de telles clauses dans la législation nationale en vue de les rendre contraignantes ;

- soutenir le développement de clauses sociales relatives aux stages de formation et aux premières expériences professionnelles pour les travailleurs et travailleuses ;
- utiliser les clauses environnementales afin de favoriser les circuits courts ;
- systématiser l'intégration des clauses sociales dans les marchés de services (et non plus exclusivement aux marchés de travaux de construction) ;
- adapter les principes d'adjudication suivis dans l'octroi des marchés publics en vue d'éviter la mise en concurrence de travailleuses et travailleurs couverts par des systèmes différents de protection sociale ;
- supprimer le critère du prix le plus bas et le remplacer par les critères de qualité du travail à réaliser (prestations ou biens), de qualité de l'emploi et de formation des travailleurs et travailleuses ;
- renforcer l'encadrement, le contrôle et les sanctions concernant l'application effective des clauses ;
- rendre les marchés publics plus accessibles aux PME (notamment via la scission en lots) ;
- associer étroitement les interlocuteurs sociaux à la négociation de mesures visant la simplification administrative des procédures et la maximisation des retombées sur le sol wallon.

La FGTB wallonne revendique en outre la création d'un organisme de contrôle public, chargé de vérifier le respect des critères fixés par les clauses en renforçant l'encadrement, le contrôle et les sanctions en cas de non-respect ou de non-application de ces clauses. Par conséquent, les moyens humains et financiers des services d'inspection régionaux doivent être augmentés.

La mise en place d'un observatoire wallon des marchés publics, géré paritairement (tripartite syndicats-patronat-pouvoirs publics), peut contribuer à lutter contre la concurrence déloyale et le dumping social. Cet observatoire pourrait être chargé d'offrir aux pouvoirs adjudicateurs et, le cas échéant, à l'autorité de tutelle, une aide à la prise de décision administrative en matière de marchés publics de travaux et de services. Ce mécanisme pourrait permettre d'intégrer la question des prix mais aussi la dimension sociale dans la passation des marchés publics tout en veillant au respect des législations fédérales et européennes. Cet observatoire pourrait également dispenser des conseils afin de sensibiliser les pouvoirs publics sur les pratiques commerciales déloyales.

#### • **Développer l'économie sociale et coopérative**

Le modèle de l'économie coopérative, dont les objectifs et modes de fonctionnement diffèrent fondamentalement de celles des entreprises « classiques », constitue une alternative crédible aux logiques capitalistes. Bien qu'elle ne se situe pas hors du champ des marchés capitalistes, l'économie coopérative propose une réponse politique et entrepreneuriale originale, œuvrant à une transformation sociale, écologique et démocratique de l'économie.

Dans les entreprises coopératives et d'économie sociale, les bénéfices sont prioritairement affectés à la pérennité de l'entreprise, afin de garantir l'activité et les emplois, plutôt qu'à la rémunération du capital. Même si le phénomène coopératif reste relativement marginal, l'intérêt que ce type de modèle suscite a débouché sur un nombre croissant d'initiatives citoyennes et locales, dépassant parfois l'action des dispositifs publics. Si les entreprises coopératives émergent de plus en plus, c'est notamment grâce au travail des agences-conseils en économie sociale, subventionnées en partie par les pouvoirs publics. L'ASBL Propage-s en fait partie et est l'une des plus compétentes en la matière, avec une moyenne de 10 entreprises accompagnées et créées par an.

Si les modèles coopératifs et d'économie sociale représentent des alternatives à l'économie capitaliste dite « classique », leur développement soulève cependant un certain nombre de questions et mérite une attention syndicale toute particulière.

Pour la FGTB wallonne, il importe tout d'abord que les projets d'économie sociale et les coopératives ne se développent pas en concurrence avec les services publics mais bien en complémentarité avec ceux-ci. Il faut en effet éviter tout écueil où les pouvoirs publics se défausseraient de leurs obligations sociales et sociétales – ainsi que des financements qui en découlent – en en faisant porter le poids sur des entreprises d'économie sociale.

Les entreprises d'économie sociale et coopératives se caractérisent également par leur taille relativement modeste — essentiellement de petites structures de type PME et TPE — ainsi que par des principes de gestion démocratiques et participatifs. Ces éléments ne sont pas non plus sans poser question sur la représentation syndicale et l'exercice du contre-pouvoir. Le modèle coopératif interroge en effet les organisations syndicales, et tout particulièrement la FGTB wallonne, pour qui les rapports Capital – Travail sont fondamentaux. Une entreprise où les travailleurs et travailleuses peuvent partager le pouvoir de décision à travers le principe « *une personne, une voix* », et devenir eux-mêmes (co)propriétaires et coopérateurs de leur entreprise peut encore être perçue comme allant à l'encontre du principe du contrôle ouvrier. De plus, il est légitime de se méfier d'une forme de démocratie interne à l'entreprise qui court-circuiterait la représentation syndicale en son sein.

Pourtant, syndicalisme et coopérativisme ne sont pas incompatibles mais bien complémentaires : les dynamiques du développement des coopératives (en création ou en reprise et transmission d'entreprise) peuvent tout à fait incarner un élargissement du contrôle ouvrier dans les entreprises et du contre-pouvoir indispensable des syndicats, participant ainsi au renforcement de l'implantation syndicale dans les TPE et PME. De plus, la représentation syndicale au sein des entreprises d'économie sociale, qu'elles soient ou non des coopératives, s'avère indispensable pour assurer la présence d'un contre-pouvoir et la défense des intérêts des travailleuses et travailleurs, qu'ils soient « associés » ou non.

Actuellement, les secteurs d'activités développés au sein de l'économie sociale en Wallonie sont assez concentrés dans le domaine des services. On pourrait dès lors imaginer une extension du modèle dans les secteurs industriels, de la construction ou de l'alimentation, en favorisant la création, la reprise et la transmission d'entreprises sous forme coopérative. De même, cette extension pourrait porter sur des projets partant des besoins locaux des territoires, dans le circuit court alimentaire, le logement, l'économie circulaire... en lien avec l'insertion socioprofessionnelle et la création d'emplois durables et de qualité.

Cette stratégie de développement et d'extension du modèle coopératif nécessitera une formation spécifique et approfondie des travailleurs et travailleuses à la gestion d'entreprise. Il faudra également s'assurer du renforcement des outils d'anticipation et de veille analytique, via la création d'une cellule d'anticipation et de prospective, afin de mieux identifier les entreprises susceptibles d'être confrontées à un problème de transmission ou à des difficultés économiques. Par cette voie, les organisations syndicales pourraient analyser la « santé économique » des entreprises suffisamment en amont pour prendre le temps nécessaire à travailler sur les possibilités de reprise.

Pour toutes ces raisons, la FGTB wallonne revendique :

- un soutien du gouvernement wallon aux alternatives coopératives et d'économie sociale, via, entre autres, l'intégration de critères sociaux et environnementaux favorisant ce type d'initiatives dans les cahiers des charges des marchés publics ;
- la création d'une cellule d'anticipation et de prospective afin de mieux analyser et accompagner les reprises et transmissions d'entreprise ;
- l'adaptation de la Loi Renault afin que, dès la phase I, les travailleurs et travailleuses puissent défendre un projet de reprise sous forme coopérative ;
- un assouplissement des cadres réglementaires des dispositions permettant la constitution d'une coopérative de travailleurs et travailleuses, notamment sur le maintien du statut de salariée en concomitance avec un mandat d'administration ;
- la prise en compte des spécificités et impératifs du modèle coopératif dans les dispositions de la réglementation chômage (en intégrant par exemple les périodes préparatoires à la constitution d'une coopérative dans les possibilités de prolongation de la période de référence d'admissibilité) ;
- la défiscalisation de l'épargne citoyenne investie dans les projets coopératifs. Cette mesure devra néanmoins s'accompagner de balises et d'un cadre strict afin d'empêcher toute dérive d'ingénierie fiscale.

## • Renforcer la cellule d'anticipation, de veille et de prospective

La mise sur pied d'une cellule d'anticipation, de veille et de prospective, qui figurait dans les revendications de la FGTB wallonne depuis près de 15 ans, a bien failli se concrétiser sous la précédente législature. C'était sans compter sur la vision court-termiste et orientée marché du nouveau gouvernement MR-Engagés, qui s'est empressé d'enterrer la Cellule avant même de l'avoir vu naître.

Un tel outil devrait pourtant jouer un rôle central et déterminant dans le développement social et économique wallon, à l'heure où la relocalisation de l'économie et la transition environnementale ne sont plus des slogans mais des impératifs. À l'heure où les chaînes de valeur prennent encore plus d'importance. À l'heure où les évolutions technologiques, et en particulier l'intelligence artificielle, risquent d'avoir d'importantes répercussions sociales, économiques, démocratiques et environnementales.

La FGTB wallonne réaffirme donc son attachement à la notion de planification économique et réitère sa revendication de création d'une cellule d'anticipation et de prospective, constituée de Wallonie Entreprendre, de l'IWEPS, de l'administration, du FOREM et des interlocuteurs sociaux... Elle serait notamment en charge du cadastrage et de la mise à jour des besoins sociaux et environnementaux fondamentaux pour la population wallonne, travail d'analyse indispensable à une planification porteuse de progrès collectif. Elle aurait également pour objectif d'anticiper les changements, entre autres pour :

- les mutations industrielles et sociétales ;
- la décarbonation de l'économie, les mutations et reconversions qu'elle implique ;
- le développement des nouvelles technologies et leurs différentes implications ;
- l'analyse des chaînes de valeur en vue de compléter les filières existantes ou d'en créer de nouvelles, structurantes et innovantes ;
- les modifications réglementaires en provenance de l'Europe ou du Fédéral ;
- les entreprises susceptibles d'être confrontées à un problème de transmission, à des difficultés économiques ou à un renchérissement du prix et des pénuries de matières premières ;
- les fermetures, restructurations et délocalisations ;
- l'évolution des secteurs économiques de manière à faciliter le (re)positionnement de l'économie wallonne ;
- les secteurs économiques porteurs, afin d'y développer la recherche et les brevets, tout en valorisant les résultats de ces recherches sur le territoire wallon ;
- des stratégies de diversification de la politique industrielle wallonne ;
- l'évolution des métiers et des qualifications afin de réajuster l'offre de formation ;
- le développement de l'économie circulaire ainsi que celui de l'économie sociale et coopérative.

Cette cellule pourrait en outre faire le lien et assurer une meilleure cohérence entre différentes politiques régionales spécifiques : formation, (aides à l') emploi, marchés publics, enseignement, accueil de l'enfance, personnes âgées, mobilité, environnement, etc.

## • Réhabiliter les friches

Le passé industriel wallon dote la Wallonie de nombreux sites en friche, offrant la possibilité de réutiliser des sols artificialisés plutôt que d'utiliser des terrains vierges pour développer des activités. L'IWEPS recense 2.058 sites à réaménager<sup>29</sup> en Wallonie, qui couvrent une superficie de plus de 3.000 hectares et concernent 245 des 262 communes wallonnes. Beaucoup de ces friches présentent l'avantage d'être proches des villes et facilement accessibles. Leur reconversion peut contribuer à adresser le déficit récurrent de terrains économiques adaptés aux besoins des entreprises. Ces terrains représentent également un intérêt stratégique pour la production d'énergies renouvelables car ils permettent d'éviter

---

<sup>29</sup> Un site à réaménager (SAR) se définit comme un bien immobilier qui était destiné à accueillir une activité autre que le logement et dont le maintien dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé.

d'artificialiser des zones naturelles. Par ailleurs, la transition vers l'objectif européen de zéro artificialisation nette renforce l'importance de recycler les terrains déjà artificialisés.

Sur base des retours du terrain et des analyses de l'IWEPS<sup>30</sup>, la FGTB wallonne retient plusieurs leviers pour accélérer la reconversion des friches :

- soutenir davantage les démarches d'occupation temporaire pour revaloriser l'image des sites, répondre à des besoins locaux et explorer les pistes d'aménagement, tout en réduisant les problèmes de dégradation liés à l'inoccupation ;
- garantir un approvisionnement énergétique rapide des sites pour permettre le développement des projets ;
- allouer des fonds publics au réaménagement des friches dont les coûts d'assainissement ou les contraintes techniques empêchent le développement d'une activité économique, tout en évaluant les bénéfices socio-économiques et environnementaux des projets et en prévoyant des mécanismes de récupération des aides lorsqu'une plus-value importante est réalisée par un acteur privé à la suite d'une réhabilitation ;
- créer un observatoire foncier chargé d'établir une typologie des friches selon leur localisation et leurs contraintes, de suivre les besoins territoriaux et de déceler les signes avant-coureurs d'un abandon pour prévenir le déclin des sites actifs. Il est également nécessaire de mettre en avant les friches détenues par des pouvoirs locaux et régionaux, ce qui facilite l'implantation de projets ;
- mettre en place des organismes publics responsables de l'acquisition, du pré-aménagement et de la gestion foncière des terrains ;
- augmenter la taxe sur les sites d'activités économiques désaffectés pour inciter les propriétaires à réaménager ou à vendre et contrer les jeux spéculatifs ;
- dégager des moyens suffisants pour assurer une gouvernance publique transversale, permettant de fluidifier les démarches administratives et de renforcer la coordination entre les différents services.

## 3.4. SE BATTRE POUR RENFORCER LA DÉMOCRATIE

### 3.4.1. LA DÉMOCRATIE N'EST JAMAIS ACQUISE

En brouillant toujours davantage les lignes entre droite « classique » et extrême droite, et en faisant siennes ses idées et méthodes, la droite néo-réactionnaire déploie son offensive contre la démocratie, qu'elle considère comme un obstacle à ses logiques d'accaparement des profits. Pour elle, il n'y a plus à s'en cacher : la loi du plus fort doit redevenir la règle.

Une nouvelle internationale néo-réactionnaire et fasciste se met en place, largement soutenue et financée par des milliardaires d'extrême droite qui instrumentalisent les médias dont ils sont propriétaires (Bolloré, Musk, Stérin...). Pour renforcer sa stratégie, elle sature l'espace médiatique et les réseaux d'info et faux débats visant à stigmatiser les plus faibles – sans emploi, migrants, classes populaires... –, décrédibiliser les contre-pouvoirs, entretenir la peur et le rejet de l'autre pour mieux dissimuler les vrais enjeux et mettre en place les pires politiques de régression sociale et environnementale. Cette stratégie est à l'œuvre un peu partout dans le monde, à des degrés divers, et la Wallonie n'y fait pas exception.

Longtemps considérée une des dernières régions d'Europe résistant à l'extrême droite (grâce notamment au double cordon sanitaire politique et médiatique ainsi qu'à la vigilance et la réactivité du mouvement antifasciste syndical et militant), elle doit aujourd'hui faire face à une banalisation des idées d'extrême

---

<sup>30</sup> IWEPS (2024), Dynamiques régionales n°17 : les enjeux de la réhabilitation des friches en Wallonie. Éditeur responsable : Sébastien Brunet.

droite portée par des responsables de droite dite « classique ». Les digues se rompent, les coups de couteau contre le cordon sanitaire se multiplient et la fenêtre d'Overton se transforme en baie vitrée.

Une conception minimaliste de la démocratie est à l'œuvre, réduisant son exercice au seul droit de vote, déniait toute légitimité aux corps intermédiaires, ignorant la concertation sociale, méprisant – et réprimant ! – les mobilisations syndicales, associatives et citoyennes. La science n'est pas non plus épargnée : les acquis des sciences économiques et sociales sont dénigrés, les universités sont critiquées, les experts du climat ridiculisés. Les artistes et la culture sont également relégués au second rang, raillés, méprisés... Quant aux médias de service public, ils sont tour à tour accusés d'être marxistes, militants, « wokistes », partisans.

Face à cette situation, le camp progressiste doit se mobiliser pour défendre la démocratie mais également viser son renforcement par de nouvelles luttes et la conquête de nouveaux droits. Car la démocratie n'est pas une évidence. Elle ne vient pas de nulle part et n'a jamais été offerte sur un plateau. Et qu'elle n'est jamais acquise. Pour exister, elle doit constamment être défendue et renforcée.

### 3.4.2. CHAMPS DES BESOINS ET POSITIONS À RENFORCER

Les lignes rouges suivantes seront déclinées de manière transversale, dans chacune des thématiques :

- Lutte contre toutes les discriminations, contre les inégalités sociales et de genre
- Renforcement de la démocratie, élargissement de la démocratie économique et sociale sur les lieux de travail.
- Défense de ces principes à l'externe et application en interne, au sein de nos différentes structures.
- Renforcement de l'éducation populaire et de la formation syndicale.
- Un enseignement de qualité et la formation générale humaniste et citoyenne, correctement financés.
- Priorité à la résistance antifasciste.
- La FGTB wallonne continuera à lutter en première ligne pour le maintien et le strict respect du cordon sanitaire, tant politique que médiatique. Néanmoins, la place de plus en plus importante des réseaux sociaux dans le débat public, la guerre culturelle menée par la droite, ainsi que l'extrême droitisation d'une part croissante des forces de droite dites « traditionnelles » imposent d'élargir la réflexion. Un travail de réflexion sera donc mené, portant sur l'instauration d'un cordon démocratique isolant et sanctionnant toute force politique adoptant les méthodes de désinformation et de stigmatisation, véhiculant les idées d'extrême droite, attaquant ouvertement les droits humains et l'État de droit ainsi que les contre-pouvoirs (organisations syndicales, presse, culture, éducation permanente...). Dans ce cadre, la consultation d'experts de la *Charte de la démocratie* s'avèrera utile, notamment sur le volet *Sanctions* de ce texte.

### 3.4.3. POSITIONS

#### a) Libertés syndicales

L'avènement de majorités de droite aux niveaux fédéral et wallon s'est accompagné d'une intensification des attaques antisyndicales, déjà à l'œuvre depuis de trop nombreuses années. Celles-ci, menées par une droite néo-réactionnaire flirtant ouvertement avec l'extrême droite et un patronat décomplexé, se déclinent sur tous les fronts.

**Sur le plan médiatique**, des campagnes de presse orchestrées par la droite sont complaisamment relayées par certains organes de presse à l'approche des grandes mobilisations syndicales. Ces campagnes, le plus souvent basées sur de fausses informations ou montant en épingle des événements anodins, n'ont d'autre objectif que de discréditer les organisations syndicales – et parmi elles la FGTB en première ligne – et leurs actions. D'autres médias boycottent purement et simplement les mobilisations et n'en assurent aucune couverture. D'autres encore se focalisent uniquement sur les désagréments occasionnés ou des « débordements », qui sont la plupart le temps le fruit de provocations

et violences policières. On retrouve également dans ces médias de fréquentes attaques frontales contre les organisations syndicales — leur fonctionnement, leur financement, etc. — ou leurs représentants.

On ne peut que s'interroger sur l'apparente collusion entre certains organes de presse – dont les aides à la presse échappent d'ailleurs miraculeusement à la vague d'austérité communautaire – et certains responsables politiques réactionnaires, dont les agendas et thèmes de prédilection sont étonnamment proches. Cette proximité est encore plus frappante dans le cas des nouveaux « médias » ouvertement réactionnaires, mis sur pied avec le soutien de patrons ou personnalités politiques d'extrême droite. Cette première vague de bollorisation, encore assez marginale mais néanmoins présente en Wallonie, doit nous inciter à la plus grande prudence dans un contexte marqué par la fusion des deux plus grands groupes de presse francophones belges.

**Au niveau politique**, aussi, l'antisindicalisme est à la mode dans les cercles du pouvoir actuels. Les majorités de droite, tant régionales que fédérales, partagent le même mépris à l'égard des organisations syndicales, leurs affiliées et affiliés ainsi que pour les mobilisations syndicales, aussi massives soient-elles. La concertation sociale est systématiquement ignorée, contournée, bafouée. Les organisations syndicales sont écartées de structures de concertation sociale, comme l'AWEX, Wallonie Entreprendre ou le Forum Industrie au niveau régional. Des associations proches des organisations syndicales et de leurs valeurs sont également dans le viseur : attaques ciblées dans les médias et sur les réseaux, suppression de financements...

Ce contexte se traduit également par de multiples initiatives **sur le plan législatif** :

- Projet de loi (MR) visant à donner la personnalité juridique aux organisations syndicales, rejeté en juin 2025 par le Conseil d'État. Il est cependant à craindre que cette initiative avortée ne reste pas sans lendemain et que d'autres tentatives voient le jour, fût-ce par des chemins et moyens moins affirmés, plus détournés, mais tout aussi dévastateurs. Pour rappel ce projet de loi aurait pour effets de rendre publiques les caisses de grève, de permettre des poursuites financières contre les syndicats en cas de grève ou d'action ayant des répercussions économiques (!) et d'exclure les syndicats de la concertation sociale s'ils refusaient ce statut. De quoi considérablement affaiblir, voire réduire à néant, leur capacité de riposte et de mobilisation.
- Projet de loi (Open-VLD) visant à retirer la mission de paiement des allocations de chômage aux syndicats au bénéfice de la seule CAPAC. L'objectif est également ici d'affaiblir les liens entre les travailleurs et travailleuses précaires, en chômage temporaire ou sans emploi et les organisations syndicales, et donc de diminuer leur influence. Cette mesure ne serait pas non plus sans conséquence pour les affiliées et affiliés concernés dont les droits seraient moins assurés, les organisations syndicales ayant cet objectif en vue lors du traitement de leurs demandes et ayant développé une véritable expertise en la matière.
- Dans le même ordre d'idées, l'objectif d'affaiblissement des organisations syndicales n'est sans doute pas absent des motivations ayant poussé l'Arizona à démanteler l'assurance chômage.
- Réduction de 2 ans à 6 mois de la protection des candidates et candidats non élus aux élections sociales (accord de gouvernement).
- Proposition de loi (Open VLD) visant à rendre les primes syndicales imposables.

**Côté patronal**, on n'est évidemment pas en reste et on participe aussi activement à la lutte antisindicale :

- Recours systématique aux requêtes unilatérales et huissiers par un nombre croissant d'employeurs en cas de piquets et blocages. Le recours à ces requêtes unilatérales, destinées à casser les mouvements sociaux, est heureusement parfois jugé non fondé par la justice, suite aux recours introduits par des structures syndicales, comme le SETCa dans le dossier Delhaize. Même si ces victoires judiciaires interviennent souvent des semaines ou des mois après la requête initiale, elles sont particulièrement importantes, tant d'un point de vue juridique et de la jurisprudence que d'un point de vue symbolique, pour les militantes et militants ainsi que l'opinion publique.
- Licenciements de déléguées et délégués, intimidations et pressions sur ces derniers, ainsi que sur l'ensemble du personnel, de manière encore plus prégnante en cas de conflit social ou de mobilisation, que celle-ci se déroule au niveau de l'entreprise ou du lieu de travail, sectoriel ou interprofessionnel.

- Utilisation de l'intérim ou du télétravail pour casser les mouvements sociaux.

Enfin, cette stratégie ne serait pas complète sans son volet **répressif et judiciaire** :

- Envoi de forces de l'ordre en cas de blocage d'entreprises ou de zones d'activités.
- Projet de loi Quintin.
- Restrictions à la liberté de manifester, dont l'exercice est de plus en plus souvent confronté à des exigences, décisions ou refus peu ou pas argumentés, non justifiés, voire totalement arbitraires de la part des autorités administratives ou policières.
- Intensification des provocations et violences policières, ainsi que de la répression judiciaire à l'égard des mouvements sociaux en général et des mobilisations syndicales en particulier.
- Provocations et intimidations policières en marge des mobilisations visant des motifs apparemment futiles, comme le port de couleurs syndicales ou de drapeaux.

Progressivement, ce sont donc plusieurs fondamentaux démocratiques qui sont restreints, bafoués, niés : droit de grève, liberté d'association et de manifestation... Cette liste, malheureusement non exhaustive, impose une résistance sans faille des organisations syndicales, ainsi que du mouvement social dans son ensemble, à l'image de la coalition *Droit de protester* portée par la FGTB au niveau fédéral ou le front social élargi qui se construit au niveau wallon depuis l'arrivée au pouvoir d'une majorité de droite.

La FGTB wallonne rappelle son attachement à une conception large et plurielle de la démocratie, qui ne peut être réduite au seul droit de vote ni s'arrêter à la porte des entreprises et lieux de travail, comme le voudraient nos adversaires. Les libertés d'expression, d'association, de manifestation, de contestation doivent aussi pouvoir s'exercer pleinement dans le cadre de la démocratie économique et sociale. Dans ce domaine, la FGTB wallonne :

- refuse toute réduction de la période de protection des candidates et candidats non élus aux élections sociales ;
- s'oppose à tout projet politique visant, de manière frontale ou détournée, à affaiblir les organisations syndicales. Elle sensibilisera l'opinion publique et interpellera le monde politique sur les conséquences de mesures ;
- revendique l'abaissement des seuils permettant l'instauration d'organes de concertation, afin de répondre au défi de la représentation syndicale dans les PME et TPE, enjeu particulièrement important en Wallonie : de 100 à 50 travailleurs et travailleuses pour les CE et de 50 à 20 pour les CPPT. Un seuil légal – de 5 à 10 membres du personnel, maximum – doit également être instauré pour la mise en place d'une délégation syndicale. Elle demande également le renforcement des droits et prérogatives des CPPT, notamment en matière de santé au travail <sup>31</sup> ;
- revendique la suppression des dispositifs de *service minimum* imposés dans les transports publics. Dans ce cadre, elle soutiendra les initiatives et mobilisations des camarades de l'IRW-CGSP contre toute nouvelle mesure de ce type que le gouvernement wallon tenterait d'instaurer<sup>32</sup> ;
- rappelle son attachement à la mission de paiement des allocations de chômage, héritage du mouvement ouvrier et du Pacte social de 1944. Cet attachement dépasse le rôle historique des syndicats dans la création et la gestion des caisses d'assurance chômage. Il en va de la protection des droits de nos affiliées et affiliés, de la défense de notre modèle social, de notre présence sur le terrain ainsi que du lien essentiel que l'organisation syndicale doit conserver avec ses membres sans emploi ou exposés au précarité des conditions de travail et de vie. La FGTB wallonne se positionne donc pour le maintien de cette activité au sein de nos structures, avec les moyens nécessaires à son bon exercice et à de bonnes conditions de travail pour les camarades qui y remplissent cette mission ;
- soutient les positions et revendications de la coalition [droitdeprotester.be](https://droitdeprotester.be)<sup>33</sup> ;

31 Voir, à ce sujet, le chapitre *Le rapport santé/travail des Orientations du Congrès statutaire de 2022*.

32 En mai 2025, le ministre de la Mobilité a annoncé *plancher* sur l'instauration d'un service minimum au sein des TEC.

33 [https://droitdeprotester.be/manifeste\\_droit\\_de\\_protester.pdf](https://droitdeprotester.be/manifeste_droit_de_protester.pdf)

- revendique l'exclusion des mouvements sociaux de l'infraction d'entrave méchante à la circulation ainsi que l'arrêt immédiat par les juridictions belges de leur criminalisation. Plus largement, c'est l'exclusion explicite des actions syndicales du champ d'application de la législation antiterrorisme, des sanctions administratives communales et de l'ensemble du Code pénal qui est visée ;
- soutient la revendication de création d'un organisme indépendant et impartial destiné à recevoir les plaintes liées à des violences commises par des fonctionnaires de police. Cet organisme aurait pour missions d'instruire les plaintes selon une procédure d'instruction définie et d'infliger, en cas de violences ou dérive avérées, des sanctions ;
- demande que les stratégies policières dites « de maintien de l'ordre » ainsi que l'utilisation de certaines armes par les forces de police fassent l'objet d'un large débat démocratique. Il s'agit de questionner l'évolution d'une stratégie basée sur la gestion négociée, la désescalade et l'absence de contacts à une approche de la dispersion des foules, avec comme corollaires une multiplication des violences physiques et le recours à des armes de plus en plus dangereuses.

Au niveau de la communication externe :

- La FGTB wallonne continuera de s'opposer au chantage à la respectabilité exercé par certains médias, tout comme à leurs tentatives de stigmatisation et de culpabilisation des organisations syndicales, de leurs actions, de leurs militantes et militants... Elle travaillera à l'analyse et la mise en évidence du caractère injuste et inefficace des mesures de droite et austéritaires en développant un discours de rupture mettant en avant la réalité vécue par le monde du travail, tout en rappelant l'opposition Capital-Travail et en réaffirmant son positionnement clair dans le clivage gauche-droite.
- Elle proposera une boîte à outils de communication conçue pour renforcer et optimiser la présence des Centrales et des Régionales de la FGTB sur les réseaux sociaux et dans les médias. Cette démarche s'inscrit dans une logique de mutualisation des ressources, des compétences et des savoir-faire, afin de répondre plus efficacement aux défis actuels de la communication, marqués notamment par la prolifération des fake news, la montée des discours populistes et la domination des forces de droite dans l'espace médiatique.
- Sans se substituer aux services existants ni interférer dans les débats sur les quotes-parts, la FGTB wallonne proposera un accompagnement complémentaire et modulable, laissant à chaque entité la liberté de choisir les services et le niveau de soutien correspondant à ses besoins. Les domaines d'intervention couvriront la communication digitale, la production audiovisuelle, la création graphique, la gestion de communauté, la formation en media training, ainsi que le soutien stratégique aux actions médiatiques et de terrain.
- Ces propositions reposent sur le constat que, malgré un réseau militant étendu et une forte expertise de terrain, la dispersion des efforts et le manque de coordination affaiblissent l'impact global des messages syndicaux. En centralisant certains outils et en développant des campagnes communes, l'objectif est de renforcer la bataille des idées et d'amplifier les prises de parole alignées avec les valeurs fondamentales de solidarité, de justice sociale et de démocratie.
- Une coordination de la communication de toutes les articulations de la FGTB (régionales, interrégionales, fédérale et des Centrales) permettrait aussi de développer des campagnes plus efficaces et de plus grande ampleur, tout en permettant des accents régionaux et/ou sectoriels lorsque cela le nécessite. À ce propos, les mises en commun et les échanges entre les services de communication nécessitent des implications et des dynamiques plus structurées afin d'être efficaces et opérationnelles.
- Le succès du Baromètre de la Vie Chère, dont les capsules vidéo ont atteint plusieurs centaines de milliers de vues en quelques mois, illustre pleinement le potentiel de cette approche collective. Portées par une équipe professionnelle polyvalente, ces propositions s'inscrivent dans une vision à long terme de reconstruction et de modernisation de la FGTB wallonne, avec l'ambition d'élargir l'audience, de mobiliser au-delà de la base actuelle, de faire rayonner et d'impliquer l'ensemble des Centrales et Régionales et de renforcer durablement l'impact du syndicat dans le débat public.

En interne, la FGTB wallonne :

- soutient la proposition de porter la Journée des délégués au niveau de la FGTB fédérale. Initiée par la CGSP Charleroi et soutenue par l'IRW-CGSP, cette Journée a pour objectif de mettre en valeur le

travail des déléguées et délégués syndicaux ainsi que les combats qu'ils remportent, et de rappeler l'importance des libertés syndicales ;

- mènera une réflexion et des initiatives visant le développement du syndicalisme de réseau, destiné à faciliter l'information et la mobilisation de travailleuses et travailleurs issus d'entreprises, de Centrales professionnelles et de secteurs différents mais qui travaillent sur des sites identiques ou proches, partagent les mêmes réalités et intérêts objectifs. Dans ce cadre, la lutte pour l'instauration de coordinations entre les CPPT dans les zonings pourrait constituer une première étape constitutive de cette démarche ;
- développera la collaboration avec les Centrales professionnelles autour des mobilisations contre des atteintes aux libertés syndicales et/ou des attaques à l'encontre de délégué·e·s. Ce travail est déjà réalisé, entre autres par les services Communication des différentes structures FGTB, en lien avec le point de contact de la Commission Libertés syndicales de la FGTB fédérale. L'objectif est d'amplifier la dynamique afin de donner un maximum de visibilité et d'ampleur aux actions de solidarité et d'en accroître ainsi le poids et l'efficacité.

## **b) Migrations**

Le respect des droits humains n'est pas négociable. Cette évidence, toute simple, mérite pourtant d'être rappelée, dans un contexte où la déshumanisation des personnes migrantes n'est plus limitée aux cercles d'extrême droite mais s'est répandue dans les débats publics et les projets gouvernementaux. La fenêtre d'Overton s'est transformée en baie vitrée, les cordons sanitaires sont rompus et les discours xénophobes se répandent dans les débats publics et les mesures gouvernementales. Aux États-Unis, une milice gouvernementale rafle hommes, femmes et enfants dans les entreprises, hôpitaux et écoles. Au niveau de l'Union européenne, le renforcement de Frontex et les accords avec des pays tiers se traduisent par des violations massives des droits humains les plus fondamentaux. En France, des descendants de déportés appellent à voter pour l'extrême droite et organiser des rafles massives de personnes sans papiers, en assumant le fait de commettre des injustices brutales. Chez nous, le retour des visites domiciliaires destinées à arrêter des personnes migrantes est à l'agenda du gouvernement, qui prévoit également de réenvisager l'enfermement de familles et enfants en centre fermé. Pire, le gouvernement s'affranchit des règles de l'état de droit en faisant fi des multiples condamnations de l'État en matière d'asile et en annonçant clairement son intention de contourner la loi et les décisions de justice.

Dans les discours de droite radicale, les personnes migrantes sont tout en haut de l'échelle de la stigmatisation. Encore davantage que les fonctionnaires ou les sans emploi, elles sont accusées de tous les maux, offrant par la même occasion l'avantage aux responsables politiques de s'exonérer de toute responsabilité dans les problématiques sociétales. Taper sur les plus faibles offre en effet le double avantage de faire oublier les profondes inégalités qui structurent la société ainsi que les politiques qui les renforcent.

Ces politiques déshumanisantes ont évidemment des répercussions sociales et humaines dévastatrices sur les personnes concernées, en matière d'accès à l'emploi, à la santé et aux soins, au logement, à l'enseignement et à la formation... Mais en entretenant la précarité administrative, sociale et financière des personnes migrantes, ces mesures les placent également dans une situation de vulnérabilité totale face à des employeurs peu scrupuleux, les salaires au rabais, les conditions de travail nocives et dangereuses. Ce faisant, elles participent à la dégradation des conditions de travail et de salaire de toutes et tous, via le dumping social, véritable *délocalisation sur place*.

*Le combat pour le respect des droits humains, pour des politiques d'accueil et de migration dignes et humaines ne se résume donc pas à sa dimension humaniste. Il s'agit d'une des dimensions de la lutte contre l'exploitation et pour une meilleure répartition des richesses, l'amélioration des conditions de travail, de rémunération et de vie de l'ensemble du monde du travail.*

L'immense majorité des migrations sont dues aux déséquilibres sociaux, environnementaux et économiques engendrés par le capitalisme. La FGTB wallonne s'oppose donc aux discours de stigmatisation et de rejet ainsi qu'aux mesures répressives visant les personnes migrantes. Ce combat

doit également se décliner au sein de notre organisation. Au niveau de ses structures et fonctionnements, la FGTB wallonne s'engage donc à :

- prendre en compte, dans son travail syndical, la situation spécifique des personnes migrantes en général et de celles sans papiers en particulier ;
- garantir l'effectivité de leur affiliation en tenant compte de leurs spécificités (défense individuelle et collective) et en ayant comme point d'attention leur précarité de séjour ;
- penser et adapter son modèle d'intervention auprès de ce public afin de garantir la transversalité des publics lors des animations, formations et mobilisations. Dans ce cadre, l'évolution de la Commission des travailleuses et travailleurs immigrés constituera un point d'attention ;
- continuer son travail de sensibilisation aux questions migratoires via la formation syndicale et l'éducation populaire en ciblant la lutte contre les préjugés et idées d'extrême droite ainsi que la mise en évidence, l'analyse et la dénonciation des mécanismes d'exploitation capitaliste ;
- poursuivre le renforcement des services syndicaux et d'éducation permanente ciblés, en tout ou en partie, sur les réalités des travailleuses et travailleurs migrants, comme l'Interface juridique « Droit des étrangers – Droit social », la Cellule Lutte contre les discriminations ou les Écoles des solidarités.

Au niveau politique, la FGTB wallonne :

- se positionne pour une politique d'accueil et d'asile digne et humaine, à contre-courant des politiques migratoires stigmatisantes et basées sur l'exclusion ;
- rappelle son positionnement historique en faveur de la paix, meilleure garante de stabilité et de migrations volontaires, non subies et garantissant la sécurité et les droits des personnes ;
- revendique la mise en place d'une commission impartiale, indépendante et permanente de régularisation avec des critères — clairs, objectifs et inscrits dans la loi — basés sur le travail et le séjour ;
- propose, dans l'attente d'un accord sur la mise sur pied d'une telle commission au niveau fédéral, l'élargissement de l'accessibilité au Permis unique et l'ouverture de la liste des métiers en pénurie aux personnes sans-papiers déjà présentes sur le territoire belge. L'approche utilitariste n'est évidemment pas celle privilégiée par la FGTB wallonne : il ne s'agit pas de mieux faire coïncider offre et demande d'emploi afin de répondre aux besoins des entreprises. Cependant, dans la situation actuelle, ces mesures constitueraient des pistes intéressantes et intermédiaires pour répondre à l'urgence sociale et contribuer à l'insertion sociale et économique des personnes sans-papiers. Plus largement, une réflexion sur l'exercice complet de la compétence ayant trait au Permis unique par les Régions pourrait être menée. Il s'agirait d'évaluer les possibilités, pour la Wallonie, d'utiliser de nouveaux leviers afin de rendre les politiques migratoires plus humaines et, par la même occasion, d'enclencher des dynamiques positives au niveau fédéral. Dans ce cadre, la Wallonie pourrait, par exemple, montrer la voie en régularisant le travail (et donc les personnes) dans des fonctions et secteurs actuellement caractérisés par un niveau élevé de travail irrégulier, ce qui pourrait contribuer à une amélioration des conditions de travail et de rémunération. Ouvrir la liste des métiers en pénurie aux personnes sans papiers pourrait constituer une autre piste intéressante ;
- plaide pour la mise en place, au sein du FOREM, d'une cellule apte à valider correctement les compétences des migrantes et migrants, hors de toute nouvelle politique de contrôle ;
- réaffirme son opposition aux visites domiciliaires ainsi qu'aux centres fermés et à l'enfermement des personnes migrantes, particulièrement les enfants ;
- demande de renforcer les moyens et prérogatives de l'Inspection sociale et du Contrôle des lois sociales et d'exempter leurs agentes et agents de toute obligation nuisant à leur mission, ces derniers étant tenus à un devoir de confidentialité concernant le statut de séjour des personnes comme tout agent-e de la fonction publique — et notamment de la police — qui les accompagne lors d'inspections ;
- exige, dans ce cadre, la transposition complète de la directive Sanctions et demande qu'un permis de séjour soit accordé dans le cadre de la protection des travailleuses et travailleurs sans papiers employés de façon irrégulière.

### c) Lutte contre les discriminations

Les inégalités et discriminations structurelles – de classe, de genre, d'origine, d'âge, liées à la santé ou au handicap... – touchent une part importante de la population, dans de nombreux domaines. Que ce soit en matière d'accès à l'emploi, à la formation, à la santé, à un logement de qualité, à la justice, à la culture, mais aussi au niveau de l'enseignement, de l'accueil des aînées et aînés ou encore de celui de la petite enfance, nombreuses sont les personnes confrontées au quotidien à des phénomènes discriminatoires.

Vectrices de souffrances, d'inégalités et de reproductions de ces dernières, ces discriminations doivent être combattues aussi bien par des politiques globales assurant une meilleure redistribution des richesses que par la prise en compte de cette problématique, de manière transversale, dans l'ensemble des politiques, à quelque niveau de pouvoir que ce soit.

La droite néo-réactionnaire actuellement au pouvoir entend clairement prendre le chemin inverse en menant une véritable lutte contre... la lutte contre les discriminations. Son combat contre le *wokisme* tend à nier l'existence même des phénomènes discriminatoires. Pour le mener, elle développe une stratégie de saturation des médias et débats par des infox et l'instrumentalisation de faits anecdotiques, qui visent à occulter les conséquences, elles bien réelles, des politiques de droite et le renforcement des discriminations qu'elles entraînent. Pire, cette droite en vient même à renverser la logique en dénonçant des pseudo-discriminations dont seraient victimes les groupes sociaux les plus favorisés (« haine des riches », « racisme antiblancs » ...) ou en alimentant le mythe des menaces contre « notre culture et nos valeurs ».

Cette idéologie n'est aujourd'hui plus confinée aux cercles d'extrême droite, elle s'est largement répandue au sein des droites dites « classiques ». Elle se traduit par des mesures politiques concrètes comme la diminution drastique des moyens publics alloués à Unia<sup>34</sup> ou la suppression pure et simple des subsides wallons à des associations, comme la Cellule Lutte contre les discriminations du CEPAG et de la FGTB wallonne. Dans ce domaine, comme dans d'autres, la droite ne s'embarrasse plus de faux-semblants : elle décide de manière unilatérale, sans aucune concertation, évaluation des résultats ou justification. Peu importe l'ampleur et la qualité du travail fourni, l'importance de la prévention, l'accompagnement ou la défense des personnes victimes de discrimination. La lutte contre les discriminations ne fait clairement pas partie du logiciel de la droite. Dans ce contexte, la FGTB wallonne rappelle la pertinence de la Cellule Lutte contre les discriminations et la qualité de son travail. Elle lui réaffirme donc son total soutien. Dans ce cadre, la défense de son subventionnement reste une des priorités.

Les discriminations à l'œuvre à l'embauche et dans l'emploi revêtent une importance toute particulière pour la FGTB wallonne. Dans ce domaine, elle réaffirme son attachement à la notion d'égalité des droits et dénonce l'instrumentalisation économique des différences que sous-tend la promotion du concept de « diversité » sur le marché de l'emploi. Elle se bat pour le respect des droits de tous les travailleurs et travailleuses, quel que soit leur statut administratif, et ne peut accepter que certains soient maintenus hors du droit, totalement vulnérables face à des employeurs peu scrupuleux. Elle s'engage à prévenir, dénoncer et combattre tout acte traitant moins favorablement une personne qu'une autre, dans une situation comparable et ce, sur base d'un des critères protégés par les textes normatifs et sans que cet acte ne puisse légalement être justifié.

La FGTB wallonne et sa Cellule Lutte contre les discriminations insistent sur la nécessité de mettre en œuvre et respecter la CCT 95 qui promeut le principe de l'égalité de traitement tout au long de la relation de travail, durant laquelle l'employeur ne peut faire de distinction sur base d'éléments fondés sur « *l'âge, le sexe ou l'orientation sexuelle, l'état civil, le passé médical, la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, les convictions politiques ou philosophiques, le handicap, l'affiliation à une organisation syndicale ou à une autre organisation* »<sup>35</sup>. Il est donc essentiel de mettre en œuvre ces principes au sein des différents organes de concertation de l'entreprise.

---

34 Ex-Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme

35 *Convention collective de travail n° 95 concernant l'égalité de traitement durant toutes les phases de la relation de travail. Conseil national du travail. (10 octobre 2008). <http://www.cnt-nar.be/CCT-COORD/cct-095.pdf>*

La FGTB wallonne revendique également :

- de rendre obligatoire la CCT 38 portant sur la non-discrimination à l'embauche, avec son code de bonnes pratiques ;
- l'enseignement obligatoire, dans le cadre d'études ou formations en lien avec l'embauche, des règles et bonnes pratiques visant à réaliser un recrutement neutre et non discriminatoire ;
- le renforcement des dispositifs permettant les appels mystères et les tests de situation visant à identifier les discriminations à l'embauche. La palette des discriminations à identifier devrait être élargie et davantage d'acteurs devraient pouvoir les pratiquer : organismes publics (Unia et IEFH<sup>36</sup>), syndicats et organisations de lutte contre les discriminations ;
- le respect des quotas d'embauche de personnes en situation de handicap dans le secteur public et l'instauration d'un quota équivalent dans le secteur privé, avec sanctions en cas de non-respect ;
- une politique répressive plus sévère pour les auteurs de faits discriminatoires. La possibilité d'un cumul de peines dans les cas relevant de l'intersectionnalité pourrait être envisagée ;
- le renforcement de la protection des déléguées et délégués syndicaux<sup>37</sup>.

### a) Féminisme et égalité de genre

Le mouvement syndical – et la FGTB wallonne n'y a pas fait exception – a longtemps été marqué par une surreprésentation des hommes, que ce soit sur les lieux de travail ou au sein des différentes instances. Depuis plusieurs décennies, la situation a progressivement évolué vers une meilleure représentativité des femmes au sein de la FGTB, principalement grâce à la détermination et à l'action de militantes combattives qui ont remis cette question au centre des débats jusqu'à réussir à en faire une priorité.

Ces évolutions positives cachent cependant encore des faiblesses, notamment sur le terrain, où le taux de femmes élues aux CE et CPPT stagne depuis trop longtemps aux alentours des 35% alors qu'elles représentent 48,3% de la population salariée en Wallonie. Si les dernières élections sociales ont été marquées par une progression notable de la FGTB – premier syndicat, majoritaire, dans le secteur marchand en Wallonie –, le taux d'élues FGTB est encore trop bas et bien en deçà de la proportion de femmes salariées. La proportion de femmes parmi les élus FGTB dans les CE n'a progressé que de 0,52% depuis le dernier scrutin. À ce rythme de progression, la parité devrait être atteinte dans... 120 ans ! La situation des CPPT est malheureusement encore moins réjouissante puisque la progression de 0,8% de la représentation féminine enregistrée en 2020 a été réduite à néant en 2024 avec une baisse de... 0,8%, pour revenir à son niveau de 2016.

Cette situation n'est évidemment pas à imputer uniquement à l'organisation de la FGTB et de ses structures. Elle découle de nombreux facteurs – historiques, sociologiques, culturels, économiques... – qui ont entraîné les inégalités et discriminations de genre structurelles tant sur le marché de l'emploi que dans l'ensemble de la société.

Pour la FGTB wallonne, la lutte contre ces inégalités et discriminations multifactorielles doit donc se décliner sur plusieurs fronts, tant à l'interne que dans ses prises de positions politiques et ses actions. Ces stratégies parallèles seront amenées à se renforcer : l'augmentation de la représentation féminine au sein de nos structures et instances favorisant l'émergence des questions liées aux inégalités de genre dans nos débats, positions et revendications. Cette dynamique, déjà à l'œuvre actuellement, doit être renforcée. L'égalité de genre donc être centrale et se décliner de manière transversale, tant dans nos combats politiques interprofessionnels, sectoriels et d'entreprises qu'au sein même de notre organisation, dans les délégations, les structures et instances.

Au niveau social, politique et économique, la FGTB wallonne s'engage à faire de la lutte contre les inégalités, discriminations et violences liées au genre une priorité. Elle décline, et déclinera, ce combat de manière transversale, dans l'ensemble de ses actions et revendications. Les mesures et propositions

---

<sup>36</sup> Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

<sup>37</sup> Voir, à ce sujet le chapitre Libertés syndicales.

sur lesquelles elle sera amenée à se prononcer feront systématiquement l'objet d'une analyse genrée de leurs orientations et répercussions. Tout effet renforçant les discriminations et inégalités de genre sera dénoncé et combattu.

Au niveau de ses structures et de son organisation interne, la FGTB wallonne continuera à œuvrer pour une meilleure représentation des femmes. Cette meilleure représentation, inscrite dans les statuts, passe par des mesures concrètes et volontaristes à tous les niveaux, de manière verticale et horizontale et en prenant en compte tant les travailleuses avec emploi que celles privées d'emploi ou pensionnées.

Dans ce cadre, la FGTB wallonne s'engage à combattre toute forme de propos, comportement, harcèlement ou violence sexiste. La tolérance zéro s'impose en cas de propos et/ou d'actes discriminants basés sur le genre – ainsi que sur l'orientation sexuelle, les origines, l'âge et la condition physique des personnes – tout comme en cas de harcèlement physique, sexuel ou psychologique.

Plus largement, la FGTB wallonne s'engage à :

- respecter les statuts garantissant la meilleure représentativité des femmes au sein des instances politiques de la FGTB, ainsi que la parole de chacune et chacun, à tous les niveaux de l'organisation ;
- continuer à assurer au Bureau wallon des femmes les moyens financiers et humains nécessaires au développement d'une approche transversale fondée sur l'égalité des genres, en synergie avec les différents services de la FGTB wallonne et du CEPAG ;
- prendre en compte, dans son organisation interne, les facteurs nuisant à l'implication des femmes dans la vie associative, politique et syndicale, comme la répartition inéquitable des tâches familiales et domestiques ou les difficultés à trouver une place d'accueil pour les jeunes enfants.
- s'affirmer, en interne comme vers l'extérieur, comme un syndicat résolument féministe et en première ligne dans les luttes contre les inégalités, stéréotypes et violences liées au genre. La FGTB wallonne perpétuera donc ses collaborations avec les associations féministes et continuera à soutenir massivement les actions du 8 mars (Journée internationale des droits des femmes), les mobilisations pour l'élimination des violences faites aux femmes, les actions pour l'égalité salariale, la lutte contre le sexisme, etc. Ce soutien peut se traduire de différentes manières, un des plus marquants étant l'appel et la couverture de grève interprofessionnelle le 8 mars.
- apporter un soutien logistique à ces actions, les relayer via nos médias et réseaux sociaux.
- soutenir et relayer les États généraux féministes organisés par le CEPAG et le Bureau wallon des femmes ;
- poursuivre et développer la campagne *Pas de sexisme ici*.
- continuer à mettre au centre des formations syndicales, de l'éducation populaire et du travail des services d'études la mise en évidence, l'analyse, la dénonciation et la lutte contre les inégalités et stéréotypes de genre ;
- poursuivre la lutte pour l'égalité salariale, entre autres via l'inscription de l'égalité salariale comme sujet obligatoire des négociations interprofessionnelles ;
- faire davantage connaître auprès des affilié·e·s, militant·e·s et du grand public, le soutien et l'aide que peut apporter la Cellule Lutte contre les discriminations dans les cas de harcèlement, discrimination ou violence sexuelle ou de genre.

#### **d) Éducation populaire et formation syndicale**

La situation internationale, européenne et nationale est marquée par la montée des forces et idées néo-réactionnaires. Ces dernières se sont propagées dans les débats et médias, mais également dans le monde du travail. Pour contrer les logiques individualistes et de division du monde du travail ainsi que les théories stigmatisantes et d'exclusion, la formation syndicale et l'éducation populaire ont un rôle de premier plan à jouer : donner des clefs pour comprendre la société et agir, en renforçant l'émancipation des travailleuses et travailleurs et en permettant la réflexion critique et collective pour transformer cette société.

Ces rôles sont menés par la FGTB et les Centrales professionnelles au travers de la formation syndicale mais aussi par le biais de l'éducation populaire. Ces dynamiques doivent être soutenues et renforcées, dans le contexte actuel de guerre culturelle menée par la droite et l'extrême droite.

### **Formation syndicale**

Les formations sont des lieux essentiels pour la compréhension des enjeux syndicaux, que ceux-ci soient liés aux entreprises, aux secteurs professionnels ou à la société. Elles englobent des approches pluridisciplinaires en y développant des analyses de politiques syndicales. Les formations partent du principe fondamental selon lequel le syndicat est un contre-pouvoir et un acteur majeur pour l'émancipation du monde du travail. Les participants et participantes développent des analyses critiques sur le système capitaliste et les déséquilibres qu'il entraîne : discriminations, dérives managériales, austérité, extrême droite, dysfonctionnements environnementaux, inégalités de classe, de genre, d'origine... Les formations syndicales sont donc fondamentales pour construire, réfléchir et développer – avec les participantes et participants – un projet de société et des alternatives afin qu'ils et qu'elles puissent les porter, participer à leur diffusion et leur concrétisation.

Dans ce cadre, les formations interprofessionnelles revêtent une importance toute particulière. Elles sont en effet primordiales dans la construction et le développement d'une solidarité interprofessionnelle effective, entre travailleurs et travailleuses de tous secteurs et Centrales professionnelles. Ces formations permettent de dépasser les antagonismes de fonctions, de vécus et de réalités de terrain pour mieux révéler les mêmes systèmes d'exploitation et de domination, participant ainsi à la lutte contre les dérives de replis corporatistes. Elles participent ainsi au renforcement du rapport de force indispensable à la construction d'une société émancipatrice, vectrice d'égalité, de droit et de justice.

Un des écueils à éviter est le glissement vers un syndicalisme dénué de formations politiques. La FGTB wallonne revendique donc le caractère éminemment politique – mais non partisan – de ses formations. Des formations syndicales qui ne sont ni dogmatiques, ni propagandistes mais profondément politiques au sens qu'elles réfléchissent aux liens et aux formes de domination, à leur dépassement tout comme au maintien et au renforcement de la démocratie. Elle s'inscrit dans une approche cohérente de la formation syndicale interprofessionnelle dans l'ensemble des régionales.

Comme l'ont affirmé les précédents Congrès, les Centrales professionnelles ont un rôle important à jouer dans cette stratégie :

- en soutenant les formations interprofessionnelles, c'est-à-dire en relayant, en diffusant et en participant aux activités et aux productions de l'éducation populaire et permanente au niveau de l'ensemble du territoire wallon ;
- en renforçant les dispositifs et en consolidant les stratégies respectives de formations dans un souci de coordination entre les équipes de formations interprofessionnelles et des Centrales ;
- en développant des passerelles entre formations des Centrales et des Interprofessionnelles ;
- en renforçant les différentes Commissions (Pensionnés & Pré-pensionnés, Travailleurs sans-emploi, Travailleurs immigrés) et le Bureau wallon des femmes dans leurs activités et leurs combats, et en organisant une meilleure articulation entre les différents groupes sociaux fragilisés. Le lien avec les personnes privées d'emploi, exclues ou non, doit être renforcé et leur représentation dans l'organisation améliorée. L'affiliation d'une personne privée d'emploi ne devrait pas être liée au fait qu'elle touche une allocation de chômage ;
- en libérant au maximum – notamment via le congé éducation payé (CEP) – les militantes et militants pour participer aux activités et, dès lors, contribuer directement à la réflexion mais aussi à la construction de l'émancipation ;
- en étant vigilantes, avec les Interprofessionnelles, au maintien du CEP général, aux limites des libérations syndicales ainsi qu'à l'accès des travailleuses et travailleurs à temps partiel ;
- en réintroduisant la culture populaire (lecture, cinéma, théâtre, expositions...) auprès des militantes et militants.

La FGTB wallonne s'engage à organiser la complémentarité dans l'offre globale de formation en prenant en considération les besoins des Centrales professionnelles ainsi que ceux des militant·e·s et délégué·e·s.

## Éducation populaire

Rejoignant les principes de la formation syndicale, l'éducation populaire par sa pédagogie ascendante a aussi un rôle essentiel à jouer dans le contexte actuel. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si elle est aujourd'hui attaquée voire remise en question : attaques au travers de coupes budgétaires ; remise en question de la liberté associative, volonté de museler certaines associations jugées trop « politiques » ou engagées, remise en question de certaines activités...

Cette volonté de bâillonner notamment l'associatif d'éducation permanente va à l'encontre de l'esprit porté tant par le décret d'Education permanente<sup>38</sup> que par le Pacte culturel (qui garantit le pluralisme idéologique). Comprendre la société et ses enjeux, permettre à des publics, notamment populaires, précarisés ou invisibilisés, de prendre part au débat et de formuler des alternatives, contester les injustices... Tout cela est au cœur de l'éducation populaire. Et c'est ce qui en fait une richesse démocratique et exceptionnelle à défendre de manière incontestable.

Plus que jamais, pour la FGTB wallonne, qui porte l'éducation populaire au cœur de son projet, il est indispensable de préserver les fondements de celle-ci :

- en défendant l'espace, le temps et le respect qu'elle propose pour une analyse critique du monde et une réflexion collective sur les alternatives ;
- en réaffirmant son utilité sociale dans tous les lieux possibles et en s'assurant qu'elle dispose des moyens nécessaires à la poursuite de ses missions ainsi qu'au développement de ses actions ;
- en soutenant le combat du secteur de l'éducation populaire dans un esprit d'indispensable convergence des luttes ;
- en renforçant et en soutenant son rôle dans la défense des droits fondamentaux et sa place au sein du monde associatif ;
- en s'inscrivant dans une logique de cohérence et de renforcement du réseau au niveau de l'ensemble des régionales.

### e) Contre l'extrême droite et son monde : Résistance syndicale

*« La droite dite classique, libérale ou conservatrice, opère sa mue et adhère aujourd'hui sans complexes aux pires thèses néo-réactionnaires. Elle entend circonscrire ses valeurs libérales à la seule sphère économique et des marchés, réservant une politique des plus autoritaires sur le régalien. En minimisant l'importance et l'influence des inégalités structurelles qui divisent nos sociétés, voire en les défendant, prétendant que leur existence conduit à l'enrichissement collectif (la fameuse théorie du ruissellement), bref en naturalisant l'ordre social existant et en rejetant les apports de la sociologie et des sciences humaines, elle se rapproche dangereusement de l'extrême droite et tente de nous entraîner, au nom du « bon sens » populaire, vers les pires des lendemains.*

*Sans perspectives d'avenir et de changement radical, cette tendance risque de s'aggraver et, avec elle, les atteintes aux droits fondamentaux, aux libertés et à la démocratie même ».*

Ce constat posé par le Congrès en 2022 prend une résonance particulière au regard de la situation actuelle. Depuis, la dérive des droites dites classiques vers un positionnement de plus en plus réactionnaire et leur montée en puissance n'ont fait que s'accroître. Aux niveaux fédéral et wallon, leur arrivée au pouvoir s'est traduite par une véritable entreprise de démantèlement du Pacte social d'après-guerre, accompagnée d'une stratégie d'affaiblissement des corps intermédiaires, contre-pouvoirs et fondements démocratiques.

---

<sup>38</sup> Décret relatif au développement de l'action d'Education permanente dans le champ de la vie associative (2003), Article 1er. - § 1 er. Le présent décret a pour objet le développement de l'action d'éducation permanente dans le champ de la vie associative visant l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits civils et politiques, sociaux, économiques, culturels et environnementaux dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics en privilégiant la participation active des publics visés et l'expression culturelle.

Les attaques contre les syndicats et mutuelles, les journalistes et médias de service public, la justice et l'État de droit, les associations et collectifs citoyens, la science et les universitaires... se sont multipliées. Les gouvernements de droite s'en prennent également au statut de la fonction publique, un des fondamentaux et garants de nos démocraties. Enfin, ce sont les libertés d'expression et de manifestation qui sont remises en cause via des mesures liberticides et anti-démocratiques, comme les récents projets Van Quickenborne et Quintin.

La droite néo-réactionnaire porte aussi le fer sur le terrain des droits humains, où elle multiplie les ballons d'essai et vraies mesures qui déshumanisent des parts croissantes de la population en les stigmatisant et les ciblant. Les projets de sous-traitance privée des détenus et prisons ou visant leur délocalisation, l'instrumentalisation de la question migratoire à des fins poujadistes, les restrictions du droit d'asile ou la critique de l'État de droit n'en sont que quelques exemples.

Cette conception minimaliste de la démocratie, confinée au seul exercice du droit de vote, donnant la primauté à l'exécutif, sans réel contre-pouvoir, où les citoyennes et citoyens donneraient un mandat irrévocable à des élus qui n'auraient ensuite de compte à rendre à personne, gagne peu à peu du terrain. Les corps intermédiaires sont au mieux méprisés et ignorés, au pire accusés de tous les maux. On le voit dans le mépris avec lequel traitent les gouvernements fédéral et wallon les mobilisations syndicales historiques et la concertation sociale. Ou encore avec les accusations portées contre les syndicats ou les mutuelles respectivement accusés d'être responsables du chômage de masse ou de l'augmentation du nombre de malades de longue durée.

Aujourd'hui, force est de constater que l'exception wallonne, une des seules régions d'Europe à ne pas connaître de force d'extrême droite significative, est mise à mal par l'intégration de concepts, idées, stratégies et personnalités d'extrême droite par des partis de droite dits « classiques » ainsi que par l'émergence de médias flirtant ouvertement avec les mouvances néo-réactionnaires.

Face à cette situation, la FGTB wallonne entend développer des stratégies défensives et offensives afin de défendre les droits démocratiques fondamentaux mais aussi en conquérir de nouveaux. Pour ce faire, il est nécessaire de poser comme préalable le refus de s'inscrire dans tout débat ou logique tendant à banaliser les idées d'extrême droite ainsi que celles et ceux qui les défendent. La banalisation des thèses d'extrême droite et leur propagation dans l'espace public doivent nous mener à élargir la réflexion à ce sujet.

Dans ce cadre, la FGTB wallonne réaffirme son engagement antifasciste et s'engage à :

- mener une réflexion sur le cordon sanitaire et son éventuel renforcement, au regard de l'évolution des forces politiques et médiatiques. Ce débat sera mené au sein des instances, avec l'apport de spécialistes de l'extrême droite et de la démocratie, en tenant compte des implications concrètes des choix portés ;
- continuer à faire de la lutte contre les idées d'extrême droite un des axes centraux de la communication et de la formation syndicales ainsi que de l'éducation populaire. Cette lutte ne doit pas se concevoir que dans une logique d'opposition. Il s'agit au contraire de développer et promouvoir des logiques de réflexion, un cadre idéologique et des alternatives politiques à même d'assécher le terrain fertile à l'extrême droite et ses idées. Cela pourra se faire en lien avec le travail de cadastrage des besoins de la société wallonne et d'élaboration du projet de société que la FGTB wallonne entend mener à la suite du Congrès ;
- plaider pour la mise sur pied d'un réseau de groupes locaux de vigilance et d'initiatives syndicales antifascistes — inspiré par l'initiative intersyndicale « VISA »<sup>39</sup> existant en France depuis 1996 — qui aura pour but d'analyser, de dénoncer et de combattre les tentatives d'incursions de l'extrême droite sur le terrain social, et plus particulièrement dans le monde du travail.
- travailler en collaboration et développer des synergies avec les associations et plateformes actives dans la lutte contre l'extrême droite ;

---

39 [www.visa-isa.org](http://www.visa-isa.org)

- poursuivre le travail de veille et de lutte antifasciste, notamment via le développement de la campagne *Résistance syndicale* ainsi que par l'organisation d'actions visant à empêcher toute tentative d'organisation ou de rassemblement de forces d'extrême droite.

## **f) Solidarité internationale**

Les dernières années ont été marquées par l'avènement de forces de droite extrême et d'extrême droite dans un nombre croissant de pays, aux quatre coins du globe. Au niveau national, ces forces réactionnaires ont, entre autres, dans le viseur les fondements démocratiques eux-mêmes, qu'elles considèrent comme des obstacles dans leur lutte pour l'accaparement maximal des profits.

Partout dans le monde, y compris au sein des démocraties libérales européennes, le néolibéralisme est en train d'atteindre son moment néofasciste. Ce moment au cours duquel le cordon sanitaire qui séparait les forces démocratiques de celles d'extrême droite s'estompe est même advenu en différents endroits du monde. Sur l'ensemble du continent américain, du nord au sud, des démocraties sont effacées et laissent la place à une expérimentation néolibérale totale qui, au nom de la défense des libertés d'opinion, de propriété, de la vie, saccage le patrimoine commun et l'état social. Ce moment néofasciste du néolibéralisme libère à nouveau les pulsions néocoloniales prédatrices et les violations du droit international qui l'accompagnent.

À l'instar des stratégies qu'elles déploient au niveau national, ces forces appliquent en effet les mêmes logiques à l'international : elles ne s'embarrassent plus d'aucun faux-semblant pour justifier leurs politiques néocoloniales prédatrices et leurs violations du droit international. Si certains États n'en sont pas à leur premier acte international illégal — loin de là ! —, la différence tient dans les justifications qu'ils leur donnent. Que ce soit pour enlever le président d'un état souverain, bombarder des pays hors de tout cadre légal, massacrer et affamer des dizaines de milliers de civils ou accaparer des terres en toute illégalité, les puissances impérialistes n'essayent même plus de se justifier par une quelconque menace ou des motivations humanitaires. Seuls valent les logiques néocoloniales d'accaparement, la loi du plus fort et les besoins d'« espace vital ». Pourtant historiquement hérité de l'ordre colonial, pensé par et pour les grandes puissances occidentales, le droit international apparaît paradoxalement aujourd'hui comme le dernier rempart pour protéger les peuples opprimés, menacés ou massacrés.

Face à cet impérialisme sans fard et au bouleversement des équilibres et alliances géostratégiques hérités de la guerre froide, le camp progressiste doit développer des solidarités fortes avec l'ensemble des peuples opprimés et défendre la paix mais également le droit à l'autodétermination et à la résistance, le respect des conventions et juridictions internationales, la protection des populations civiles et la poursuite des coupables d'actes de crimes de guerre, contre l'humanité et de génocide.

Dans ce cadre, la FGTB wallonne réaffirme son entière solidarité avec le peuple palestinien soumis au colonialisme, à l'apartheid, à la répression politique et au terrorisme de l'état israélien. Elle soutiendra toute initiative visant à contrer ces politiques criminelles, en ce compris les campagnes de boycott, désinvestissement et sanctions.

Plus largement, elle réaffirme son engagement pour la paix, la démocratie, le multilatéralisme et la coopération. Ses prises de position, ainsi que ses projets de coopération et de solidarité internationale, seront guidés par ces principes, et basés sur la promotion et le développement du travail décent, des droits syndicaux, démocratiques, économiques, sociaux et à un environnement sain.

---

## Interrégionale wallonne de la FGTB

 [fgtb-wallonne.be](http://fgtb-wallonne.be)

  FGTBwallonne



**FGTB**  
**Wallonne**